



CEN 301

Instructions nautiques

du Canada

Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston

2023/01



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada

Légende des pictogrammes



Mouillage



Courant



Point d'appel par radio



Quai



Avertissement



Station de sauvetage



Port de plaisance



Feu



Pilotage

Signaler les divergences entre les observations réelles et les descriptions dans la publication

Les utilisateurs de cette publication sont priés de transmettre toute information concernant des dangers nouvellement découverts, des changements dans les aides à la navigation, l'existence de nouveaux hauts-fonds ou chenaux, ou toute autre information qui pourrait être utile pour la correction des cartes et publications nautiques touchant les eaux canadiennes à : shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

AVIS IMPORTANT

Le Service hydrographique du Canada ne produit plus de copies papier de ses publications.

Les mises à jour sont publiées dans les Avis aux navigateurs à notmar.gc.ca
et sur le site Web du Service hydrographique du Canada à cartes.gc.ca.

REPRODUCTION À USAGE PERSONNEL

Cette publication numérique - telle que publiée dans cartes.gc.ca - peut être imprimée ou reproduite dans n'importe quel format, sans frais ni autorisations supplémentaires, à condition que ce soit à des fins non commerciales, c'est-à-dire pas à vendre ou à tirer un quelconque profit.

Pour être utilisée pour la navigation, la reproduction doit être une copie conforme et non modifiée de la publication trouvée dans cartes.gc.ca, et tenue à jour en tout temps.

REPRODUCTION À DES FINS COMMERCIALES

Cette publication ne doit pas être imprimée ni reproduite en tout ou en partie à des fins commerciales (c'est-à-dire dans le but de vendre ou de réaliser un profit quelconque, par opposition à un usage personnel), sans l'autorisation écrite préalable du Service hydrographique du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Service hydrographique du Canada
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0E6
cartes.gc.ca
shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le
ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2023
N° de catalogue Fs74-58F-PDF
ISSN 2816-492X
Ottawa

	Préface _____	V
	Notes explicatives _____	VI
	Abréviations _____	VIII
CHAPITRE 1	De Montréal à Beauharnois	
	Généralités _____	1-1
	De Montréal au canal de la Rive Sud _____	1-3
	Canal de la Rive Sud _____	1-3
	De l'écluse de Saint-Lambert à l'écluse de Côte Sainte-Catherine _____	1-4
	De l'écluse de Côte Sainte-Catherine au lac Saint-Louis _____	1-5
	Lac Saint-Louis — Chenal de la Voie maritime _____	1-6
	Routes pour embarcations _____	1-8
	Canal de Lachine _____	1-8
	Rive Nord du lac Saint-Louis _____	1-8
	Vers la rivière des Outaouais — En passant au Nord de l'île Perrot _____	1-11
	Vers la rivière des Outaouais — En passant à l'Ouest de l'île Perrot _____	1-13
	Rive Sud du lac Saint-Louis _____	1-13
CHAPITRE 2	De Beauharnois à Cornwall	
	Généralités _____	2-1
	Canal de Beauharnois _____	2-1
	Lac Saint-François — partie Est _____	2-6
	Chenal de la Voie maritime _____	2-6
	Rive Nord du lac Saint-François — partie Est _____	2-7
	Rive Sud du lac Saint-François — partie Est _____	2-8
	Lac Saint-François — partie Ouest _____	2-9
	Chenal de la Voie maritime _____	2-9
	Rive Nord du lac Saint-François — partie Ouest _____	2-10
	Rive Sud du lac Saint-François — partie Ouest _____	2-11
	Approches de Cornwall _____	2-11
	De Colquhoun Islands à Raquette Point _____	2-13
CHAPITRE 3	De Cornwall à Brockville	
	Généralités _____	3-1
	De Cornwall à l'écluse de Iroquois _____	3-1
	Lake St. Lawrence (Lac Saint-Laurent) _____	3-3
	De l'écluse de Iroquois à Prescott _____	3-6
	De Prescott à Brockville _____	3-11
CHAPITRE 4	Chenal de la Voie maritime — De Brockville au lac Ontario	
	Généralités _____	4-1
	Brockville Narrows _____	4-1
	De Brockville Narrows à Bartlett Point _____	4-2
	Chenal pour embarcations _____	4-2
	De Whaleback Shoal à Lone Brother Island _____	4-3
	De Lone Brother Island à Bartlett Point _____	4-4
	De Bartlett Point à Tibbetts Point _____	4-6
	Chenal maritime au SE de Wolfe Island _____	4-6
CHAPITRE 5	Canadian Middle Channel et eaux limitrophes	
	Généralités _____	5-1
	Canadian Middle Channel _____	5-1
	Route pour embarcations _____	5-4
	Continuation de Canadian Middle Channel _____	5-5

	Routes pour embarcations	5-5
	De Gananoque Narrows à Bateau Channel	5-5
	Bateau Channel	5-7
	Chenal au Nord de Wolfe Island	5-8
CHAPITRE 6	Kingston Harbour et ses approches	
	Généralités	6-1
	Chenal au Nord de Wolfe Island — De Dawson Point à Everett Point	6-1
	Approches Est de Kingston	6-1
	Rive NW de Wolfe Island	6-2
	Approches Ouest de Kingston	6-3
	Kingston	6-4
	Avant-port de Kingston	6-4
	Kingston Harbour	6-6
	Chaussée LaSalle	6-7
	Inner Harbour	6-8
ANNEXE	Plan de navigation	A-1
	Index	I-1

La deuxième édition des *Instructions nautiques, CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston*, 2010, a été rédigée d'après les informations reçues du gouvernement canadien et d'autres sources. En règle générale, le sens des termes hydrographiques employés dans ce fascicule correspond à celui que donne le *Dictionnaire hydrographique* (Publication spéciale no 32), publié par le Bureau hydrographique international.

Cette édition introduit une nouvelle répartition des secteurs géographiques.

Les renseignements généraux de la région des Grands Lacs sont regroupés à l'intérieur du fascicule des *Instructions nautiques, CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*. Il contient des informations sur la navigation, une description sommaire des principales installations portuaires ainsi que des renseignements sur les caractéristiques géographiques, océanographiques et atmosphériques. Le fascicule *CEN 300* renferme également un index géographique de la région des Grands Lacs.

La description détaillée des secteurs géographiques se retrouve dans un ensemble de fascicules dont les limites figurent sur l'index des fascicules, imprimé sur la couverture arrière. Pour de plus amples renseignements, consulter le *Catalogue 3 des cartes marines et des publications — Ontario et Manitoba, incluant les Grands Lacs*.

Les informations sur les marées, les niveaux d'eau et les courants ont été révisées par la Section des marées, courants et niveaux de l'eau du *Service hydrographique du Canada*.

Sauf indication d'autres sources, les photographies proviennent du *Service hydrographique du Canada* et de la *Garde côtière canadienne, Pêches et Océans Canada*.

On appréciera les remarques que pourront formuler les usagers en regard du format, du contenu et de tout autre sujet concernant les *Instructions nautiques*. Toute observation doit être adressée à : Directeur général, *Service hydrographique du Canada, Pêches et Océans Canada*, Ottawa (Ontario), Canada, K1A0E6.

N.B. : La forme masculine désigne aussi bien le féminin que le masculin.



Les *Instructions nautiques* canadiennes amplifient les détails portés sur les cartes et donnent d'importants renseignements pour la navigation qu'on ne retrouve pas nécessairement sur les cartes marines ou dans les autres publications nautiques. Il faut les lire conjointement avec les cartes auxquelles le texte se réfère.

Remarques

Les **bouées** ne sont généralement décrites en détail que lorsqu'elles ont une signification spéciale pour la navigation, ou lorsque l'échelle trop petite de la carte ne permet pas de montrer clairement tous les détails.

Les **références aux cartes marines**, en italique dans le texte, renvoient normalement aux cartes canadiennes à la plus grande échelle; on peut toutefois se référer à une carte à plus petite échelle lorsqu'on en juge l'usage plus approprié.

Les **informations sur les marées** ne sont pas données; on se référera aux *Tables des marées et courants du Canada*. Par contre, on mentionnera les changements anormaux dans le niveau de l'eau.

Les **noms** de lieu proviennent de la source la plus compétente. Lorsqu'un nom périmé apparaît encore sur la carte, ou qu'il est d'usage local, il figurera entre parenthèses dans le texte, après le nom officiel de l'entité en cause.

Les renseignements sur les **épaves** sont donnés lorsqu'ils constituent des caractéristiques relativement permanentes ayant une importance pour la navigation ou le mouillage.

Terminologie et unités utilisées dans ce fascicule

Les **latitudes** et les **longitudes** figurant entre parenthèses ne sont qu'approximatives et données dans le but de faciliter la référence à la carte.

Les **relèvements** et les **directions**, lorsqu'on les exprime en degrés, sont comptés à partir du Nord vrai (géographique), et de 000° à 359° dans le sens des aiguilles d'une montre. Les relèvements d'amers, les alignements et les secteurs des feux sont donnés du large. Les routes sont toujours données sur le fond.

La **direction des courants** est celle vers laquelle se produit l'écoulement. Le courant de **jusant** est celui occasionné par la marée descendante tandis que le courant de **flot** est produit par

la marée montante. La **direction des vents** est celle d'où ils soufflent.

Les **distances** sont, sauf avis contraire, exprimées en milles marins (nautiques); un mille marin correspond à 1852 m.

Les **vitesse**s sont exprimées en nœuds, ce qui représente 1 mille nautique par heure.

Les **profondeurs** sont, sauf avis contraire, rapportées au zéro des cartes. Les profondeurs, en particulier celles des chenaux dragués ou celles du long des quais, sont sujettes à changer et il est fortement recommandé d'en demander confirmation à l'autorité locale compétente.

Tous les **ports de plaisance** qui ont été répertoriés dans ce fascicule ont fourni les détails de leur installation ainsi que les profondeurs disponibles à leurs postes d'amarrage. Étant donné que ces installations changent fréquemment d'une année à l'autre, il est recommandé aux usagers de communiquer avec l'exploitant du port de plaisance pour confirmer les profondeurs et les installations disponibles.

Les **altitudes** et les **hauteurs libres** sont rapportées au zéro des cartes.

Les **hauteurs** de structures, distinctes des altitudes, se rapportent aux hauteurs de structures au-dessus du sol.

Le **port en lourd** et les **masses** sont exprimés en tonnes métriques, ce qui correspond à 1000 kilogrammes (2204,6 livres). Les masses relativement petites sont exprimées en kilogrammes.

Dans le texte tiré du livre *United States Coast Pilot 6*, les valeurs apparaissant entre des crochets [] après les **unités de mesure** sont les équivalents du Système international d'unités (SI) — c'est-à-dire milles marins, mètres et tonnes, tel que fourni par le *SHC*.

Le **numéro** des aides à la navigation du *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* apparaîtra **entre parenthèses** suite à la mention de l'aide (feu, alignement lumineux, bouée). Le numéro apparaissant entre parenthèses suivant des renseignements qui sont sous réserve de modifications, correspond à l'année que ces renseignements ont fait l'objet de vérification.

L'**heure**, sauf indication contraire, est l'heure normale de l'Est ou l'heure avancée de l'Est selon le cas. Pour obtenir plus de détails sur l'heure locale, se référer au fascicule des *Instructions nautiques CEN 300—Renseignements généraux, Grands Lacs*.

Un **quai public** est un quai du gouvernement qui est accessible au public. Sur des cartes plus anciennes il peut être indiqué « Government Wharf » ou « Govt Whf ». En règle générale, des frais sont exigés pour l'amarrage. Plusieurs de ces quais sont réservés et destinés aux flottes de pêche locales ou à d'autres organismes.

On regroupe sous le vocable « **amers** », tous les objets naturels ou artificiels qui ressortent clairement sur l'arrière-plan et qui, par visibilité normale, peuvent être facilement identifiés du large, à quelques milles de distance. Le terme amer est aussi remplacé par un « objet » accompagné de l'adjectif « **remarquable** ».

On regroupe sous l'expression objet « **bien en vue** », ce qui est facilement identifié mais non remarquable.

Le terme « **embarcation** » est employé pour désigner les bateaux de plaisance et de façon générale, les petits navires à faible tirant d'eau.

Les **pictogrammes** sont des symboles apparaissant au début de certains paragraphes. Ils servent à repérer rapidement les informations désirées ou à souligner une particularité. Se référer à la légende des pictogrammes qui apparaît à l'endos de la couverture de ce fascicule.

Pour obtenir des renseignements relatifs aux publications, règlements et services du gouverne-



ment du Canada mentionnés dans ce fascicule, consulter le site Web suivant :

<http://www.marineservices.gc.ca/>

Références aux autres publications :

Organisation maritime internationale

Pour commander les publications suivantes, consulter le site Web :

https://www2.imo.org/b2c_imo/b2c/init.do

- *Code international de signaux*
- *Phrases normalisées de l'OMI pour les communications maritimes*
- *Manuel international de la recherche et du sauvetage aéronautiques et maritimes (IAMSAR)*

Parcs Canada

- *Lieux historiques nationaux du Canada, Canal Rideau • Voie navigable Trent-Severn, Plaisanciers : Pensez sécurité — http://www.pc.gc.ca/~media/lhn%20nhs/on/rideau/pdf/BoatingSafety2008_f.ashx*

Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent

- *Le Manuel de la Voie maritime : <http://www.greatlakes-seaway.com/fr/pdf/handbook.pdf>*

U. S. Department of Commerce, National Oceanic and Atmospheric Administration, National Ocean Service

- *United States Coast Pilot 6, Great Lakes : <http://www.nauticalcharts.noaa.gov/nsd/coastpilot6.htm>*

Unités

°C	degré Celsius
cm	centimètre
h	heure
ha	hectare
HP	cheval-vapeur
kHz	kilohertz
km	kilomètre
kn	nœud
kPa	kilopascal
m	mètre
mb	millibar
MHz	mégahertz
min	minute
mm	millimètre
pi	pied
t	tonne métrique
°	degré (d'arc)
'	minute (d'arc)

Directions

N	Nord
NNE	Nord-Nord-Est
NE	Nord-Est
ENE	Est-Nord-Est
E	Est
ESE	Est-Sud-Est
SE	Sud-Est
SSE	Sud-Sud-Est
S	Sud
SSW	Sud-Sud-Ouest
SW	Sud-Ouest
WSW	Ouest-Sud-Ouest
W	Ouest
WNW	Ouest-Nord-Ouest
NW	Nord-Ouest
NNW	Nord-Nord-Ouest

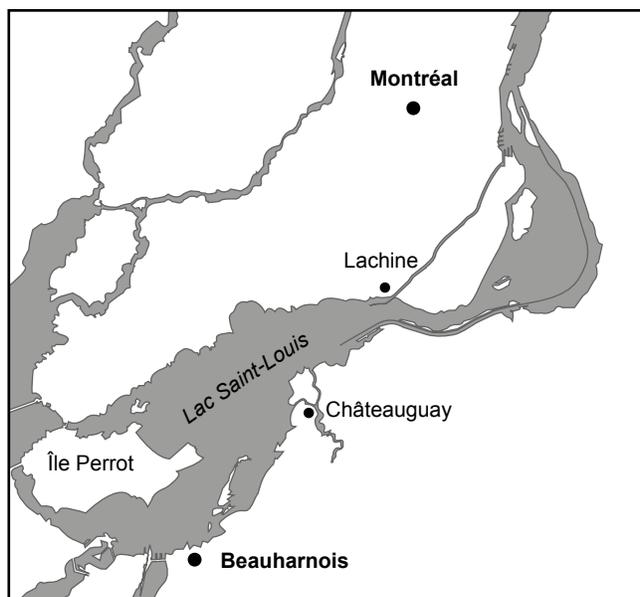
Divers

BM	basse mer
É.-U.	États-Unis d'Amérique
GCC	Garde côtière canadienne
HF	haute fréquence
HPA	heure probable d'arrivée
HPD	heure probable de départ
MPO	Ministère des Pêches et des Océans, Canada
NAD	Système de référence géodésique de l'Amérique du Nord
N°, n°	numéro
PM	pleine mer
SAR	recherche et sauvetage
SCTM	Services de communications et de trafic maritimes
SHC	Service hydrographique du Canada
SRIGL	Système de référence international des Grands Lacs
STM	Services du trafic maritime
VHF	très haute fréquence

De Montréal à Beauharnois

Généralités

Carte 1400



1 Un bref historique et une description générale de la *Voie maritime du Saint-Laurent* se trouvent dans le fascicule des *Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*.

2 Le *Manuel de la Voie maritime* renferme les *pratiques et procédures de la Voie maritime*, antérieurement désigné comme le *Règlement sur la Voie maritime*, et d'autres renseignements qui ont rapport à l'utilisation de la *Voie maritime*. Le *Manuel de la Voie maritime* est mis à jour par le biais des *Avis de la Voie maritime*.

3 Un exemplaire à jour du *Manuel de la Voie maritime* doit être à bord de tout navire qui transite la *Voie maritime du Saint-Laurent* et on peut l'obtenir à l'adresse suivante : Agent d'information, *Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent*, 202, rue Pitt, Cornwall (Ontario), K6J 3P7; téléphone : 613-932-5170; télécopieur : 613-932-5037, ou consulter le site Web suivant : <http://www.greatlakes-seaway.com/>.

4 Le *Guide des embarcations de plaisance* de la *Voie maritime du Saint-Laurent* contient les renseignements pour les conducteurs d'embarcations qui empruntent les écluses entre Montréal et le lac Ontario et dans le canal Welland. On peut l'obtenir aussi de la *Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent*. Pour fins de sécurité, les embarcations de moins de 6 m de long ou pesant moins de 900 kg ne peuvent pas franchir les écluses dans la *Voie maritime*. Les embarcations d'une longueur supérieure à 20 m doivent être munies d'un appareil radio VHF.

5 Il y a cinq écluses canadiennes et deux écluses américaines entre Montréal et Iroquois; elles permettent de franchir une différence d'altitude de 68,9 m jusqu'au niveau du lac Ontario. À l'exception de l'écluse de Iroquois, remplie ou vidée par l'ouverture partielle des portes amont ou aval, toutes les autres le sont par des vannes placées au fond du sas; l'opération s'effectue rapidement (prenant environ 7 minutes) et sans trop de remous. Les murailles en béton des écluses sont verticales, et les portes, lorsque ouvertes, rentrent à fleur des murailles. Les murs d'approche, en béton, sont généralement bas, leur hauteur variant entre 1,2 et 3 m.

6 Les dimensions maximales des navires pouvant transiter dans les écluses de la *Voie maritime* sont de 222,5 m de longueur et 23,2 m de largeur. Les navires de 225,5 m de longueur et 23,8 m de largeur répondant à certaines conditions, peut, sur demande faite au Gestionnaire de la *Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent*, être autorisé à transiter.

7 La hauteur libre minimale des structures et des câbles franchissant la *Voie maritime* est de 36,6 m. Il est interdit à tout navire dont une partie ou toute chose qui se trouve à bord est à plus de 35,5 m au-dessus du niveau de l'eau.

8 Pour obtenir plus de détails sur les dimensions des navires, consulter l'article 3 des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

9 Tout changement de ces dimensions permises est divulgué dans les *Avis de la Voie maritime*. Les navigateurs peuvent avoir leurs plans de navire examinés gratuitement pour s'assurer que ceux-ci soient en conformité avec ces dimensions. Pour obtenir plus de détails, consulter l'annexe 3 de la section *Information sur le transit des navires et leur équipement* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

 10 **Avertissement.** — Les navires ayant un **devers de proue prononcé** ou dont l'**accastillage** ou la **poupe** peuvent surplomber les bajoyers lorsque le navire est en angle avec l'axe d'une écluse doivent user de grandes précautions en naviguant près des **ponts à bascule**. Ces ponts imposent des restrictions aux dimensions des navires; pour obtenir plus de détails, consulter l'appendice 1 des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

11 Le **tirant d'eau** maximal permis pour un navire qui transite dans la *Voie maritime du Saint-Laurent* est de 7,92 m; cependant, un tirant d'eau maximal différent peut être **émis par un Avis de la Voie maritime**. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter l'article 29 des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

12 La largeur des chenaux varie d'un minimum de 55 m entre les culées des ponts et 68 m dans les canaux flanqués de deux berges à 182 m dans les chenaux améliorés.

13 Le tronçon de la *Voie maritime* décrit dans ce chapitre est normalement ouvert à la navigation du 1^{er} avril au 15 décembre; cependant, les dates d'entrée en vigueur dépendent des conditions météorologiques et glacielles et ces dates sont annoncées dans les *Avis de la Voie maritime*.

14 Sur les repères de la *Voie maritime*, les distances, mesurées de l'origine, dans le port de Montréal, sont exprimées en milles marins. Des repères de distance sont placés à tous les milles le long des rives du canal de la Rive Sud et du canal de Beauharnois.

 15 Entre Montréal et le lac Ontario, la vitesse du **courant** varie en fonction de la largeur du chenal dans le fleuve. Dans les canaux, la vitesse est généralement faible, à l'exception du canal de Beauharnois où, bien que modérée, elle varie en fonction du volume d'eau qui passe dans le barrage hydroélectrique. Dans les lacs et les tronçons libres, la vitesse des courants varie entre 0,2 et 1 nœud et dans les sections plus étroites du fleuve, entre 2 et 3,5 nœuds.

 16 **Avertissement.** — On rencontre les **courants les plus rapides** dans les chenaux avoisinants de Cornwall Island. Aux niveaux de hautes eaux, les courants peuvent atteindre 8 nœuds dans Pollys Gut, situé à l'extrémité Ouest de Cornwall Island, et 7 nœuds le long du rivage Nord de l'île située à l'Est du *pont international de la Voie maritime*. Dans les approches Est de l'écluse de Iroquois, les courants dépendent de la position et du nombre de vannes ouvertes au barrage régulateur de Iroquois, et, dans certaines conditions, peuvent porter en travers du chenal. On rappelle aux navigateurs que la vitesse du courant peut varier dans les zones de mouillage et que celui-ci peut porter dans plusieurs directions à l'intérieur d'une zone de mouillage donnée.

 17 **Avertissement.** — Des **limites de vitesse** sont en vigueur dans la *Voie maritime du Saint-Laurent* pour tous les navires dont la longueur est supérieure à 12 m. L'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime* fixe des limites de vitesse s'appliquant pour le niveau normal et les hauts niveaux de l'eau. Les cartes marines indiquent les limites de vitesse pour un niveau normal, mais les navigateurs prendront garde que des limites plus basses peuvent être applicables selon le niveau de l'eau.

 18 Le **pilotage** est obligatoire pour la plupart des navires qui transitent dans la *Voie maritime du Saint-Laurent* et sur les Grands Lacs (*consulter le fascicule des Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*). Les navires montants et descendants qui transitent dans le port de Montréal changent normalement de pilote à l'écluse de Saint-Lambert. Entre Montréal et le lac Ontario, les points de relève des pilotes se trouvent à l'écluse supérieure de Beauharnois et à l'écluse Snell. Une station d'embarquement des pilotes, pour le changement des pilotes du lac Ontario, se trouve au large de Cape Vincent (New York).

19 Les capitaines de navires réclamant les services d'un pilote doivent donner un préavis d'au moins 12 heures à « *Pilots Cornwall* ». Le message doit préciser le nom du navire, son tirant d'eau, l'heure prévue d'arrivée à une station d'embarquement des pilotes ou de départ d'un port et la destination. Le message doit être confirmé au moins 4 heures avant l'arrivée ou le départ. Les messages pour obtenir les services d'un pilote sont transmis gratuitement par l'entremise d'un centre des *Services de communications*

et de trafic maritimes (SCTM). L'agent d'un navire remontant qui est amarré à Montréal et qui requiert les services d'un pilote doit généralement en faire la demande directement en communiquant avec « *Pilots Cornwall* ».

20 Pour obtenir plus de détails sur le pilotage, consulter l'Édition annuelle des *Avis aux navigateurs* et le fascicule des *Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*.

21 Le système des **Services du trafic maritime de la Voie maritime du Saint-Laurent** contrôle la circulation à Montréal et en aval de celle-ci. Les capitaines de navires remontant la *Voie maritime* doivent informer *Montréal Trafic* sur la voie VHF 10 (156,5 MHz) au point d'appel 23, à Tracy, et de nouveau au point d'appel 25, à Cap St-Michel. Le centre *STM*, faisant partie du centre *SCTM de Montréal*, informera le centre de régulation du pilotage de la demande d'un pilote. Pour obtenir plus de détails sur le système des *Services du trafic maritime de la Voie maritime du Saint-Laurent*, consulter les *Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est)*.

22 Le système de **Contrôle de la circulation sur la Voie maritime** vise à assurer la progression sûre et ordonnée des navires qui transitent dans la *Voie maritime du Saint-Laurent*. Les navires doivent assurer une veille d'écoute continue sur la fréquence radio qui leur est assignée lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur d'un secteur du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*. Pour des détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

23 Il est à noter que l'expression d'usage local « Rester au Nord », utilisé dans les communications sur le fleuve Saint-Laurent, signifie de serrer la « rive Nord » ou la limite du chenal du côté tribord en remontant le fleuve. Par convention, la rive se trouvant du côté tribord pour un navire remontant le fleuve est considérée comme la « rive Nord », tandis que la rive se trouvant du côté bâbord en remontant le fleuve est considérée comme la « rive Sud ».

24 Ce chapitre décrit le fleuve Saint-Laurent et la *Voie maritime du Saint-Laurent*, du point de départ des distances de celle-ci, dans le port de Montréal jusqu'à Beauharnois, soit une distance de 27 milles. Ce chapitre comprend deux des sept écluses de la *Voie maritime*.

De Montréal au canal de la Rive Sud

25 En vue d'assurer un trafic ordonné dans la *Voie maritime du Saint-Laurent* depuis Montréal, le centre des *Services du trafic maritime (STM)* de Montréal, de concert

avec le *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, prépare et maintient un **tour de rôle de transit**.

26 Lorsqu'un navire remontant, amarré à un quai à Montréal et prêt à quitter, le capitaine doit communiquer avec « *Beauharnois — Voie maritime* » sur la voie VHF 14 (156,7 MHz) pour l'établissement de l'ordre d'éclusage; puis reprendre la veille sur la voie VHF 10 — qui est « *Montréal Trafic* » — avant de quitter le quai.



27 Le point d'appel n° 2 du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, ou le point d'appel n° 27 du système des *Services du trafic maritime de la Voie maritime du Saint-Laurent*, est situé dans le canal de la Rive Sud à 0,3 mille en aval du *pont Jacques-Cartier*. Les navires remontants entrant dans le Secteur 1 du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* doivent appeler « *Beauharnois — Voie maritime* » sur la voie VHF 14; les navires quittant le Secteur 5 des *Services du trafic maritime de la Voie maritime du Saint-Laurent* doivent appeler « *Montréal Trafic* » sur la voie VHF 10. Les navires descendants entrant dans le Secteur 5 doivent appeler « *Montréal Trafic* » sur la voie VHF 10; les navires quittant le Secteur 1 doivent appeler « *Beauharnois — Voie maritime* » sur la voie VHF 14.

Canal de la Rive Sud

Carte 1429



28 **Avertissement.** — Le secteur du fleuve Saint-Laurent appelé **rapides de Lachine** est peu profond et **dangereux** car il est parsemé sur une distance de 1,6 mille d'**écueils**, de **barres rocheuses** et d'un **fort courant**.

29 Le **canal de la Rive Sud**, d'une longueur de 16 milles, s'ouvre dans le port de Montréal et suit les rives Est et Sud du fleuve Saint-Laurent, en contournant le vaste **bassin de La Prairie**, les dangereux rapides de Lachine, et débouche dans le lac Saint-Louis à 2 milles à l'Ouest de Kahnawake. La largeur minimale du canal est de 68 m sauf sous le *pont Jacques-Cartier*, où la largeur minimale utile est de 61 m. Le canal comprend les écluses de Saint-Lambert et de Côte Sainte-Catherine, qui permettent de franchir la différence de niveau de quelque 14,6 m entre le port de Montréal et le lac Saint-Louis. Les berges du canal sont éclairées la nuit.



30 Le **feu Est du pont Jacques-Cartier** (2379.6, *Livre des Feux, des bouées et des signaux de brume, Côte de l'Atlantique*), vert et placé sous le pont, indique l'axe central du chenal de la *Voie maritime*.

31 Une **limite de vitesse** est en vigueur dans le canal de la Rive Sud. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

ÉCLUSE DE SAINT-LAMBERT (2008)



31.1 **Limite de vitesse.** — Les plaisanciers doivent respecter en tout temps la vitesse maximale de 5,4 nœuds (10 km/h) sur une bande de 50 mètres du rivage le long de la rive de l'île Notre-Dame. Au-delà de cette bande, la limite de vitesse est réduite, entre 21 h et 7 h, à 13,5 nœuds (25 km/h) ou moins sur tous les plans d'eau ceinturant l'Île de Montréal.

32 La hauteur de chute de l'**écluse de Saint-Lambert** varie entre 4 et 6 m. Le mur d'approche aval, situé du côté Ouest du canal, offre une longueur d'amarrage de 653,5 m alors que le mur d'approche amont, situé aussi du côté Ouest du canal, offre une longueur d'amarrage de 458 m. La largeur du canal à la hauteur des murs d'approche est de 68,6 m pour le mur aval et de 145 m pour le mur amont.

33 La travée principale du **pont Victoria**, pont mixte routier et ferroviaire, franchit l'extrémité aval de l'écluse de Saint-Lambert et une ramification du **pont** routier et ferroviaire traverse l'extrémité amont. La travée levante des ponts laisse des hauteurs libres respectives de 12 et 7 m en position baissée et de 41 et 37 m, en position levée.

34 On a signalé que la décharge des eaux du canal régulateur, à l'Est de l'écluse de Saint-Lambert, porte au NW, sur le mur d'approche aval; un contre-courant porte au Sud le long du mur, vers l'entrée aval de l'écluse.

De l'écluse de Saint-Lambert à l'écluse de Côte Sainte-Catherine

35 Entre l'**écluse** de Saint-Lambert et celle de **Côte Sainte-Catherine**, située à une distance de 7 milles, la largeur minimale du canal est de 91 m. À l'Ouest et au Nord le canal est flanqué d'une digue éclairée et à l'Est et au Sud, par de courtes sections d'îlots et de berges enrochées. Des **câbles aériens à haute tension** relient certains de ces îlots.

36 Un **câble aérien à haute tension**, laissant une hauteur libre de 45 m, franchit le canal à 0,2 mille en amont de l'écluse de Saint-Lambert.

37 Le *Club de yacht de Saint-Lambert*, installation privée située sur la rive Est à 0,8 mille au SSE de l'écluse de Saint-Lambert, est pourvu d'une **rampe de mise à l'eau**.

38 Le **pont Champlain**, **pont** routier laissant une hauteur libre de 37 m, franchit le Saint-Laurent à 1,6 mille en amont de l'écluse de Saint-Lambert. C'est un viaduc qui relie Montréal et la rive Est en passant par l'**île des Sœurs** et donc franchit à une très grande hauteur le canal de la Rive Sud.

39 Une structure de protection contre les glaces s'étend entre l'île des Sœurs et la berge de la *Voie maritime* à courte distance en amont du pont Champlain. Elle consiste en un grand nombre de piliers reliés par une passerelle de service.

40 Le **bassin d'évitage n° 1** est situé à 1,7 mille au Sud du **pont Champlain**, du côté Est du canal. Le **bassin d'évitage n° 2** se trouve du côté Sud du canal, en aval du mur d'approche de l'écluse de Côte Sainte-Catherine.

41 La ville de **La Prairie** est pourvue d'un **quai** public pour les embarcations, à 2,7 milles au Sud du **pont Champlain**. Le quai, d'une hauteur de 1,5 m, a une longueur de 24 m et une largeur de 3 m; on y retrouve une **rampe de mise à l'eau**.

42 Il y a un **quai** public et une **rampe de mise à l'eau** à **Delson**, sur la rive Sud. Le quai, 14 m sur 4 m, a une hauteur de 0,6 m.

43 Il y a un **quai** public en ruine et une **rampe de mise à l'eau** au SW du **bassin d'évitage n° 2**, sur la rive Sud.

44 **Avertissement.** — Plusieurs **conduites et câbles sous-marins** traversent le canal entre les écluses de Saint-Lambert et de Côte Sainte-Catherine.

45 L'écluse de Côte Sainte-Catherine a une hauteur de chute variant entre 10 et 11 m. Le mur d'approche aval de l'écluse, situé sur le côté Nord du canal, offre une longueur d'amarrage de 319 m. En amont de l'écluse, le mur d'approche amont, situé aussi sur le côté Nord, offre une longueur d'amarrage de 318 m. À la hauteur des murs d'approche, la largeur du canal est de 137 m. Un **pont** à bascule franchit l'extrémité amont de l'écluse.

ÉCLUSE DE CÔTE SAINTE-CATHERINE (2008)



De l'écluse de Côte Sainte-Catherine
au lac Saint-Louis

46 En amont de l'écluse de Côte Sainte-Catherine, le canal s'oriente en direction Ouest sur une distance de 6,8 milles, jusqu'au lac Saint-Louis. La largeur minimale de ce tronçon du canal est de 76 m.

 47 **Avertissement.** — Une centrale hydroélectrique se trouve juste en amont de l'écluse, au Sud du chenal. Des estacades marquées par des feux jaunes ceinturent la zone amont de la centrale; tout amarrage y est interdit. La prudence est de rigueur pour les embarcations de plaisance qui doivent donner du tour à la centrale.

 48 Le quai du port de Côte Sainte-Catherine s'allonge du côté Sud du canal, à 0,8 mille à l'Ouest de l'écluse; d'une longueur de 1219 m, il offre une profondeur de 8,2 m. Des installations d'entreposage en vrac se trouvent au quai et on y retrouve des usines et des hangars à proximité.

49 Un câble aérien, laissant une hauteur libre de 48 m, franchit le canal à une distance de 2,6 milles en amont de l'écluse de Côte Sainte-Catherine.

 50 **Avertissement.** — Une zone de hauts-fonds, située du côté Nord du chenal et débutant à 0,5 mille à l'Ouest des câbles aériens, est marquée par des bouées lumineuses et non lumineuses. Les gros navires devront éviter de se rencontrer dans cette section balisée.

51 Le village de Kahnawake (45°25'N, 73°41'W), situé sur la réserve indienne n° 14 de Kahnawake, se trouve à l'extrémité aval du lac Saint-Louis, du côté Sud du canal, à la hauteur du commencement des rapides de Lachine. Le canal

de la Rive Sud débouche dans le lac Saint-Louis à 1,5 mille à l'Ouest de Kahnawake.

52 Le pont routier *Honoré-Mercier*, laissant une hauteur libre de 39 m, et deux ponts ferroviaires enjambent le Saint-Laurent et le canal à Kahnawake. Les ponts ferroviaires ont une travée levante au-dessus du canal, laissant une hauteur libre de 14 m en position baissée et de 39 m, en position levée. Des feux blancs sont placés sur les piliers des ponts de chaque côté du chenal.

 53 **Avertissement.** — L'approche d'un navire à un pont levant est régie par des feux de circulation réglés par le pontier ou, s'il y a lieu, en communiquant sur la voie VHF 14. Pour les navires montants, un panneau de sifflet est installé à 0,7 mille en aval des ponts et pour les navires descendants, il est à 0,8 mille en amont des ponts. Le capitaine d'un navire s'approchant d'un pont levant doit, si la présence de son navire n'a pas été reconnue par des feux jaunes à éclats placés sur le panneau avertisseur (damier triangulaire à carrés jaunes et noirs), aviser le pontier de son arrivée par radio VHF dès que son navire arrive à la hauteur du panneau de sifflet. Pour plus de détails, consulter les *Renseignements généraux sur les transits* de la section *Information sur le transit des navires et leur équipement* qui figure au *Manuel de la Voie maritime*.

54 Il y a des installations d'amarrage d'urgence du côté Nord du canal à 0,2 mille en amont des ponts ferroviaires. Des pontons, placés le long du poste — 143 m de long — assurent une profondeur de 8,2 m.

QUAI DU PORT DE CÔTE SAINTE-CATHERINE (2008)



55 L'île **Tekakwitha** gît du côté Sud du canal à l'Ouest de Kahnawake.



56 Le port de plaisance *Kahnawake Marina*, situé sur le côté SW de l'île Tekakwitha, offre les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, appareil de lavage de 2 t, aire de pique-nique et emplacements de camping, téléphone public, casse-croûte, restaurant avec permis d'alcool, glace et essence.



57 Le **feu de l'île Tekakwitha (4)** reposant sur un mât est placé sur l'extrémité Ouest de l'île.



58 Le **feu de la digue de Kahnawake (5)** reposant sur un mât est placé sur l'extrémité Ouest de la berge Nord du canal de la Rive Sud, à l'entrée du lac Saint-Louis ($45^{\circ}25'N$, $73^{\circ}43'W$).

Lac Saint-Louis — Chenal de la Voie maritime

Carte 1430

59 Le **lac Saint-Louis**, parsemé de petits fonds rocheux, dénomme un évasement du Saint-Laurent, entre les rapides de Lachine et l'île des **Cascades**. Les terres près de la rive sont basses.

60 De chaque côté de l'île **Perrot**, située à l'extrémité Ouest du lac, des passages étroits et peu profonds permettent aux embarcations de gagner le lac des Deux Montagnes, qui dénomme une partie de la rivière des Outaouais.

61 Le côté Est de l'île Perrot est généralement bas et ses rives abritent de nombreuses résidences. La **pointe du Moulin** ($45^{\circ}22'N$, $73^{\circ}51'W$) dénomme l'extrémité Est de l'île

Perrot. Les deux principales agglomérations sur l'île sont la ville de L'Île-Perrot et le village de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

62 Un **moulin à vent** historique situé sur la pointe du Moulin est **remarquable**.



63 **Avertissement.** — Plusieurs **profondeurs moindres** que celles portées sur la carte peuvent se trouver à l'extérieur du chenal de la *Voie maritime du Saint-Laurent* dans le secteur du lac Saint-Louis. Les navigateurs doivent être prudents en naviguant dans ces eaux.

64 Une **limite de vitesse** est en vigueur dans le lac Saint-Louis. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

64.1 **Limite de vitesse.** — Les plaisanciers doivent respecter en tout temps la vitesse maximale de 5,4 nœuds (10 km/h) sur une bande de 50 mètres du rivage le long de la rive de l'île de Montréal sur le lac Saint-Louis à l'exception du parc René-Lévesque, à l'entrée du canal de Lachine, où la bande s'étend à 300 m du rivage. Au-delà de cette bande, la limite de vitesse est réduite, entre 21 h et 7 h, à 13,5 nœuds (25 km/h) ou moins sur tous les plans d'eau ceinturant l'Île de Montréal.



65 Le **courant** porte dans l'axe du chenal de la *Voie maritime* dans le lac Saint-Louis à une vitesse variant entre 1 et 1,5 nœud, sauf dans le tronçon entre la bouée marquée « A18 », mouillée au NW de l'île Saint-Bernard, et l'extrémité Ouest de la berge du canal de la Rive Sud. Dans ce tronçon, le **courant** porte au NE en travers du chenal, et sa vitesse atteint quelque 2 nœuds par suite du rétrécissement du lac et des petits fonds qui s'étendent dans le secteur de l'île Saint-Nicolas.

ENTRÉE AMONT DU CANAL DE LA RIVE SUD (2008)



66 L'île **Saint-Nicolas** ($45^{\circ}24'N$, $73^{\circ}45'W$), propriété privée pourvue d'un terrain de camping et d'une aire de pique-nique, est située du côté Nord du chenal à 1 mille à l'Ouest du feu de la *digue de Kahnawake*.

 67 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires descendants se trouve au large de l'île Saint-Nicolas. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

68 La **pointe Johnson** est située à 0,3 mille au SE de l'île Saint-Nicolas.

 69 Le **feu de direction de la pointe Johnson** (8.2) se trouve à 0,4 mille à l'WSW de la pointe. Il est visible sur le relèvement $248\frac{1}{2}^{\circ}$ et conduit dans le canal de la Rive Sud, de l'île Tekakwitha jusqu'au lac Saint-Louis.

 70 L'**alignement lumineux de Kahnawake** (16.1, 16.2) est orienté à $266\frac{1}{2}^{\circ}$. Les deux tours sont érigées au large; la tour antérieure est située à 2,3 milles à l'Ouest de l'île Saint-Nicolas et elle est équipée d'un **racon** — lettre d'identification « G » (— — •).

 71 L'**alignement lumineux de la Course Dorval** (14.2, 14.3), orienté à 044° , s'élève dans le lac. La tour antérieure est située à 1 mille au NW de l'île Saint-Nicolas ($45^{\circ}25'N$, $73^{\circ}46'W$).

 72 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires montants se trouve dans le lac Saint-Louis, en travers de la pointe du Moulin. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la*

circulation sur la Voie maritime, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

 73 L'**alignement lumineux de Melocheville** (32.3, 32.4) est orienté à $241\frac{1}{2}^{\circ}$. La tour antérieure est située sur le rivage à 1 mille à l'Ouest de l'écluse inférieure de Beauharnois.

74 La **pointe Fortier** ($45^{\circ}21'N$, $73^{\circ}54'W$) est située à 2 milles à l'WSW de la pointe du Moulin. Un **quai** public est implanté dans la rive et on y retrouve une **rampe de mise à l'eau** à proximité de la pointe.

 75 Le **feu de la pointe Fortier** (30.5) se trouve à 0,7 mille au NE de la pointe Fortier. Ce feu est visible du milieu de l'entrée aval de l'écluse inférieure de Beauharnois sur le relèvement 024° .

 76 Le **mouillage de la pointe Fortier** se trouve de chaque côté du chenal de la *Voie maritime*, au Sud de la pointe Fortier. Les navires qui attendent de transiter dans l'écluse inférieure de Beauharnois peuvent mouiller à cet endroit, par fond de sable et de vase. Il est interdit de mouiller dans le chenal de la *Voie maritime*.

 76.1 Lorsque les débits provenant du barrage de Pointe-des-Cascades sont de $1850 \text{ m}^3/\text{s}$ ou plus, les courants traversiers augmentent en aval de l'écluse 3 à Beauharnois et aucune rencontre n'est permise à partir du bout du mur de l'écluse 3 jusqu'à 1000 m en aval du bout du mur.

 77 La vitesse du **courant** dans les zones de mouillage peut varier et celui-ci peut porter dans

ENTRÉE AMONT DU CANAL DE LACHINE (2008)



plusieurs directions. En général, de larges tourbillons (dans le sens inverse des aiguilles d'une montre) règnent dans la zone de mouillage située au NW du chenal de la *Voie maritime*. La vitesse du courant varie normalement entre 0,1 et 1 nœud, selon le débit du lac Saint-Louis.

 78 **Avertissement.** — Il existe plusieurs clubs de voile dans le lac Saint-Louis. Des **bouées** pour des **régates** sont mouillées; leur nombre ainsi que leur position peuvent varier en tout temps.

79 (*Le canal de Beauharnois est décrit dans le chapitre suivant.*)

Routes pour embarcations

Carte 1429

Canal de Lachine

80 Le **canal de Lachine**, d'une longueur de 6,6 milles, permet aux embarcations de passer du secteur du Vieux-Port de Montréal au lac Saint-Louis en évitant les rapides de Lachine et le canal de la Rive Sud de la *Voie maritime du Saint-Laurent*. Le canal a été désigné **lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine**.

81 Fermé comme voie navigable commerciale depuis 1970, le canal de Lachine a officiellement rouvert ses portes à l'été 2002 à la navigation de plaisance. *Parcs Canada* exploite le canal et son utilisation est régie par le *Règlement des canaux historiques*; pour plus de détails, consulter le fascicule *CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*. Ouvert chaque année du 14 mai au 14 octobre environ, le canal de Lachine comprend **cinq écluses** et est enjambé par quelques **20 ponts fixes** et **passerelles**.

82 De la pointe du Havre de la Cité-du-Havre, on accède à l'entrée aval du canal de Lachine en se dirigeant vers l'Ouest de la pointe du Moulin à Vent. Les dimensions maximales des navires autorisés à transiter dans le canal sont de 48,7 m de longueur et de 11,6 m de largeur. Il offre une hauteur libre de 2,4 m et permet le passage avec un tirant d'eau maximal de 2 m. Les plaisanciers doivent contacter les éclusiers par radiotéléphone VHF sur la voie 68 pour obtenir la profondeur et la hauteur libre disponibles quotidiennement dans le canal.

83 Le **chenal navigable** à l'intérieur du canal de Lachine est d'une largeur de 9 m et est balisé par des **bouées à espar**; la navigation de nuit y est interdite. La **limite de vitesse** dans le canal est de 5,5 nœuds (10 km/h) sur le fond. Il est interdit de **mouiller** dans le canal. Des pontons d'attente et d'amarrage de nuit sont disponibles en amont et en aval de chaque écluse.

 84 **Avertissement.** — Le chenal étroit sous le **pont Lafleur**, situé à 6 milles de l'entrée aval du canal, ne permet que le passage d'une seule embarcation à la fois; ce sont les embarcations descendantes qui ont la priorité. Des **feux** clignotants marquent les approches de ce pont.

85 Tous les types d'embarcations sont admis dans le canal avec quelques exceptions. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec *Parcs Canada* ou consulter le site Web suivant : <http://www.pc.gc.ca>.

Carte 1430

Rive Nord du lac Saint-Louis

86 L'arrondissement de **Lachine** (45°26'N, 73°41'W) est bâti sur le rivage Nord à l'entrée du canal de Lachine. La cité de **Dorval** (18 088 habitants en 2006) est située à 2 milles à l'Ouest de Lachine.

87 On remarque à Lachine trois dômes d'un couvent et les deux flèches d'une église située à courte distance à

l'Ouest. La **flèche** de l'église de Dorval est **remarquable**, sauf lorsqu'elle est masquée par l'île Dorval.

88 À partir du chenal principal de la *Voie maritime du Saint-Laurent*, une route pour embarcations mène à Lachine puis à l'entrée amont du canal de Lachine, permettant ainsi d'éviter le passage des rapides de Lachine (*mentionnés précédemment*). Cette route est jalonnée par des **bouées lumineuses** et **non lumineuses** ainsi que les **alignements lumineux** de *Dixie* et de *Lachine*. Une deuxième route s'embranché au NW à partir d'un point situé à 0,7 mille au NNW de l'île Saint-Nicolas, puis relie une route qui conduit de Dorval et longe vers l'Ouest la rive Sud de l'île de Montréal jusqu'à la rivière des Outaouais. Ces routes sont jalonnées par des **bouées lumineuses** et **non lumineuses**.

 89 **Avertissement.** — À cause des conditions changeantes, les **bouées** peuvent être déplacées afin d'indiquer les meilleurs chenaux pour les embarcations dans le lac Saint-Louis. De plus, en raison de l'**arrière-plan lumineux** causé par l'éclairage des villes sur l'île de Montréal, il devient difficile de repérer et d'identifier les aides à la navigation la nuit. Les navigateurs doivent être prudents lorsqu'ils s'engagent dans les chenaux pour embarcations.

 90 Le **feu à secteurs** de *Dixie* (1201.5) reposant sur une marque de jour cylindrique rouge et blanche, placée sur une base en béton est située à 0,6 mille au Sud de l'île Dorval; le secteur blanc indique la route à suivre.

 91 Le **quai** public de Lachine, de forme irrégulière, est une structure de béton et de piliers métalliques d'une longueur totale de 183 m et d'une hauteur de 2,4 m; une **rampe de mise à l'eau** se trouve du côté Est du quai.

 92 L'**alignement lumineux** de *Lachine* (1194, 1195) est orienté à 067°. La tour du feu antérieur se trouve sur l'extrémité du quai public de Lachine.

 93 L'*Association des Pêcheurs et Chasseurs sportifs du lac Saint-Louis* (privé) se trouve à l'Est du quai public et offre des profondeurs de 2,4 m; on peut s'y procurer de l'essence. Les autres services sont réservés aux membres et leurs invités. L'*École de voile de Lachine* est située immédiatement à l'Est.

94 Le *Yacht Club de Lachine*, port de plaisance situé au canal de Lachine, sur la rive Nord du lac Saint-Louis, offre les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations de moteurs, aire de pique-nique, téléphone, douches, buanderie, glace, épicerie, quelques articles de quincaillerie marine, propane pour barbecue, casse-croûte, restaurant, salle à manger avec permis d'alcool, essence et garde l'écoute sur la voie VHF 68.

95 Un service saisonnier de **navette fluviale** pour piétons et cyclistes relie des débarcadères situés à Lachine

(près de l'entrée amont du canal de Lachine) et à Châteauguay (au Sud de l'île Saint-Bernard).

96 L'**île Dorval** (45°26'N, 73°45'W) gît à 0,25 mille au large de Dorval. Un **traversier** (privé) assure le service entre Dorval et l'île Dorval. Immédiatement à l'Est de la pointe Picard, on retrouve des installations nautiques, des pontons ainsi que de nombreuses **bouées d'amarrage**. Plusieurs quais privés débordent la rive entre les **pointes Marion et Picard**, au Nord de l'île Dorval.

 96.1 **Avertissement.** — Des instruments scientifiques sont déployés entre la rive Nord et la rive Sud du lac Saint-Louis sur une étendue d'environ 0,5 mille de part et d'autre de l'île Dorval. Les navigateurs doivent être **prudents** lorsqu'ils s'engagent à l'extérieur des chenaux pour embarcations.

97 Une **conduite** et des **câbles sous-marins à haute tension** s'allongent entre Dorval et l'île Dorval. Un **câble désaffecté** relie le côté Sud de l'île Dorval, l'*alignement lumineux de la Course Dorval* et l'*alignement lumineux de Kahnawake*.

98 Des **prises d'eau sous-marines** débordent la rive de 0,15 mille à l'Ouest de la pointe Picard. Une **bouée** marque l'extrémité de certaines **conduites**.

99 Le *Royal St. Lawrence Yacht Club*, privé, est situé à Dorval; il est pourvu d'une **rampe de mise à l'eau**.

 100 **Avertissement.** — Un **caisson** de béton, **en ruine**, gît au Nord du chenal balisé, à 1,2 mille à l'Ouest de l'île Dorval. Cette zone est jalonnée par des **bouées** jaunes et une **bouée cardinale Sud**.

 101 **Avertissement.** — Un **haut-fond** rocheux, asséchant de 0,6 m, gît à 0,6 mille au SE de la pointe Charlebois.

102 *Club de voile Venture*, privé, est situé sur la rive Ouest de la **baie de Valois**, à l'Ouest de Dorval; le *Club de Canoe de Pointe-Claire* est aussi situé à cet endroit. On y retrouve des **rampes de mise à l'eau**.

103 La ville de **Pointe-Claire** (45°26'N, 73°49'W), 30 161 habitants en 2006, est située sur la rive Sud de l'île de Montréal, 3 milles à l'Ouest de Dorval.

 104 Le **quai** public de Pointe-Claire, d'une longueur de 33 m et d'une hauteur de 1,5 m, offre une profondeur de 0,9 m; le côté SE du quai est pourvu d'une **rampe de mise à l'eau**. Le **chenal** d'accès au quai offre une profondeur de 2,1 m.

105 Une église à **flèche** située près de la rive, à 0,2 mille à l'WSW du quai public de Pointe-Claire, est **remarquable**.

 106 L'**alignement lumineux** du quai de *Pointe-Claire* (1213, 1214) est orienté à 310½°. Le feu antérieur est placé sur l'extrémité du quai. Les feux sont privés.

POINTE-CLAIRE — VUE VERS L'OUEST (2008)



107 Des **conduites sous-marines** débordent la rive sur une distance de 0,1 mille, immédiatement en aval et en amont du quai public de Pointe-Claire.

108 Le *club nautique de Pointe-Claire* (privé) est situé immédiatement au Nord du quai public.

109 La ville de **Beaconsfield** (19 194 habitants en 2006) se trouve à l'Ouest de Pointe-Claire.

 110 Le *Beaconsfield Yacht Club*, situé à 0,6 mille à l'Ouest du quai public de Pointe-Claire, offre les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, appareil de levage de 5 t, appareil à mâter, aire de pique-nique, téléphone, douches, casse-croûte, restaurant et salle à manger avec permis d'alcool, glace, essence et diesel, et garde l'écoute sur les voies VHF 16 et 68.

111 Le *Lord Reading Yacht Club* est situé à 1 mille plus loin dans l'Ouest; le petit bassin dragué est protégé par des brise-lames. L'entrée du bassin ($45^{\circ}25'N$, $73^{\circ}52'W$) est marquée par deux **feux** privés qui sont placés sur les brise-

lames. La majorité des installations est réservée aux membres et leurs invités.



112 Une embarcation de sauvetage côtier de la *Garde côtière canadienne*, stationnée à *Beaconsfield Yacht Club*, offre le service de **recherche et sauvetage** dans le secteur pendant la saison de navigation de plaisance. Les appels de détresse peuvent être effectués, en tout temps, à l'aide du signal d'alarme de l'*appel sélectif numérique (ASN)* sur la voie VHF 70 (156,525 MHz) et/ou par procédure radiotéléphonique sur la voie VHF 16 (156,8 MHz), ou bien par téléphone en communiquant avec le *Centre de sauvetage maritime de Québec (MRSC Québec)* en composant le numéro 1-800-463-4393. Les détenteurs de certains modèles de téléphone cellulaire peuvent également composer *16, ce qui les mettra directement en communications avec un centre des *Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)*. Il est important de noter cependant que l'utilisation du téléphone cellulaire ne permet pas à la *Garde côtière canadienne* de relever la provenance de l'appel et que

**D'UNE POSITION EN AVAL DE LA DIGUE BECKER AU
CANAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (2008)**



certaines zones sur les plans d'eau n'offrent pas de couverture du signal cellulaire. (Consulter la rubrique « Recherche et sauvetage » dans le fascicule des Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs).

113 Une **conduite sous-marine** en ruine déborde la rive sur une distance de 0,25 mille à 0,3 mille au SW du *Lord Reading Yacht Club*. Une **bouée cardinale Sud** privée jalonne l'extrémité de ces ruines.

114 L'**île Dowker** (45°24'N, 73°54'W), d'une altitude de 38 m au faite des arbres, est située au SW de Beaconsfield. La **pointe Dowker** dénomme l'extrémité Nord de l'île; les embarcations ont mouillé dans cette zone protégée dans le SE. Des **bouées d'obstacle** (privées) sont mouillées au Nord du chenal pour embarcations, au SW de la pointe Dowker.

115 La **pointe à Quenet** se trouve sur la rive Sud de l'île de Montréal, à 0,7 mille au NE de l'île Dowker. On y retrouve des **rampes de mise à l'eau** à l'Est et à l'Ouest de la pointe à Quenet.

116 **Avertissement.** — Un **émissaire** d'une longueur de 193 m déborde la rive à l'Ouest de la pointe à Quenet.

117 La **pointe Caron** se trouve sur la rive Sud de l'île de Montréal, à 0,8 mille à l'Ouest de l'île Dowker. *Baie d'Urfé Yacht Club*, privé et situé à courte distance à l'Ouest de la pointe Caron, est pourvu d'une **rampe de mise à l'eau**.

118 La **pointe Madore** est située sur la rive Nord de l'île Perrot, à 1,2 mille à l'WSW de l'île Dowker. La **baie Madore** gît au SE de la pointe Madore.

**Vers la rivière des Outaouais —
En passant au Nord de l'île Perrot**

119 La route principale pour embarcations permettant de gagner la rivière des Outaouais passe au Nord de l'île Dowker, puis s'oriente au SW en direction de la pointe Madore; la route est étroite dans le **chenal Lynch** qui se trouve du côté NW de l'île Dowker. En 2006, le passage, jalonné par des **bouées lumineuses** et **non lumineuses**, offrait une profondeur minimale de 2,3 m.

120 Entre les îles Dowker et Perrot passe un chenal **balisé** appelé **La Passe**, d'une largeur de 30 m et qui, en 2001, offrait des profondeurs de 0,9 m. Cependant, on y retrouve un **haut-fond** couvert de 0,1 m d'eau gisant dans le chenal, au Sud de l'extrémité Ouest de l'île Dowker, à courte distance à l'Ouest de la bouée marquée « AE28 » qui est portée sur la carte.

121 De l'intersection des chenaux La Passe et Lynch, la route pour embarcations conduit au SW. Cette route passe au Sud du **haut-fond de l'île Grassy**, une vaste zone de galets et de roches asséchantes.

122 À quelque 0,5 mille à l'Ouest de la pointe Madore, le chenal devient étroit et bifurque vers le NW, passant entre deux **digues**, connues comme **digue Becker**, pour se diriger vers le **lieu historique national du Canada du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue**. Le canal entre les deux digues a une longueur de 383 m et offre un passage restreint d'une largeur de 35 m.

ENTRÉE AVAL DU CANAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (2008)



123 Le **feu de la pointe de Brucy** (1225) est placé sur l'extrémité Nord de la digue Ouest de Becker, à 0,3 mille au SE de l'entrée du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue.

124 La ville de **Sainte-Anne-de-Bellevue** (5197 habitants en 2006) est située à l'extrémité SW de l'île de Montréal, à l'entrée de la rivière des Outaouais.

124.1 Le **quai public** à Sainte-Anne-de-Bellevue est implanté dans le rivage Nord à 400 pieds (122 m) à l'Est de l'entrée aval de l'écluse; d'une longueur de 120 pieds (37 m) et d'une hauteur de 5 pieds (1,5 m), il offre une profondeur de 6 pieds (1,8 m).

125 L'**écluse de Sainte-Anne-de-Bellevue**, située dans le *lieu historique national du Canada du Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue*, permet de franchir la différence de niveau de 0,9 m entre le lac Saint-Louis et le lac des Deux Montagnes. L'écluse, d'une longueur de 54,9 m et d'une largeur de 11,9 m, offre une profondeur de 2,7 m au-dessus du seuil. Il y a des **rampes de mise à l'eau** aux extrémités amont et aval de l'écluse.

126 Des **ponts** routier et ferroviaire relient l'île de Montréal à l'île Perrot à Sainte-Anne-de-Bellevue. La hauteur libre au-dessus du chenal à l'écluse est de 13 m et de 9,4 m au-dessus des **rapides de Sainte-Anne**.



127 *Marine Ste-Anne*, situé à courte distance à l'Est de l'écluse de Sainte-Anne-de-Bellevue sur la rive Nord, offre les services suivants : postes d'amarrage saisonniers équipés de prises d'eau et d'électricité, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, appareil de levage de 10 t, téléphone, articles de quincaillerie marine et essence. Cette entreprise se spécialise dans la vente de bateaux neufs et usagés.

128 *Club nautique de l'Île-Perrot*, privé, est situé à 0,5 mille à l'Est de la baie Madore. Les postes d'amarrage sont protégés par un brise-lames en forme de L, d'une longueur de 84 m et d'une largeur de 4,6 m.

129 Une **conduite sous-marine** déborde la rive de 0,3 mille en direction NW, à 0,5 mille à l'Est de la pointe

Madore. Une **bouée d'avertissement** (privée) jalonne l'extrémité de la conduite.

130 *Marina de l'Île-Perrot*, situé dans la baie Madore, offre les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, articles de quincaillerie marine, appareil de levage de 5 t, aire de pique-nique, téléphone, douches, buanderie, casse-croûte et restaurant avec permis d'alcool, glace, essence et diesel. On accède au port de plaisance par un chenal balisé et entretenu à titre privé.

131 *Marina Allard*, situé au Sud de l'île Bellevue, offre les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations de moteurs, articles de quincaillerie marine, location d'embarcations, douches, appâts et agrès de pêche, casse-croûte, restaurant et salle à manger avec permis d'alcool, glace, essence et diesel.

Vers la rivière des Outaouais — En passant à l'Ouest de l'île Perrot

132 Une deuxième route pour embarcations permettant de gagner la rivière des Outaouais et commençant au *mouillage de la pointe Fortier* s'oriente au NW depuis le canal de Beauharnois et passe le long des côtes Sud et Ouest de l'île Perrot.

133 **Melocheville**, faisant partie de la ville de Beauharnois, se trouve à l'Ouest de l'écluse inférieure de Beauharnois. La *marina de Melocheville* offre les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, station de vidange, douches, glace et essence; aire de pique-nique, téléphone, casse-croûte et restaurant et salle à manger avec permis d'alcool sont parmi les services offerts à proximité. Une **rampe de mise à l'eau** se trouve à 0,1 mille à l'Ouest du port de plaisance.

 134 **Avertissement.** — Le déversoir de l'écluse inférieure de Beauharnois régularise le niveau d'eau dans le canal entre les écluses supérieure et inférieure de Beauharnois. L'excès d'eau longe le brise-lames Est du bassin du port de plaisance de Melocheville. À l'ouverture des vannes du déversoir, il se forme des **remous** et un **courant violent** qui rendent l'accès au port de plaisance **dangereux**.

135 Un **émissaire d'égout sous-marin** déborde la rive de 0,15 mille à 0,75 mille à l'Ouest de l'écluse inférieure de Beauharnois.

136 Des barrages régulateurs traversent le fleuve Saint-Laurent à l'WNW du barrage de Beauharnois, dans les secteurs de l'île des Cascades, de la **pointe des Cascades** et de la pointe du Buisson. La prudence est de rigueur pour les embarcations de plaisance.

137 L'entrée du **canal de Soulanges** (45°20'N, 73°59'W), fermé à la navigation, se trouve au NW de la pointe des Cascades.

 138 Un **brise-lames** de roches en forme de L et d'une hauteur de 1,2 m, situé à 0,5 mille à l'Ouest de l'entrée du canal de Soulanges, protège deux **quais** en béton d'une hauteur de 3 m et une **rampe de mise à l'eau**.

 139 *Marina Pointe-Cascades*, situé aux quais, offre les services suivants : des postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, **rampe de mise à l'eau**, aire de camping, téléphone, douches, buanderie, glace et théâtre d'été avec salle à manger et permis d'alcool. Des **feux** (privé) marquent l'entrée du port de plaisance.

140 (*Pour la description de la rivière des Outaouais, en amont de l'écluse de Sainte-Anne-de-Bellevue et de la pointe des Cascades, consulter le fascicule des Instructions nautiques CEN 308 — Canal Rideau et rivière des Outaouais.*)

Rive Sud du lac Saint-Louis

141 Quatre **tours radio remarquables**, portant des **feux** d'obstacle aérien, s'élèvent à 1,3 mille au SSE du feu de la *digue de Kahnawake*.

142 **L'île Saint-Bernard (île des Sœurs Grises)** (45°23'N, 73°46'W), d'une largeur de 1 mille, est située à 1 mille au SW de la pointe Johnson. Le rivage Nord de l'île est bas et boisé. Cette île est un refuge faunique géré par *Héritage Saint-Bernard*.

143 **Le Tertre** dénomme la petite mais **remarquable colline** verte qui se trouve à l'extrémité SW de l'île Saint-Bernard; elle est frangée d'arbres. Une **croix remarquable**, d'une altitude de 32 m, domine sur le Tertre. Une **cheminée**, située à 0,1 mille au SE du Tertre, est **remarquable** de l'Ouest.

144 La **rivière Châteauguay** se déverse dans le lac de chaque côté de l'île Saint-Bernard. La ville de **Châteauguay** (42 786 habitants en 2006) s'allonge en bordure de la rivière.

145 Le chenal qui longe le côté Est de l'île Saint-Bernard, balisé (privé) et offrant une profondeur minimale de 0,3 m, permet de gagner Châteauguay.

146 Un **pont** routier, laissant une hauteur libre de 6,4 m, enjambe les deux chenaux de la rivière Châteauguay à l'extrémité SE de l'île Saint-Bernard. Un **pont** ferroviaire, laissant une hauteur libre de 4,8 m, enjambe la rivière à 0,2 mille en amont. Le pont ferroviaire est désaffecté.

147 *Châteauguay Marine*, situé sur le côté Sud du chenal Ouest de la rivière Châteauguay, au Sud de l'île Saint-Bernard, offre les services suivants : postes d'amarrage, **rampe de mise à l'eau**, réparations, quelques articles de quincaillerie marine, aire de pique-nique, appâts et essence.

148 *L'Association Chasse et Pêche Saint-Bernard* dénomme un club de pêche privé situé sur le rivage Ouest

de la rivière Châteauguay, au Nord du pont ferroviaire. Les services comprennent : postes d'amarrage, location d'embarcations, appâts et agrès de pêche, salle à manger avec permis d'alcool pour les membres et leurs invités.

149 *R. L. Marine & Sports*, situé sur la rive Ouest de la rivière Châteauguay, à courte distance au Sud du pont ferroviaire, offre les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'électricité, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, articles de quincaillerie marine et essence. Un restaurant avec salle à manger et permis d'alcool est situé à proximité.

150 Un service saisonnier de **navette fluviale** pour piétons et cyclistes relie des débarcadères situés à Châteauguay (au Sud de l'île Saint-Bernard) et à Lachine (près de l'entrée amont du canal de Lachine).

151 Un **pont** routier, laissant une hauteur libre de 4,4 m, franchit l'embranchement Ouest de la rivière à l'extrémité SW de l'île Saint-Bernard. Un petit quai (privé) est implanté dans le rivage de l'île Saint-Bernard, à l'Est du pont.

152 Une **prise d'eau** en ruine déborde de la pointe SW de l'île Saint-Bernard de 0,15 mille en direction Ouest.

153 La ville de **Léry** ($45^{\circ}20'N$, $73^{\circ}49'W$), 2385 habitants en 2006, est située sur la rive SE, à 2,6 milles au SW de l'île Saint-Bernard.

154 À Léry, on retrouve le *club nautique Woodlands* (privé).



155 Le **quai** public de Léry a une longueur de 79 m et une largeur de 5 m pour la majeure partie de sa longueur; son extrémité a une largeur de 21,3 m. L'extrémité du quai est enrochée sauf sa face NE, accessible et offrant une profondeur de 0,9 m.

156 Cette section de la rive est bordée d'un vaste groupe d'îles basses, dites les **îles de la Paix**. Ces nombreuses îles sont une réserve nationale de faune et un refuge d'oiseaux migrateurs. Une réglementation d'accès (*Environnement Canada*) s'applique à ces territoires protégés.



157 **Avertissement.** — Des **câbles aériens** laissant une hauteur libre de 14 m traversent le chenal qui passe entre l'**île du Docteur**, au Sud des îles de la Paix, et **Maple Grove**.

158 La ville de **Beauharnois** (11 918 habitants en 2006) est située sur la rive Sud du lac, à 6 milles au SW de l'île Saint-Bernard.



159 Le **quai** public de Beauharnois est implanté à l'extrémité Est de l'embouchure de la **rivière Saint-Louis**. Le quai, de forme irrégulière, mesure 61 m par 61 m; il a une hauteur de 2,4 m. On retrouve des **rampes de mise à l'eau** à proximité. Un **brise-lames** situé à l'Est du quai s'allonge sur 32 m vers le Nord puis bifurque vers le NW sur 15 m. Directement au Nord du quai et centré sur ce dernier, une zone de 215 m vers le large par 230 m parallèlement à la côte est désignée comme impropre au mouillage et peut présenter des **risques** à la navigation de surface. Cette zone contient 53 blocs d'ancrages submergés ainsi que les vestiges d'un brise-lames. Des câbles relient les blocs et causent un entrave à la navigation.



160 Le *Club de voile de Beauharnois* est situé immédiatement à l'Ouest du quai public. Une jetée en forme de T et une aire de mouillage pour les embarcations du club de voile traversent l'embouchure de la rivière Saint-Louis.

161 L'église de Beauharnois, avec **deux flèches remarquables**, est située près de la rive Est de la rivière Saint-Louis. Un **château d'eau** s'élève à 0,2 mille à l'ESE de l'église. La **cheminée** d'une usine désaffectée, située immédiatement à l'Ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Louis, est **remarquable**. Les quatre **cheminées** de la compagnie *Alcan* sont **remarquables** et situées à 0,9 mille à l'Ouest du château d'eau.

162 Le **barrage** de la **centrale hydroélectrique** de Beauharnois, exploité par *Hydro-Québec*, se trouve à l'Ouest de la ville de Beauharnois. De nombreux **pylônes** électriques ceinturent tout le secteur du barrage de Beauharnois.

163 Les écluses inférieure et supérieure de Beauharnois, décrites dans le chapitre suivant, se trouvent à l'Ouest du barrage hydroélectrique.

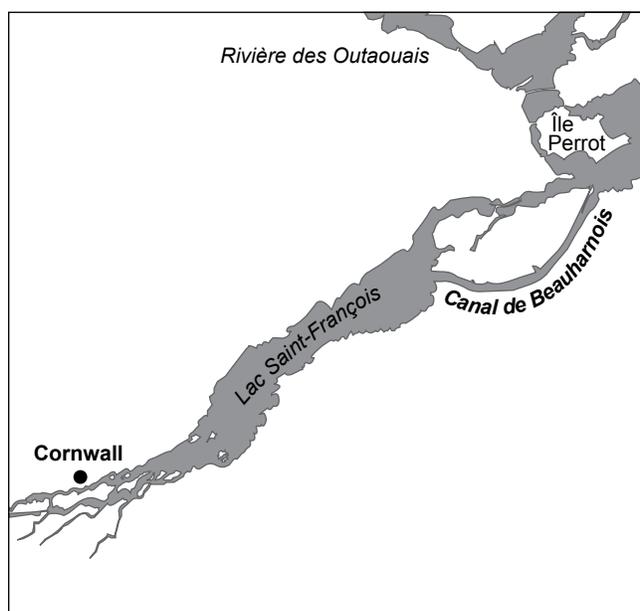
De Beauharnois à Cornwall

Généralités

Carte 1400

1 Ce chapitre décrit le fleuve Saint-Laurent depuis l'extrémité Ouest du lac Saint-Louis jusqu'à Cornwall, à l'extrémité Ouest du lac Saint-François, soit une distance de 42 milles. Entre le lac Saint-Louis et le lac Saint-François, le lit du cours d'eau au Nord de l'île de Valleyfield est accore, peu profond et comporte de nombreuses cascades. Le canal de Beauharnois, qui comprend deux écluses de la *Voie maritime*, contourne ce tronçon du fleuve.

1.1 On peut obtenir des renseignements en temps réel sur le niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent, à Summerstown, au moyen du *Réseau automatisé de limnimètres* du *Service hydrographique du Canada* en composant le 613-931-2089 et du fleuve Saint-Laurent, à Cornwall, au moyen du *Réseau automatisé de limnimètres* du *Service hydrographique du Canada* en composant le 613-930-9373. (De plus amples renseignements sur le niveau d'eau sont fournis dans le fascicule des *Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs.*)



Canal de Beauharnois

Carte 1431

2 Le **canal de Beauharnois** est la voie de transit entre le lac Saint-Louis et le lac Saint-François, une distance de 12,5 milles. Le chenal de la *Voie maritime* dans le canal a une profondeur minimale de 8,2 m, avec une largeur minimale de 182 m sauf dans le petit chenal qui se trouve entre les écluses inférieure et supérieure de Beauharnois où elle n'est que de 91 m. Ces deux écluses sont situées à l'extrémité du canal dans le lac Saint-Louis et permettent de franchir une dénivelée entre les deux lacs de 24 m.

3 **Avertissement.** — Des **conduites** et des **câbles sous-marins** traversent le canal de Beauharnois.

4 Des **limites de vitesse** sont en vigueur dans le canal de Beauharnois. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et*

ÉCLUSES DE BEAUHARNOIS (2008)



procédures de la Voie maritime qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

5 L'écluse inférieure de Beauharnois, située à courte distance à l'Ouest du barrage de la centrale électrique de Beauharnois, a une hauteur de chute de 12 à 13 m. Le mur d'approche aval, situé sur le côté Est du canal, offre une longueur d'amarrage de 379 m. Un tunnel sous l'écluse assure la circulation entre Beauharnois et Melocheville. Le mur d'approche amont est situé parallèle au côté Est du canal. L'écluse et les murs d'approche sont éclairés la nuit.



5.1 Le feu de l'écluse inférieure de Beauharnois repose sur l'extrémité du mur d'approche NW.



6 **Avertissement.** — On a signalé un fort courant traversier sur la route d'accès au mur d'approche aval de l'écluse inférieure de Beauharnois.

La vitesse du courant varie considérablement selon le débit du barrage de la centrale électrique.



7 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires descendants se

trouve à la sortie de l'écluse inférieure de Beauharnois. C'est à ce point d'appel qu'on doit confirmer la demande d'un pilote ou l'amarrage à Montréal. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

8 Le chenal entre les écluses inférieure et supérieure de Beauharnois a une longueur de 0,5 mille et une largeur minimale de 91 m. Quatre groupes de câbles aériens à haute tension, d'une hauteur libre de 45 m ou de 43 m sous des conditions rigoureuses de verglas, franchissent le chenal entre les deux écluses. Les murs d'approche de l'écluse se trouvent du côté Est, aux deux extrémités du chenal. Entre les murs d'approche se trouve un poste d'amarrage d'une longueur de 503 m, parallèle au chenal.

9 L'écluse supérieure de Beauharnois a une hauteur de chute de 11 à 12 m. Le mur d'approche amont de l'écluse supérieure, aussi sur le côté Est du chenal, offre une longueur d'amarrage de 575 m. Une digue enrochée, d'une

longueur de 457 m, s'avance au Sud de l'extrémité de ce mur d'approche. Il y a un **mur d'amarrage pour embarcations** du côté Ouest du chenal en amont de l'écluse supérieure de Beauharnois. En 1998, la profondeur était d'au moins 7,6 m le long du mur.

10 Le **pont** ferroviaire tournant **Penn Central** franchit le canal à l'extrémité amont de l'écluse supérieure de Beauharnois.

10.1 Le **pont** de l'autoroute 30 franchit le canal en amont du pont ferroviaire.



11 Le **feu du mur d'approche Sud en amont de Beauharnois (35)** reposant sur un mât est placé sur l'extrémité Sud de la digue enrochée mentionnée ci-dessus.



12 L'**alignement lumineux de l'écluse supérieure de Beauharnois (33, 34)** est orienté à 028½°; les feux sont placés sur le mur d'approche amont de l'écluse.



13 Les navires qui transitent dans la *Voie maritime du Saint-Laurent* changent normalement de pilote à l'écluse supérieure de Beauharnois.



14 Le **mouillage de Melocheville**, offrant des profondeurs variant entre 9,8 et 12,5 m, est situé à l'Est du chenal de la *Voie maritime*, à 1 mille au SW de l'écluse supérieure de Beauharnois.



15 **Avertissement.** — Deux **conduites sous-marines** franchissent le chenal et la zone de mouillage à 0,9 mille en amont de l'extrémité Sud de la digue enrochée.



16 **Avertissement.** — Cinq **pannes à glace** s'allongent au NW depuis le côté SE du canal. Les pannes à glace, commençant à courte distance en amont du **pont Penn Central**, sont distantes à des intervalles de 1 mille. Deux de ces pannes à glace franchissent le **mouillage de Melocheville**; les navigateurs prendront garde de ne pas mouiller dans ces zones. À proximité de l'extrémité amont de la zone de mouillage, on peut rencontrer de nombreuses **bouées** d'ancrage des pannes à glace et de petits **flotteurs** en bois. Les conducteurs d'embarcations prendront garde à ces dangers.



17 L'**alignement lumineux de la centrale électrique (37, 37.1)** est orienté à 046½°. Les tours de l'alignement se trouvent sur la rive Est du canal, dont la tour antérieure se dresse à proximité des conduites sous-marines mentionnées ci-dessus.

18 L'**alignement lumineux du pont Saint-Louis (41, 42)**, orienté à 060½°, se trouve sur la rive Est du canal, près de la limite Sud du **mouillage de Melocheville**.

19 Le **pont Saint-Louis**, routier et ferroviaire, franchit le canal de Beauharnois à 5,3 milles au SW de l'entrée de l'écluse supérieure de Beauharnois. Une travée du pont, d'une longueur de 54,9 m et à soulèvement vertical, offre une hauteur libre minimale de 36,5 m. Le pont a une hauteur libre de 4,2 m en position fermée. Des **feux** blancs sont placés sur

des caissons de protection situés de chaque côté du canal, aux approches amont et aval du pont.



20 **Avertissement.** — L'approche d'un navire à un pont levant est régie par des feux de circulation réglés par le pontier ou, s'il y a lieu, en communiquant sur la voie VHF 14. Pour les navires montants, un panneau de sifflet est installé à 1 mille en aval du pont et pour les navires descendants, il est à 1,6 mille en amont du pont. Le capitaine d'un navire s'approchant d'un pont levant doit, si la présence de son navire n'a pas été reconnue par des feux jaunes à éclats placés sur le panneau avertisseur, aviser le pontier de son arrivée par radio VHF dès que son navire arrive à la hauteur du panneau de sifflet. Pour plus de détails, consulter les articles 4 et 5 de la section *Information sur le transit des navires et leur équipement* qui figure au *Manuel de la Voie maritime*.



21 Le **feu de direction de Saint-Louis (47.5)** se trouve sur le côté Est du **pont Saint-Louis**, à courte distance au Sud du chenal; il est visible sur le relèvement 226½°.



22 Le **feu de guidage du pont Saint-Louis (57.5)** est placé sur la rive Sud à 2,2 milles à l'Ouest du pont; il est visible sur le relèvement 240½°.

23 Deux groupes de **câbles aériens à haute tension** laissant une hauteur libre minimale de 44 m traversent le canal de Beauharnois à 0,9 mille au NE du **pont Saint-Louis**.



24 Une **zone de mouillage d'urgence**, offrant une profondeur minimale de 8,2 m, se trouve sur le côté Sud du chenal de la *Voie maritime*, en amont du **pont Saint-Louis**.



25 **Avertissement.** — Une **panne à glace** désaffectée se trouve à 2 milles à l'Ouest du **pont Saint-Louis**; on peut rencontrer des **bouées** d'ancrage des pannes à glace et de petits **flotteurs** en bois. Les conducteurs d'embarcations prendront garde à ces dangers.

26 Trois **cheminées remarquables** portant des **feux** d'obstacle aérien s'élèvent à 2,3 milles à l'Ouest du **pont Saint-Louis**.



27 Trois alignements lumineux indiquent les routes entre le **pont Saint-Louis** et le **pont de Valleyfield**, distants de 4,9 milles.

28 L'**alignement lumineux Est de Valleyfield (61, 62)**, orienté à 248½°, se trouve sur la rive Sud du canal, à mi-chemin des deux ponts.

29 L'**alignement lumineux de Saint-Louis (51, 52)**, orienté à 090°, se trouve sur la rive Sud, à courte distance à l'Ouest du **pont Saint-Louis**.

30 L'**alignement lumineux du pont de Valleyfield (59, 60)**, orienté à 107½°, se trouve sur la rive Sud, à l'Est de l'**alignement lumineux Est de Valleyfield**.

PORT DE VALLEYFIELD (1994)



31 Le **port de Valleyfield** est situé sur la rive Nord du canal de Beauharnois et près de l'intersection des *alignements lumineux de Saint-Louis et du pont de Valleyfield*. Le port est relié par route à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, décrite plus loin. Les importations portent sur les produits en acier, le bitume, le bauxite, le cacao, les sels industriels et de voirie, les produits liquides en vrac et le concentré de zinc. Les exportations comprennent l'acide sulfurique, le bitume, les marchandises diverses, les produits céréaliers et liquides en vrac.

32 Le port de Valleyfield est administré par la *Société du Port de Valleyfield*.

33 Coteau-du-Lac est desservi par un **entrepôt d'attente** pour les douanes. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le *Service d'information sur la frontière* en composant le 1-800-461-9999 pour le service en anglais ou le 1-800-959-2036 pour le service en français; vous pouvez également consulter le site Web suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>.



34 La largeur du **bassin** est de 76 m et comprend deux postes d'amarrage pour marchandises diverses. Le poste d'amarrage Nord a une hauteur variant entre 4 et 4,3 m et une longueur de 622 m. Le poste d'amarrage Sud a une hauteur de 4 m et une longueur de 274 m. Un entrepôt,

122 m sur 76 m, se trouve sur le côté Nord du bassin, alors que celui se trouvant sur le côté Sud offre les dimensions suivantes : 61 m sur 30 m.

35 Le bassin et les quais offrent (2008) des profondeurs variant entre 7,3 et 8 m avec une profondeur minimale de 7,3 m se trouvant à 80 m du fond du port. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le directeur de port au 1-450-373-4021.

36 Le **pont de Valleyfield** (45°13'N, 74°07'W) — ferroviaire et routier — comprend une travée à soulèvement vertical, franchissant le chenal de la *Voie maritime* d'une longueur de 54,9 m. Le pont laisse une hauteur libre de 36,6 m lorsqu'il est soulevé alors qu'il laisse une hauteur libre de 3,5 m en position fermée. Des **feux** blancs sont placés sur des caissons de protection situés de chaque côté du chenal, aux approches amont et aval du pont.

37 **Avertissement.** — L'approche d'un navire à un pont levant est régie par des feux de circulation réglés par le pontier ou, s'il y a lieu, en communiquant sur la voie VHF 14. Pour les navires montants, un panneau de sifflet est installé à 0,9 mille en aval du pont et pour les navires descendants, il est à 1,6 mille en amont du pont. Le capitaine d'un navire s'approchant d'un pont levant doit, si la présence de son navire n'a pas été reconnue par des feux jaunes à

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (1994)



éclats placés sur le panneau avertisseur, aviser le pontier de son arrivée par radio VHF dès que son navire arrive à la hauteur du panneau de sifflet. Pour plus de détails, consulter les articles 4 et 5 de la section *Information sur le transit des navires et leur équipement* qui figure au *Manuel de la Voie maritime*.

 38 Une **zone de mouillage d'urgence** offrant (1990) des profondeurs variant entre 8,2 et 13,4 m se trouve en amont du *pont de Valleyfield*, sur le côté Sud du chenal de la *Voie maritime*. Le fond se compose d'argile sauf pour la présence d'un pâtre rocheux offrant une profondeur de 9,8 m gisant au milieu du chenal, à 0,15 mille à l'Ouest du pont ainsi que la présence d'une roche, couverte de 8,2 m d'eau, gisant près du coin SW de la zone de mouillage.

 39 L'**alignement lumineux de l'entrée amont du canal de Beauharnois** (75, 76), orienté à 083½°, se trouve sur la rive Nord du canal, entre le *pont de Valleyfield* et le lac Saint-François. De l'amont, le feu antérieur est visible sur un arc de plus de 180°.

 40 Le point d'appel n° 5 du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires descendants se trouve à l'entrée amont du canal de Beauharnois. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

 41 Dans les parages de la bouée marquée « C49 », à l'entrée amont du canal de Beauharnois, le **courant** atteint une vitesse de 3 nœuds et porte à 098°.

 42 **Avertissement.** — Deux **dispositifs d'ancrage** situés à l'entrée amont du canal de Beauharnois représentent des **pannes à glace** durant la saison hivernale, alors qu'elles représentent des **ancres submergées et des câbles sous-marins** pendant la saison de navigation.

43 Un **brise-lames flottant** d'une longueur de 76 m se trouve sur la bordure Sud du chenal à la hauteur des pannes à glace. Une **structure semblable** se trouve sur le côté Nord du chenal.

 44 Le **feu du brise-lames Sud du lac Saint-François** (84), marqué « D1 », et le **feu d'avertissement Sud du lac Saint-François** (84.5) sont placés sur le ponton Sud. Le **feu du brise-lames Nord du lac Saint-François** (85), marqué « D2 », et le **feu d'avertissement Nord du lac Saint-François** (85.5) sont placés sur le ponton Nord.

45 La ville de **Salaberry-de-Valleyfield** (39 672 habitants en 2006) est située sur la rive Sud de la **baie Saint-François**, à l'extrémité NE du lac Saint-François. Plusieurs **flèches** d'église et les hautes **cheminées** d'usines sont **remarquables** du lac.

 46 Une embarcation de sauvetage de la *Garde côtière canadienne* est stationnée à Salaberry-de-Valleyfield de mai à septembre. Pour de plus amples renseignements, consulter la rubrique « *Recherche*

et sauvetage » dans le fascicule des *Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*.

47 Un **chenal** jalonné par les **bouées lumineuses** marquées « DV4 » (78.8) et « DV6 » (79), et par des **bouées** à espar, conduit dans le port de Salaberry-de-Valleyfield à partir d'un point situé dans la *Voie maritime*, à 0,5 mille à l'Ouest des brise-lames flottants.

 48 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin** traverse le chenal de Salaberry-de-Valleyfield entre la **pointe aux Brodeur** et l'**île aux Chats**.

49 La **pointe Rousson** forme l'extrémité Sud de l'entrée du port de Salaberry-de-Valleyfield. L'**île de la Grosse Pointe**, petite et basse, est située au SW de la pointe Rousson.

 49.1 **Avertissement.** — L'île Mercier (indiquée à l'Ouest de l'extrémité de Grosse Pointe sur l'Édition 2003 de la Carte 1431) a été érodée par la glace et se présente maintenant comme un **haut-fond, profondeur inconnue**. Il existe d'autres **hauts-fonds** gisant entre Grosse Pointe et l'île de la Grosse Pointe. Les plaisanciers devraient se tenir loin de cette zone.

50 Une fontaine flottante est installée au fond du port de Salaberry-de-Valleyfield au début de chaque saison de navigation de plaisance; elle est jalonnée par des **feux** et des **bouées lumineuses**. Au Nord de la fontaine, en dedans de la **pointe aux Anglais**, une bouée à espar jaune jalonne un caisson, couvert de 1 m d'eau, à l'extrémité d'une prise d'eau potable. Une autre bouée à espar jaune, mouillée à l'extrémité Est du port, jalonne une barrière flottante qui protège l'embouchure de la rivière Saint-Charles. La rivière n'est pas navigable.

 51 *Marina Valleyfield*, situé dans la baie Saint-François à Salaberry-de-Valleyfield, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 1,2 et 3 m, station de vidange, bac à déchet, **rampe de mise à l'eau**, appareil à mâter, téléphone, douches, buanderie, glace, épicerie, casse-croûte, restaurant avec salle à manger et permis d'alcool, essence et diesel. *Marina Valleyfield* garde l'écoute sur la voie VHF 68 et est accrédité par le *Service hydrographique du Canada* pour la vente de ses **cartes** et publications marines.

52 *Marina Coteau-du-Lac*, situé sur le fleuve Saint-Laurent près de Coteau-du-Lac, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'électricité offrant une profondeur de 0,9 m, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, aire de pique-nique, articles de quincaillerie marine et agrès de pêche.

53 *Parc Marina Enr.*, situé sur le fleuve Saint-Laurent près de Coteau-du-Lac, offre les services de location de pédalos et est pourvu d'une aire de pique-nique.

Lac Saint-François — partie Est

Cartes 1431, 1432

Chenal de la Voie maritime

54 En entrant dans le **lac Saint-François** par le canal de Beauharnois, la largeur minimale du chenal de la *Voie maritime* est de 137 m sur une distance de 2 milles et la profondeur limite dans le chenal du lac Saint-François est de 8,2 m.

 55 Dans le chenal juste en amont du canal de Beauharnois, le **courant** porte dans l'axe du chenal à une vitesse de 2 nœuds.

56 Des **limites de vitesse** sont en vigueur dans le lac Saint-François. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

 57 L'**alignement lumineux aval de la pointe au Foin** (94, 94.1), orienté à 263½°, est le prolongement de l'**alignement lumineux** de l'entrée amont du canal de Beauharnois. La tour antérieure s'élève à courte distance au Nord de la **pointe au Foin** (45°13'N, 74°17'W). La tour postérieure est pourvue de deux marques de jour; l'une qui fait face à l'Est et l'autre, au SW. Le feu postérieur est visible à partir du relèvement 353½° jusqu'à la rive, en passant par l'Ouest.

Carte 1432

 58 L'**alignement lumineux amont de la pointe au Foin** (94.2, 94.3) est orienté à 029°. Les tours reposent sur des caissons circulaires blancs qui sont situés sur des petits fonds, au SW de la pointe. Les feux sont visibles sur l'alignement.

 59 Le **mouillage de Saint-Zotique** se divise en trois **zones de mouillage** de formes irrégulières, l'une au Nord et les deux autres au Sud du chenal de la *Voie maritime* et elles sont situées entre les bouées marquées « D5 » et « D17 », portées sur la carte.

 60 L'**alignement lumineux de la pointe Beaudette** (99, 99.1) est orienté à 242½°. La tour antérieure repose sur un caisson situé sur des petits fonds, au NE de la **pointe Beaudette** (45°12'N, 74°19'W); la tour postérieure s'élève sur la pointe. Les feux sont visibles sur l'alignement.

61 L'**alignement lumineux de l'île Chrétien** (104, 105) est orienté à 209°. La tour antérieure repose sur un caisson circulaire blanc situé à 0,4 mille au NE de l'**île Chrétien** (45°10'N, 74°20'W). La tour postérieure est située sur l'extrémité Est de l'île Chrétien.

 62 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** relie la rive Sud et les structures antérieure et postérieure de l'*alignement lumineux de l'île Chrétien* en passant au SE de l'île Chrétien et contournant son extrémité Ouest.

 63 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** relie la rive Nord — un point situé entre la pointe Beaudette et la **pointe aux Anglais**, à 0,6 mille dans le NE — et la structure du feu antérieur de l'*alignement de la pointe Beaudette*. Ce câble se prolonge jusqu'à l'*alignement lumineux amont de la pointe au Foin*.

64 Le chenal de la *Voie maritime*, suivant une route de 209°, passe entre la **pointe Mouillée Flats** et le **haut-fond de Port Lewis**. Le chenal a une largeur minimale de 259 m, fond de vase et de galets. D'un point situé au Sud de la pointe Beaudette (45°12'N, 74°20'W), près de la bouée marquée « D24 », le chenal s'oriente à 234½° sur une distance de 5,6 milles, en passant au Sud de la pointe Mouillée Flats et au Nord du **haut-fond Saint-Anicet**, jusqu'à un point situé à l'Ouest de la **pointe Dupuis** (45°08'N, 74°25'W). Sur cette route, le chenal offre une largeur minimale de 168 m, fond de vase. Il n'y a pas d'amers bien en vue dans la région de la pointe Dupuis, à l'exception des aides à la navigation.

 65 Un faible courant porte en travers du chenal de la *Voie maritime* dans le tronçon orienté à 209° et mentionné ci-dessus. Dans la majeure partie du lac Saint-François, la vitesse du courant n'excède pas 0,5 nœud.

 66 Le **feu du haut-fond Saint-Anicet** (107), marqué « D27 », est placé sur un caisson circulaire situé à 1,5 mille à l'WSW de l'île Chrétien.

67 L'**alignement lumineux Est de Saint-Anicet** (99.4, 99.5) est orienté à 054½°. Les deux feux sont placés sur des caissons qui sont érigés au large. La tour du feu antérieur est située à 1 mille au NNW de la **pointe Saint-Louis** (45°10'N, 74°18'W). Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

 68 L'**alignement lumineux Ouest de Saint-Anicet** (114.1, 114.2) est orienté à 234½°. Les deux feux sont placés sur des caissons qui sont érigés au large. Le feu antérieur est situé à 1,2 mille à l'WSW de la pointe Dupuis. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement, qui forme la réciproque de l'*alignement lumineux Est de Saint-Anicet*.

 69 L'**alignement lumineux de la pointe Dupuis** (111, 112), orienté à 086½°, est situé à courte distance au Nord de la pointe. Les feux sont visibles sur tout l'horizon. La largeur du chenal le long de l'alignement est de 137 m.

 70 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires montants et descendants se trouve dans le voisinage du feu du **haut-fond Saint-Anicet**. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III

des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

Rive Nord du lac Saint-François — partie Est

71 La rive NE du lac Saint-François est généralement basse et boisée.

72 Le village de **Coteau-Landing** (45°15'N, 74°13'W) — 3764 habitants en 2006 — est situé à l'extrémité NE du lac Saint-François, vis-à-vis de l'entrée amont du canal de Soulanges, qui est maintenant fermé à la navigation.

 73 Une promenade et un **brise-lames** en T, à Coteau-Landing, s'avancent sur 274 m au Sud jusque dans le lac. La face externe a une longueur de 100 m, une largeur de 7 m et une hauteur de 2,1 m. Le brise-lames, protégé par un perré, est un ancien quai en tôles d'acier et en béton; en 2006, les navires ne pouvaient pas y accoster. Un **brise-lames** isolé, d'une longueur de 168 m et situé à l'Est du brise-lames en T, est densément boisé et ressemble à une île.

 74 Le **feu de l'entrée amont du canal de Soulanges** (83) est placé sur l'extrémité SE du brise-lames isolé.

 76 *Camping Coteau Landing*, occupant l'extrémité occidentale du canal de Soulanges, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage offrant des profondeurs de 4,3 m, aires de pique-nique et de camping, téléphone, eau potable, douches, buanderie et glace.

77 Un **émissaire d'égout submergé** s'avance en travers de l'entrée du canal de Soulanges, à 61 m au SSE de l'enracinement de la jetée située à l'entrée du canal.

78 Le village de **Saint-Zotique** (5251 habitants en 2006) est situé à 2 milles au SW de Coteau-Landing. La pointe au Foin (*mentionnée précédemment*), dénudée et d'une altitude de moins de 3 m, se trouve à 2 milles plus au SW.

79 Une **tour** micro-ondes, d'une altitude de 58 m et portant des **feux** d'obstacle aérien, s'élève à 0,6 mille au NNW de la pointe au Foin.

 80 *Rachel Marine Sport*, situé à l'extrémité du canal et à l'Ouest de la pointe au Foin, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,6 et 0,9 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, articles de quincaillerie marine, réparations de moteurs et assistance maritime, service de bateau-taxi, aire de pique-nique et glace.

81 Deux **rampes publiques de mise à l'eau** sont situées sur la *plage de Saint-Zotique* qui dénomme un parc ouvert le jour, situé juste à l'Est de *Rachel Marine Sport*. On offre aussi l'électricité, l'eau, service de location, terrain de tennis, plage pour la baignade et un terrain de jeux.

82 *Castagnier Marine Enr.*, 548, rue Principale, Saint-Zotique, s'occupe de la vente de bateaux et d'un port de plaisance.

83 La pointe Beaudette (*mentionnée précédemment*) présente, vue d'une certaine distance, l'aspect d'une île. La **frontière provinciale** Québec-Ontario passe à 0,3 mille à l'Ouest de la pointe.

84 Un **câble sous-marin à haute tension** (*mentionné précédemment*) relie dans une direction SE la rive et le feu antérieur de l'*alignement de la pointe Beaudette*.

85 Un **phare désaffecté**, d'une hauteur de 9,8 m et d'une altitude de 13 m, s'élève sur l'extrémité Sud de la pointe Beaudette (2006). En raison des arbres qui entourent le phare, la tour carrée en bois et évasée n'est visible que par le Sud.

85.1 Deux **bouées d'amarrage** non lumineuses (privées) sont mouillées à 0,4 mille au Sud de la pointe Beaudette.

86 **Nadeaus Point** (45°09'N, 74°26'W) est située à 5 milles au SW de la pointe Beaudette; **Westleys Point** se trouve à courte distance à l'Ouest de Nadeaus Point.



87 *Creg Quay Marina*, situé à 0,5 mille au NE de Nadeaus Point, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,6 et 2,1 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations, grue, téléphone, douches, buanderie, articles de quincaillerie marine, casse-croûte, restaurant et brasserie, glace, essence, diesel et est accrédité par le *Service hydrographique du Canada* pour la vente de ses **cartes** et publications nautiques. Le chenal d'accès au port de plaisance est jalonné à titre privé par des **bouées**. Le restaurant *The Landings* se trouve à proximité.

88 *Creg Quay Marina* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.



89 Le **feu de Nadeaus Point** (*Creg Quay*) (112.2) est placé sur l'extrémité du brise-lames Ouest situé à l'entrée du port de plaisance.

90 Une **conduite sous-marine** déborde la rive sur 0,2 mille en direction SE à partir de l'extrémité du brise-lames Ouest.



91 **Avertissement**. — Un **câble sous-marin à haute tension** relie le côté Ouest de Westleys Point et l'extrémité Nord de l'île sans nom située dans le SSW de la pointe.

Rive Sud du lac Saint-François — partie Est

92 La rive Sud de la partie orientale du lac est en général basse et boisée. L'**île des Francs-Tireurs** est la petite île située à courte distance au Nord de la **pointe Biron** (45°11'N, 74°15'W).



93 L'*île Raymond Yacht Club* est un club privé situé sur la rive NE de l'île des Francs-Tireurs. Le quai du club possède un ponton d'une longueur de 33 m; un quai, d'une longueur de 38 m, situé du côté Sud d'un brise-lames implanté du côté Nord du club, fournit

quelques postes d'amarrage supplémentaires; la hauteur de chacune des structures est de 0,8 m. Le club offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,3 et 1,2 m, location de pédalos, motel, aire de pique-nique, téléphone, eau douce, douches, restaurant et café-terrace, glace et essence.

94 Deux **feux** privés (92.2, 92.3) sont placés sur le ponton du club.



95 **Avertissement**. — Une **roche**, asséchant de 0,1 m, gît à courte distance au large de l'extrémité Est du brise-lames Nord.

96 Trois **silos**, amers bien en vue, sont situés à 0,5 mille au SW de l'*île Raymond Yacht Club*.



97 **Avertissement**. — Des **câbles aériens à haute tension**, laissant une hauteur libre de 7 m, relie l'île des Francs-Tireurs et la terre ferme. Un **câble aérien téléphonique**, laissant une hauteur libre de 6,7 m, relie dans une direction WSW l'île des Francs-Tireurs et un îlot.



98 **Port Lewis** est situé à 1,5 mille à l'Ouest de la pointe Biron. Le **quai** public en T a une hauteur de 1,5 m et offre (2006) une profondeur de 1,5 m le long de la face externe, d'une longueur de 30 m; une **rampe de mise à l'eau** est attenante au quai.



99 *Marina Port Lewis*, situé au quai public, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,9 et 1,5 m, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, articles de quincaillerie marine, remorque hydraulique de 3,5 t, location de motomarines, téléphone, toilettes, appâts et agrès de pêche, entreposage intérieur pour la saison hivernale, glace et essence. Le port de plaisance garde l'écoute sur les voies VHF 68 et 16.



100 **Avertissement**. — Un **câble sous-marin à haute tension** relie Port Lewis et le feu postérieur de l'*alignement lumineux Est de Saint-Anicet*, puis le feu antérieur.

101 Le village de **Saint-Anicet** (45°08'N, 74°22'W) possède une église avec un **dôme** argent **remarquable**. Une **croix remarquable** d'une hauteur de 23 m s'élève à l'Est du village.

102 **Note historique**. — C'est dans cette église que le Cardinal Paul-Émile Léger a été baptisé. Il a servi dans ce village pendant plusieurs années avant de diriger l'archevêché de Montréal comme archevêque de l'Église catholique.



103 Saint-Anicet est desservi par un **quai** public offrant (2006) des profondeurs variant entre 1,2 et 2,1 m le long de la face externe, d'une longueur de 18 m; la hauteur du quai est de 1,2 m. À proximité du quai se trouvent les services suivants : toilettes publiques, aire de pique-nique,

aire de baignade balisée, restaurant et casse-croûte ainsi qu'un hôtel.

 104 **Avertissement.** — Les **ruines** d'un **caisson** à fleur d'eau gisent à 79 m au NE du quai.

 105 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** relie le quai public de Saint-Anicet et le feu *du haut-fond Saint-Anicet* marqué « D27 ». À courte distance au NE de la pointe Dupuis, un autre **câble sous-marin** s'étend entre le feu postérieur de l'*alignement lumineux de la pointe Dupuis* et le feu antérieur de l'*alignement lumineux*, sur l'île Minguy. Un autre **câble sous-marin à haute tension** part de la rive à courte distance au Sud de la pointe Dupuis et aboutit au feu antérieur de l'*alignement lumineux Ouest de Saint-Anicet*, puis au feu postérieur. Des **câbles sous-marins à haute tension** relie aussi le feu antérieur mentionné ci-dessus et le feu de *Lancaster Bar* marqué « D41 », ainsi que le feu postérieur de l'*alignement* et les autres feux d'*alignement* situés plus loin dans le SW.

106 La **pointe Latreille** gît à 1,7 mille au Sud de la pointe Dupuis.

 107 Deux ports de plaisance sont situés dans la baie au SW de la pointe Latreille.

108 *Marina St-Anicet Inc.*, situé à 0,2 mille au SSW de la pointe Latreille, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 0,3 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, articles de quincaillerie marine, appareil de levage de 5 t, pédalo, embarcations de pêche et location de caravanes flottantes, aire de pique-nique, douches, appâts et agrès de pêche, glace et essence.

109 *Pourvoirie Bernard Hart*, située sur le côté Ouest de la baie, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage offrant des profondeurs de 0,3 m, **rampe de mise à l'eau**, location d'embarcations, service de bateau-taxi, aires de pique-nique et de camping, téléphone, appâts et agrès de pêche, alcool, eau potable, glace et essence.

110 La **pointe au Cèdre** gît à 2,3 milles au SSW de la pointe Dupuis.

111 Une **rampe de mise à l'eau** se trouve sur la pointe au Cèdre. La **chaussée** de l'ancien quai public gît au SW de la rampe de mise à l'eau.

Lac Saint-François — partie Ouest

Chenal de la Voie maritime

112 **Lancaster Bar** (45°07'N, 74°27'W), au NW de la pointe au Cèdre, est une zone de très faible profondeur que

traverse le chenal de la *Voie maritime* offrant une profondeur minimale de 9,1 m. Le chenal dans la partie Ouest du lac Saint-François a une largeur minimale de 137 m; il est bien balisé par des bouées et des alignements lumineux.

 113 On a signalé que le **courant** sur Lancaster Bar porte dans l'axe du chenal à une vitesse maximale de 1 nœud.

 114 Le **feu de Lancaster Bar** (116), marqué « D41 », est placé sur une île située à l'extrémité NE de Lancaster Bar.

115 L'**alignement lumineux de Lancaster** (123, 124), orienté à 229°, conduit dans le chenal dragué qui traverse Lancaster Bar. Les deux tours de l'*alignement*, reposant chacune sur un caisson, sont situées au large. Le feu antérieur est placé à 0,5 mille au NNW de **Butternut Island** (45°06'N, 74°29'W). Le feu postérieur est visible de l'aval sur un arc de plus de 180°.

116 L'**alignement lumineux aval de Camerons Island** (130, 131) est orienté à 207½°. Le feu antérieur est placé sur un caisson situé à 0,4 mille au NNE de l'**île Thompson (Camerons Island)** (45°04'N, 74°31'W); le feu postérieur est placé sur le rivage Nord de l'île. Les feux sont visibles de l'aval sur un arc de plus de 180°.

117 Des **limites de vitesse** sont en vigueur dans ce tronçon du chenal de la *Voie maritime*. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

 118 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** traverse le chenal de la *Voie maritime* à 0,4 mille au Nord de Butternut Island. Un autre **câble à haute tension** traverse le chenal à 0,4 mille au Nord de l'île Thompson.

 119 L'**alignement lumineux de Butternut Island** (126, 127) est orienté à 046°. Le feu antérieur est placé à l'extrémité NW de Butternut Island; le feu postérieur est placé sur un caisson situé à 0,3 mille au NE de l'île. Les feux sont visibles de l'amont sur un arc de plus de 180°.

120 Le **feu de direction Est de Stanley Island** (141.5) est placé sur l'extrémité Est de **Stanley Island** (45°03'N, 74°33'W); le feu est visible sur le relèvement 226°.

121 L'**alignement lumineux amont de Camerons Island** (136, 137) est orienté à 059½°. Le feu antérieur est placé sur un caisson situé à l'Ouest de l'île Thompson; le feu postérieur est placé sur l'extrémité Nord de l'île. Les feux sont visibles de l'amont sur un arc de plus de 180°.

122 Le **feu de Stanley Island** (144), marqué « D67 », est placé sur le côté NW de l'île.

 123 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** traverse le chenal de la *Voie maritime* entre l'extrémité SW de **Renshaw Island** (45°03'N, 74°33'W) et l'extrémité NE de Stanley Island.



124 Le feu de Clark Island (146), marqué « D70 », est placé sur l'extrémité Est de Clark Island (45°03'N, 74°34'W).

125 Le feu de direction de Stanley Crab (144.5) est placé sur Stanley Crab (45°03'N, 74°34'W). Le feu est visible sur le relèvement 083°.

126 Le feu de direction de McGibbons Point (153), marqué « D80 », est placé sur Provast Point (45°02'N, 74°37'W). Le feu est visible sur le relèvement 263°.



127 Entre Clark Island et l'île Saint-Régis (45°01'N, 74°38'W), on a signalé que le courant porte dans l'axe du chenal à une vitesse de 1,5 nœud.



128 Deux zones de mouillage de formes irrégulières (une au Nord et l'autre au Sud du chenal principal), se trouvant entre Clark Island et McGibbons Point, sont dénommées mouillage Dickerson Island.

Carte 1433

129 L'alignement lumineux de Cornwall Island (164, 165), orienté à 241°, est placé sur l'extrémité Est de Cornwall Island (45°00'N, 74°43'W). Le feu antérieur est placé sur l'extrémité Est de l'île (45°01'N, 74°40'W). Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

130 Deux zones de mouillage de formes irrégulières (une au Nord et l'autre au Sud du chenal principal), se trouvant sur l'alignement de Cornwall Island, sont dénommées mouillage Stonehouse Point.

131 Colquhoun Islands sont situées au NW du chenal de la Voie maritime, au SW de Flannigans Point.

Rive Nord du lac Saint-François — partie Ouest

132 Finney Creek est situé à 2 milles au SW de Westleys Point (mentionnée précédemment). Un émissaire d'égout submergé s'avance sur une distance de 0,7 mille en direction Est à partir de l'entrée Est du ruisseau. Une prise d'eau potable, située à 0,3 mille plus au Sud, déborde la rive en direction Est sur une distance de 0,7 mille jusqu'à un caisson submergé, couvert de 9,6 m d'eau.

133 Le village de South Lancaster occupe le côté NE de l'embouchure de Raisin River (45°08'N, 74°30'W). Un chenal d'embarcations, jalonné par des bouées, conduit du chenal de la Voie maritime à Raisin River.

134 Raisin River est franchie près de son embouchure par deux ponts routiers et, plus à l'intérieur, par un pont ferroviaire; le pont routier situé à 0,1 mille de l'embouchure de la rivière laisse une hauteur libre de 3 m alors que le pont double de l'autoroute 401, situé à 0,5 mille plus loin en amont, laisse une hauteur libre de 2,4 m. La profondeur minimale de Raisin River est de 0,9 m jusqu'à un point situé à 0,1 mille à l'Est du pont ferroviaire.



135 Raisin River Marina Ltd., situé sur la rive Est de Raisin River, à courte distance au Nord du

premier pont routier, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,6 et 2,1 m, station de vidange, rampe de mise à l'eau en béton, réparations, articles de quincaillerie marine, appareil de levage de 8 t, location d'embarcations et de canots, service de bateau-taxi, appâts et agrès de pêche, casse-croûte, glace et essence.

136 Raisin River Marina est un site de déclaration par téléphone (maritime) de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.



137 Le quai public de South Lancaster est une structure en béton implantée sur la rive du Saint-Laurent. Les derniers 18 m du quai ont une largeur de 4,9 m, offrant (2006) des profondeurs variant entre 0,9 et 1,8 m.

138 L'îlot The Cairn gît à 0,3 mille au Sud de South Lancaster. Un cairn conique de pierres, amer bien en vue et d'une altitude de 16,5 m, s'élève sur l'îlot. À cause des grands arbres situés sur le côté Sud de l'îlot, le cairn n'est pas visible en venant du Sud.



139 Un port de plaisance est situé à 0,6 mille à l'Ouest de The Cairn, dans le SW de South Lancaster.

140 Mac's Marina offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,3 et 0,6 m, station de vidange, rampe de mise à l'eau, réparations et assistance maritime, articles de quincaillerie marine, chariot élévateur, location d'embarcations pontée ou de pêche, service de bateau-taxi, appâts et agrès de pêche, casse-croûte, glace et essence.

141 Hamilton Island (45°04'N, 74°32'W), d'une altitude de 9,1 m, est située à courte distance à l'Ouest du chenal de la Voie maritime. L'île est reliée à la terre ferme, dans l'Ouest, par un pont laissant une hauteur libre de 1,5 m; un passage d'embarcations peu profond conduit sous le pont.

142 Pilons Point et Camerons Point, dans le SW, gisent au Nord de Hamilton Island.



143 T & I Campground Resort, situé à 0,5 mille au NNE de Pilons Point, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage offrant des profondeurs de 0,9 m, rampe de mise à l'eau en sable, aires de pique-nique et de camping, téléphone, eau potable, douches, buanderie, épicerie, appâts et agrès de pêche, casse-croûte, restaurant avec salle à manger et permis d'alcool, propane et glace. L'amarrage est disponible pour les clients du terrain de camping.

144 Cameron's Point Campsite, situé à 0,35 mille au SW de Pilons Point, offre (2006) les services suivants : quelques postes d'amarrage offrant des profondeurs variant entre 0 et 1,2 m, rampe de mise à l'eau en gravier, aires de pique-nique

et de camping, téléphone, eau potable, douches, buanderie, quelques articles d'épicerie, appâts, glace et casse-croûte.

145 Renshaw Island (*mentionnée précédemment*), unie, pourvue de quelques arbres (1994) et d'une altitude de 1,5 m, est séparée de Hamilton Island par un chenal d'embarcations étroit. Une **balise de jour de tribord** est placée sur l'extrémité SE de l'île.

146 Stanley Island (*mentionnée précédemment*), d'une altitude de quelque 12 m, est située du côté SE du chenal maritime principal, au Sud de Renshaw Island. L'île abrite des chalets. Une **balise de jour de tribord** est placée sur l'extrémité SE de l'île.



147 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** franchit le chenal d'embarcations entre Hamilton Island et Renshaw Island.

148 Le village de **Summerstown** occupe le rivage de la terre ferme, au NW de Renshaw Island.



149 Summerstown est desservi par un **quai public** en L de 49 m de long, avec un tableau large de 12 m, offrant (2006) des profondeurs variant entre 0,9 et 1,2 m; la hauteur du quai est de 0,9 m.

150 Le quai public de Summerstown est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

151 *Glendale Restaurant*, situé à 30 m à l'Est du quai public de Summerstown, offre (2006) des postes d'amarrage pour embarcations en quantité limitée.

152 Deux **silos**, amers bien en vue, s'élèvent sur la terre ferme à 0,2 mille au NE du quai public de Summerstown.



153 Trois ports de plaisance sont situés près de Summerstown.

154 *Roger's Marina*, situé sur la terre ferme, au NW de Hamilton Island, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'électricité offrant des profondeurs de 0,6 m, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, articles de quincaillerie marine, appareil de levage, location d'embarcations, service de bateau-taxi, appâts et agrès de pêche, casse-croûte, glace et essence.

155 *Whimpy's Marina*, situé sur la terre ferme, à l'Ouest de Hamilton Island, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 0,6 m, **rampe de mise à l'eau** asphaltée, réparations et assistance maritime, articles de quincaillerie marine, appareil de levage de 7 t, location d'embarcations de pêche, appâts et agrès de pêche.

156 *Summerstown Marina*, situé à 0,9 mille au SW du quai public de Summerstown, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 1,2 m, **rampe de mise à l'eau**, réparations, articles de quincaillerie marine, appareil

de levage de 10 t, service de bateau-taxi, aire de pique-nique, appâts et agrès de pêche, casse-croûte, glace et essence.

157 *Summerstown Marina* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

158 **Danis Point** est située sur la rive Nord, à 1,1 mille à l'Ouest de Clark Island (*mentionnée précédemment*).

159 Deux **prises d'eau sous-marines**, situées à 0,2 mille à l'Est de **Flanigans Point** (45°02'N, 74°38'W), s'allongent jusqu'à 0,2 mille de la rive. Un **émissaire d'égout** situé à 0,1 mille en aval de la prise d'eau déborde de 0,2 mille.

160 Les constructions en briques jaunes de *The Islamic Institute*, érigées sur une colline à 0,3 mille au NNE de Flanigans Point, sont bien en vue.

Rive Sud du lac Saint-François — partie Ouest

161 La majorité de la partie Ouest de la rive Sud du lac est basse et parfois submergée. Des îles basses gisent au large. Les plus grandes îles comprennent les îles **Christatie**, **Plum** et **Ronde** (45°03'N, 74°32'W).

162 Une **tour**, d'une altitude de 136 m et portant des **feux** d'obstacle aérien, s'élève à 0,6 mille au SE de l'embouchure du **ruisseau McMillan** (45°03'N, 74°27'W).

163 La **rivière aux Saumons** débouche dans le lac à travers le rivage bas et marécageux au Sud de l'île Ronde. La *Réserve nationale de faune du lac Saint-François compté d'Huntingdon* s'allonge le long de la rive entre la pointe au Cèdre et à l'Ouest, la rivière aux Saumons. Cette zone humide est protégée en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*; il faut détenir un permis délivré par *Environnement Canada* pour y débarquer.

164 À l'Ouest de la rivière aux Saumons se trouvent des terres marécageuses et les îles suivantes : **île Simard**, **île Goose** et **île Cow**.

165 L'île Saint-Régis (*mentionnée précédemment*), plus grande et un peu plus haute, est située à l'extrémité Ouest du lac Saint-François. La **rivière Saint-Régis (St. Regis River)** se déverse dans le fleuve Saint-Laurent au Sud de l'île Saint-Régis. Le village indien de **Saint-Régis** est situé sur le côté Ouest de l'embouchure de la rivière. La frontière internationale du Canada et des États-Unis passe au Sud du village.

166 Deux **câbles sous-marins à haute tension** franchissent l'entrée de la rivière Saint-Régis.

167 Cornwall Island (*mentionnée précédemment*), l'île Saint-Régis ainsi que les îles plus petites situées dans l'Est font partie de la *réserve indienne Akwesasne*.

CORNWALL (1994)



Approches de Cornwall

168 Le chenal de Cornwall de la *Voie maritime du Saint-Laurent* se sépare, vers l'Ouest, du chenal de la *Voie Maritime* au Sud des Colquhoun Islands. Le chenal, jalonné par des bouées, offre une largeur minimale de 129 m.

169 **Pilon Island** est située au Nord du chenal de Cornwall et à l'Ouest des Colquhoun Islands. De nombreux quais privés sont implantés sur le côté Nord de l'île, ainsi que sur la rive abritée, au Nord de l'île. **Windmill Point** est située à 1,5 mille à l'WSW de Pilon Island. Un **aérogénérateur produisant de l'électricité, remarquable**, s'élève sur la pointe.

170 Un **câble sous-marin** relie le rivage NW de Pilon Island et la terre ferme au NNW. Une **prise d'eau sous-marine** située à 0,3 mille à l'Ouest de Pilon Island s'avance jusqu'à 0,4 mille de la rive. Une autre **prise d'eau sous-marine** est située à 0,2 mille à l'Est de Windmill Point.



171 *Gray's Creek Marina*, situé à l'entrée de **Grays Creek**, au Nord de Pilon Island, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,9 et 1,5 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau** en béton, aire de pique-nique, toilettes, appâts et agrès de pêche, casse-croûte, glace et essence.

172 *Gray's Creek Marina* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du

Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

173 *Cornwall Marina Co-operative Ltd.* est privé et est situé sur la rive Nord, à 0,1 mille à l'Ouest de Gray's Creek.

174 La ville de **Cornwall** (45 965 habitants en 2006) est située sur la rive Nord du Saint-Laurent, au Nord de Cornwall Island. La ville abrite de nombreuses usines et elle est desservie par les services ferroviaires et d'autobus. L'*autoroute 401* passe à 3 km au Nord du port. La *Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent* y a son bureau principal à Cornwall. Par le chenal de la *Voie maritime*, la distance est de 69 milles jusqu'à Montréal.

175 Le port de Cornwall est un port public administré par *Transports Canada*.

176 L'*Agence des services frontaliers du Canada* offre des services de douanes et d'immigration à Cornwall. Le port est desservi par un **entrepôt d'attente** pour les douanes. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le *Service d'information sur la frontière* en composant le 1-800-461-9999 pour le service en anglais ou le 1-800-959-2036 pour le service en français; vous pouvez également consulter le site Web suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>.



177 Le **quai** de Cornwall, d'une longueur de 175 m et offrant (2006) une profondeur de 8,2 m, est situé à 0,4 mille à l'Ouest de Windmill Point. Le quai est exploité par *Transports Canada* (2008). Normalement,

l'accostage n'exige pas l'assistance de remorqueurs; cependant, avec un préavis suffisant, on peut obtenir des remorqueurs, soit pour urgence ou parés à manœuvrer. Le quai est pourvu d'un hangar de transit d'une superficie de 1055 m² servant à l'entreposage de marchandises diverses.

178 *B&W Bingley Steel Works* effectue des réparations de coque, de chaudière et de machine.

 179 *Cornwall Marina 200*, situé à 0,3 mille en amont du quai de Cornwall, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 1,5 m, station de vidange, aire de pique-nique, téléphone, douches, buanderie, casse-croûte, glace, essence et diesel; on y garde l'écoute sur la voie VHF 68.

180 *Cornwall Marina 200* est un site de déclaration par téléphone (maritime) de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

 181 Le feu de *Cornwall Marina (163.2)* est placé sur l'extrémité Sud de l'entrée du bassin du port de plaisance (45°01'N, 74°43'W).

182 Le pont Nord international de la Voie maritime, laissant une hauteur libre de 9,6 m, enjambe le chenal entre Cornwall Island et Cornwall.

183 Des câbles aériens à haute tension, laissant une hauteur libre de 20 m, traversent le chenal près des culées de l'ancien pont Roosevelt, à 0,4 mille à l'Ouest du pont international de la Voie maritime.

De Colquhoun Islands à Raquette Point

184 Après être passé entre l'île Saint-Régis et les deux Colquhoun Islands, au NW, le chenal de la Voie maritime change de direction et passe entre l'extrémité SW de l'île Saint-Régis et Cornwall Island, puis entre celle-ci et la côte des États-Unis. Dans cette zone, le chenal offre une largeur minimale de 129 m au Sud de Cornwall Island. Le chenal est balisé par des feux et des bouées.

185 **Saint-Régis Dyke** est le nom désigné localement pour l'encoffrement d'une longueur de 152 m situé à 0,2 mille depuis l'extrémité NE de Cornwall Island. Un phare désaffecté s'élève sur l'extrémité Est de l'encoffrement.

186 Un câble sous-marin s'allonge entre le village indien de Saint-Régis et l'extrémité Ouest de l'île Saint-Régis; de là, il traverse le chenal de la Voie maritime pour aboutir à l'extrémité Est de Cornwall Island.

 187 Un point d'appel du Contrôle de la circulation sur la Voie maritime pour les navires montants se trouve entre l'île Saint-Régis et Cornwall Island. Pour plus de détails sur le système de Contrôle de la circulation sur la Voie maritime, consulter l'annexe III des Pratiques et procédures de la Voie maritime qui figurent au Manuel de la Voie maritime.

 188 Le feu à secteurs de *Third Crab (158)* est placé sur un caisson circulaire blanc à courte distance au SSW de **Third Crab (45°01'N, 74°39'W)**; le secteur blanc indique la route à suivre.

189 Le feu marqué « 2 » (172) est placé sur l'extrémité SE de Cornwall Island (45°00'N, 74°40'W).

190 Le feu marqué « 4 » (179) est placé à 0,4 mille à l'WSW du feu marqué « 2 ».

191 Le feu à secteurs marqué « 10 » (185) est placé sur un caisson en pieux situé près du milieu de la rive Sud de Cornwall Island (45°00'N, 74°43'W); le secteur blanc indique la route à suivre en venant de l'Est.

192 Le feu de direction marqué « 10 » (185.2), visible de 044½° à 051½° et présentant une intensité lumineuse plus forte sur le relèvement 048°, est placé sur la même structure que le feu à secteurs marqué « 10 ».

  193 Une étude des courants réalisée en novembre 1978, enregistré, au Sud des Colquhoun Islands, un courant qui porte au NE et à des vitesses variant entre 2 et 3 nœuds. Entre Cornwall Island et l'île Saint-Régis, un courant de 3 nœuds porte dans l'axe du chenal. Dans la courbe du chenal au SE de Cornwall Island, le courant peut atteindre 3 nœuds à des niveaux d'eau élevés. Aux niveaux élevés de **Raquette River**, qui se déverse dans le chenal de la Voie maritime du SW, à l'Ouest du village indien de Saint-Régis, un courant de la rivière porte au NE, en travers du chenal, avec des remous le long du rivage de l'extrémité SE de Cornwall Island. À l'Est de **Raquette Point (45°00'N, 74°43'W)**, le courant porte dans l'axe du chenal à une vitesse de 2,5 nœuds.

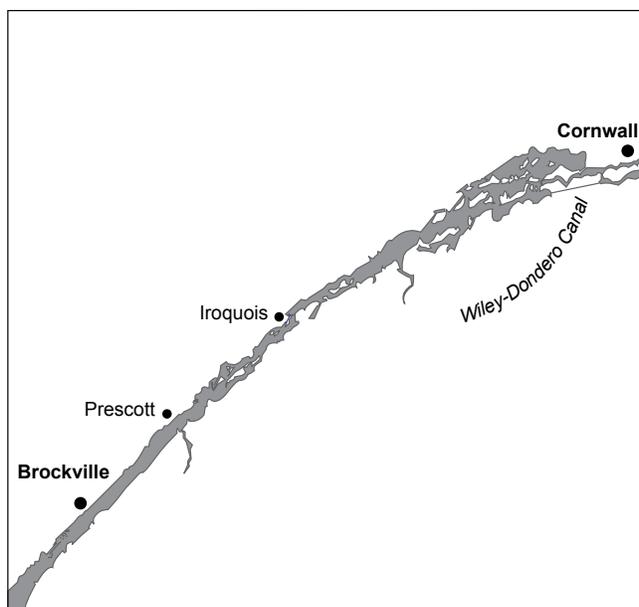
De Cornwall à Brockville

Généralités

Carte 1400

1 Ce chapitre décrit le fleuve Saint-Laurent et la *Voie maritime du Saint-Laurent*, de Cornwall jusqu'à la ville de Brockville, soit une distance de 48 milles; cette section comprend trois écluses de la *Voie maritime*.

1.1 On peut obtenir des renseignements en temps réel sur le niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent, à Morrisburg, au moyen du *Réseau automatisé de limnimètres* du *Service hydrographique du Canada* en composant le 613-543-3361. On peut obtenir des renseignements en temps réel sur le niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent, en aval de l'écluse de Iroquois, au moyen du *Réseau automatisé de limnimètres* du *Service hydrographique du Canada* en composant le 613-652-4839 et du fleuve Saint-Laurent, en amont de l'écluse de Iroquois, au moyen du *Réseau automatisé de limnimètres* du *Service hydrographique du Canada* en composant le 613-652-4426. On peut obtenir des renseignements en temps réel sur le niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent, à Brockville, au moyen du *Réseau automatisé de limnimètres* du *Service hydrographique du Canada* en composant le 613-345-0095. (*De plus amples renseignements sur le niveau d'eau sont fournis dans le fascicule des Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs.*)



De Cornwall à l'écluse de Iroquois

Carte 1433

2 De Raquette Point ($45^{\circ}00'N$, $74^{\circ}43'W$ – décrite au chapitre 2), sur la rive Sud dans la partie du milieu de Cornwall Island, le chenal de la *Voie maritime* s'oriente au SW jusqu'au **pont international Sud de la Voie maritime**, pont routier suspendu qui franchit la *Voie maritime* entre Cornwall Island et la côte américaine. Sous le pont, la largeur du chenal est de 183 m et la hauteur libre de 37 m.

3 **Pollys Gut** dénomme l'étroit chenal qui sépare l'extrémité Ouest de Cornwall Island et **Massena Point**, aux États-Unis.



4 Une étude sur les courants datant de juillet 1986 indique des vitesses variant entre 3 et

8 nœuds dans Pollys Gut, ainsi que dans le chenal de la *Voie maritime* en amont du pont *International de la Voie maritime*; la vitesse dépend du débit du barrage hydroélectrique de *Moses-Saunders*. Un enrochement de dérivation situé au Nord du chenal de la *Voie maritime* et à l'extrémité Sud de Pollys Gut dévie la majeure partie de l'écoulement de l'eau vers l'ESE dans le chenal de la *Voie maritime*. Un épi de dérivation, à l'Ouest de l'enrochement, dirige l'écoulement de l'eau vers l'Est, dans le chenal maritime principal; des courants variant entre 1 et 2 nœuds ont été observés dans cette zone. Des vitesses variant entre 3 et 4 nœuds se trouvent à l'Est du pont et celles variant entre 4 et 7 nœuds se trouvent au Nord de Cornwall Island, à 0,3 mille à l'Est du pont.

5 Durant la crue des eaux de Raquette River, le courant porte au NE dans le chenal et il se forme des tourbillons le long de la rive. À l'Est de Raquette Point, le courant porte dans le chenal à une vitesse de 2,5 nœuds.

6 Le débit de Grass River, sauf en crue, est faible, mais son effet se fait bien sentir sur les navires montants qui s'approchent de l'écluse Snell à vitesse réduite et ceux-ci doivent en tenir compte.

[le texte en italique qui suit est tiré du livre United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre]

7 **Raquette River** débouche du côté Sud de la *Voie maritime* du Saint-Laurent, près de l'extrémité aval de Cornwall Island. L'embouchure de la rivière offre une profondeur de 12 pieds (3,7 m), qui décroît rapidement jusqu'à 2 pieds (0,6 m); plusieurs petites îles et un caisson submergé gisent à moins de 0,7 mille terrestre (0,6 mille marin) de l'embouchure.

8 **Point d'appel.** — Les navires montants doivent communiquer avec « Seaway Eisenhower » sur la voie VHF-FM 12 lorsqu'ils se trouvent à quelque 0,5 mille terrestre (0,4 mille marin) mille en aval du pont *International de la Voie maritime*. Une fois la communication initiale établie, les navires doivent garder l'écoute sur la voie VHF-FM 12. (Pour plus de détails, consulter le Manuel de la *Voie maritime*.)

9 **Grass River** débouche du côté Sud de la *Voie maritime* du Saint-Laurent, à courte distance en aval de l'extrémité Est de Wiley-Dondero Canal. La rivière est navigable sur quelque 6,5 milles terrestres (5,6 milles marins), jusqu'à la jonction de Massena Canal, cependant elle est obstruée par de nombreux gros galets qui gisent près de la jonction. Les trois ponts qui franchissent la rivière, en aval de la jonction, laissent une hauteur libre minimale de 39 pieds (11,9 m).

10 **Wiley-Dondero Canal** découpe la côte américaine et s'allonge vers l'Ouest sur une distance approximative de 10 milles terrestres (8,7 milles marins), depuis l'extrémité Ouest de l'embouchure de Grass River jusque dans les parages de **Croil Islands**, en passant par **Long Sault Islands**.

Le canal comprend deux écluses et permet de franchir la différence de niveau entre le lac Saint-François et Lake St. Lawrence. L'écluse **Bertrand H. Snell**, située à l'extrémité Est du canal, a une hauteur normale de chute variant entre 45 et 49 pieds (13,7 et 14,9 m). L'écluse **Dwight D. Eisenhower**, située à 3,5 milles terrestres (3 milles marins) à l'Ouest de l'écluse Snell, a une hauteur normale de chute variant entre 38 et 42 pieds (11,6 et 12,8 m).

11 Une **limite de vitesse** de 6 nœuds est en vigueur dans le canal entre les écluses Snell et Eisenhower.

12 **Point d'appel.** — Les navires descendants doivent communiquer avec « Seaway Eisenhower » sur la voie VHF-FM 12 lorsqu'ils se trouvent approximativement à la hauteur de l'île centrale du groupe Croil. Une fois la communication initiale établie, les navires doivent garder l'écoute sur la voie VHF-FM 12. (Pour plus de détails, consulter le Manuel de la *Voie maritime*.)

13 **Courants dans Wiley-Dondero Canal.** — Des courants traversiers de 2 nœuds ont été signalés dans Wiley-Dondero Canal. Le courant porte au NE le long de l'extrémité aval de Long Sault Islands et à l'ESE à l'extrémité amont.

14 Les zones d'attente pour les embarcations désirant éclipser se trouvent sur la rive Sud du canal, immédiatement à l'Ouest de l'écluse Snell et immédiatement à l'Est de l'écluse Eisenhower; chacune de ces zones est marquée par une bouée. Des bornes d'amarrage pour les navires de forts tirants d'eau en attente de transiter dans le canal sont situées respectivement sur la rive Sud du canal, à 0,9 mille terrestre (0,8 mille marin) à l'Ouest de l'écluse Snell, à 1,1 mille terrestre (1 mille marin) à l'Est de l'écluse Eisenhower et à 1,6 mille terrestre (1,4 mille marin) à l'Ouest de l'écluse Eisenhower; chaque paire de bornes d'amarrage est marquée à chacune des extrémités par un feu et toutes, sauf la dernière, sont reliées par une passerelle.

15 **Massena Canal**, anciennement un canal d'alimentation, s'allonge vers le SE depuis la *Voie maritime* du Saint-Laurent, près de l'extrémité amont de Long Sault Islands, sur une distance de 2,8 milles terrestres (2,4 milles marins), jusqu'à la jonction de Grass River. Le canal est fermé à la navigation en raison de la présence d'un barrage qui se trouve à chaque extrémité. **Massena (New York)**, située à la jonction de Massena Canal et Grass River, est le site de l'administration centrale de Saint Lawrence Seaway Development Corporation. (Pour des renseignements relatifs à l'adresse, consulter la section « Appendix A » du U.S. Coast Pilot 6.)

16 On retrouve à Massena un bureau du **détachement de sécurité maritime** de la Garde côtière américaine. (Pour des renseignements relatifs à l'adresse, consulter la section « Appendix A » du U.S. Coast Pilot 6.)

17 Massena est un **port d'entrée en douane**.

18 **Quarantaine, douane, immigration et quarantaine agricole.** — (Pour les adresses des sujets mentionnés ci-

dessus, consulter le chapitre 3 du U.S. Coast Pilot 6, rubrique « Vessel Arrival Inspections » et la section « Appendix ».)

19 L'application du règlement sur la **quarantaine** est conforme au règlement de « U.S. Public Health Service ». (Voir « Public Health Service », chapitre 1 du U.S. Coast Pilot 6.)

20 **Quai.** — La compagnie Metropolitan Petroleum Inc. manutentionne des produits pétroliers au quai implanté dans le rivage Sud de Wiley-Dondero Canal par (44°57'57"N, 74°55'05"W). D'une longueur d'amarrage de 650 pieds (198 m) et offrant une profondeur (1977) de 30 pieds (9,1 m), il est formé de ducs d'Albe.

21 **Carte *1434.** — En sortant de Wiley-Dondero Canal, sur le côté Sud de Croil Islands, la route principale s'oriente au SW pour passer au Sud de **Cat Island** et de **Cat Island Shoal**, puis au Nord de **Wilson Hill Island**, au Sud de **Weaver Shoal**, au Nord de **Bradford Island**, **Crysler Shoal** et de **Goose Neck Island Shoals**, entre **Doran Shoal** à l'Est, et **Broder Island**, à l'Ouest, et au Nord de **Murphy Islands** et **Murphy Shoal** jusque dans les parages de Morrisburg (Ontario).

22 Un feu, équipé d'un racon, jalonne le côté Nord de Crysler Shoal.

23 À quelque 1,5 mille terrestre (1,3 mille marin) au SSW de Crysler Shoal, un chenal conduit vers le Sud jusqu'à un port de plaisance. Ce dernier offre les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'électricité, essence, diesel (camion-citerne), eau, glace, station de vidange, quelques articles de quincaillerie marine et une rampe de mise à l'eau. On y fait des réparations de moteur et de coque et on y trouve un appareil de levage de 10 t (9,1 tonnes). En 1977, on a signalé que les postes d'amarrage offraient des profondeurs variant entre 4 et 8 pieds (1,2 et 2,4 m).

Carte 1433

Lake St. Lawrence (Lac Saint-Laurent)

24 L'écluse Eisenhower et deux barrages marquent l'extrémité Est de **Lake St. Lawrence**. Le **barrage hydroélectrique de Moses-Saunders**, à 3 milles au NE de l'écluse, relie l'extrémité Est de **Barnhart Island** et la côte canadienne en traversant la frontière internationale du Canada et des États-Unis. Le **barrage déversoir de Long Sault (Spillway Dam)** relie la côte au Nord de l'écluse Eisenhower et l'extrémité Ouest de Barnhart Island. Lake St. Lawrence s'allonge en direction SW jusqu'à l'écluse et au barrage régulateur de Iroquois. Les rives du lac sont généralement basses et la force du courant, qui varie en raison de l'écoulement du barrage régulateur de Iroquois, est faible.

25 Des **limites de vitesse** sont en vigueur dans Lake St. Lawrence. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

 26 **Avertissement.** — Lorsque les vannes d'évacuation sont ouvertes, il existe un danger de se faire emporter près du barrage hydroélectrique de Moses-Saunders ou du barrage déversoir de Long Sault. Les navires prendront garde de ne pas s'approcher à moins de 305 m de ces barrages.

27 Le village de **Long Sault** occupe la rive Nord de Lake St. Lawrence. En 2006, le village abritait un bureau de poste, une épicerie, une boucherie et un magasin de vins et spiritueux.

 28 **Long Sault Marina**, situé au village de Long Sault, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 1,2 et 3 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations, quelques articles de quincaillerie marine, appareil de levage de 10 t, aire de pique-nique, douches, appâts et agrès de pêche, restaurant, glace et essence et garde l'écoute sur les voies VHF 16 et 68. **Long Sault Marina** est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

29 **Stormont Yacht Club**, organisme privé, se trouve à courte distance à l'Est de **Long Sault Marina**.

30 Un **chenal** balisé conduisant à **Long Sault Marina** et à **Stormont Yacht Club** s'ouvre entre **Dickinson Island** et **Heriot Island** (45°00'N, 74°55'W). Un autre **chenal** balisé, conduisant aux installations pour embarcations situées à Long Sault, s'ouvre au SSE de **Moulinette Island** (45°01'N, 74°53'W).

31 Le **pont** qui relie Dickinson Island et Heriot Island laisse une hauteur libre de 6,4 m. Le **pont** entre **Mille Roches Island** et la terre ferme laisse une hauteur libre de 5,5 m.

32 Une **bouée d'amarrage** privée, orange et blanche, est mouillée au milieu des approches de la baie qui se trouve au Sud de la chaussée, située entre Dickinson Island et **Hoople Island**.

Carte 1434

 33 Le **mouillage de Wilson Hill** se trouve sur le côté Nord du chenal maritime, au Sud de **Ault Island** (44°57'N, 75°03'W).

34 **Crysler Park Memorial**, monument remarquable en forme d'aiguille d'une hauteur de 15 m et d'une altitude de 23 m qui s'élève sur une butte située à 0,4 mille à l'Ouest de l'extrémité Ouest de Ault Island, commémore la bataille de la ferme Chrysler, de 1813. Un phare désaffecté, d'une altitude de 9,1 m, s'élève à 0,2 mille au NE du Chrysler Park Memorial, à **Upper Canada Village**. Une **église blanche à flèche**, située à 0,1 mille au Nord du feu désaffecté, est **remarquable**.

 35 **Crysler Park Marina**, situé dans **Marina Bay**, sur la rive Nord, à l'Ouest du **parc du champ de bataille de la ferme Chrysler (Crysler Farm Battlefield)**, offre (2006)

les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 1,8 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, quelques articles de quincaillerie marine, aire de camping, téléphone, douches, buanderie, épicerie, glace, essence et diesel et garde l'écoute sur la voie VHF 68. En 2006, on signalait une profondeur de 2,4 m dans le chenal d'accès du port de plaisance. *Crysler Park Marina* est accrédité par le *Service hydrographique du Canada* pour la vente de ses **cartes** et publications marines.

36 *Crysler Park Marina* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

37 Un **chenal balisé** (à titre privé) mène jusqu'à l'entrée du port de plaisance, jalonné par un **feu** privé.



38 Le **feu** (237), marqué « 68 », est placé sur un caisson circulaire blanc gisant au large de Weaver Shoal, à 0,5 mille au SE de **Cooks Point** (44°56'N, 75°05'W).

39 Le **feu** (238), marqué « 70 », est placé à 0,3 mille au Sud de Cooks Point.

40 L'**alignement lumineux** de *Weaver Shoal* (244.5, 244.6), orienté à 262°, se trouve sur la rive canadienne, à 2,4 milles à l'WSW de Cooks Point.

41 Un **caisson submergé**, couvert de 1 m d'eau, gît au SW de Weaver Shoal, à 40 m à l'WSW du **feu** marqué « 68 ».



42 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires montants et descendants se trouve au SW de Cooks Point. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

43 L'**épave** du *Eastcliffe Hall*, qui coula en 1970, gît dans le chenal à l'Ouest de *Crysler Shoal* (44°55'N, 75°06'W). L'épave est couverte d'au moins 10,3 m d'eau. Une deuxième **épave**, couverte d'au moins 11,5 m d'eau, gît à courte distance dans le SW.



44 L'**alignement lumineux** de *Goose Neck Island Shoals* (247.5, 247.6) est orienté à 254½°. Le feu antérieur s'élève à 0,4 mille à l'WSW de l'extrémité Sud de **Macdonald Island** (44°55'N, 75°08'W).

45 L'**alignement lumineux** de *Doran Shoal* (242.5, 242.6), orienté à 040°, se trouve sur la rive Nord, à 0,7 mille à l'Ouest de Marina Bay.

46 L'**alignement lumineux** de *Ogden Island* (258.4, 258.5), orienté à 237°, se trouve sur l'extrémité NE de **Ogden Island** (44°53'N, 75°12'W).

47 Le **feu** (248), marqué « 81 », s'élève sur le côté NW de *Doran Shoal* (44°54'N, 75°09'W).

48 Le **feu** (249), marqué « 82 », s'élève sur le côté NW du chenal et vis-à-vis du **feu** marqué « 81 ».

49 Le village de **Morrisburg** est situé sur la rive Nord et vis-à-vis de Murphy Islands (44°54'N, 75°11'W — *mentionnées précédemment*) qui sont boisées.

50 La **flèche** de l'Église Unie, située près de la rive, et le **château d'eau**, d'une altitude de 50 m, qui se trouve derrière le village, sont **remarquables**.



51 Le *quai de la ville de Morrisburg* dénomme un **quai** public en L implanté à Morrisburg débordant de la rive de 23 m et pourvu d'une extrémité de 33 m de long. Le quai offre (2006) des postes d'amarrage avec des profondeurs de 2,1 m ainsi que des **rampes** de mise à l'eau en béton.

52 Le *quai de la ville de Morrisburg* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

53 *Morrisburg Boat Docks Park*, situé à l'Est du quai public, offre (2006) des toilettes, aires de pique-nique, terrains de tennis, téléphone, eau potable, douches, terrain de jeux et une plage surveillée.

54 Le village de **Mariatown** (44°53'N, 75°12'W) est situé à 1 mille au SW de Morrisburg.



55 Le **mouillage de Morrisburg**, offrant des profondeurs variant entre 11,2 et 21,4 m, se trouve sur le côté NW du chenal de la *Voie maritime*, au large de Morrisburg.

56 **Canada Island**, légèrement boisée (2006), plate et d'une altitude de quelque 1,5 m, est située au SW de la zone de mouillage.

57 Une **limite de vitesse** est en vigueur dans cette portion du chenal de la *Voie maritime*. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.



58 Le **courant** dans le tronçon Morrisburg-Iroquois atteint une vitesse de 2 nœuds. À l'Est de Canada Island, le courant porte au Nord. On peut rencontrer à l'extrémité amont de Ogden Island un courant qui porte à l'Est dans Little River.

[le texte en italique qui suit est tiré du livre *United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre*]

59 Le village de **Waddington (New York)** est bâti sur le côté Sud de **Little River**, chenal du fleuve Saint-Laurent qui passe au Sud de Ogden Island. En 1977, on a signalé que le quai du village offrait une profondeur de 27 pieds (8,2 m).



60 L'**alignement lumineux** des approches de *Mariatown* (263.4, 263.5), orienté à 255°, se trouve sur la rive NW, vis-à-vis la partie centrale de Ogden Island. Les feux sont visibles sur l'alignement et, en 1994, la partie inférieure de la tour antérieure était obstruée par des maisons.

ÉCLUSE DE IROQUOIS (1994)



61 L'**alignement lumineux de Mariatown** (259.2, 259.3), orienté à 057°, se trouve à Mariatown. Les feux sont visibles sur l'alignement.

62 Le **feu** (259), marqué « 92 », s'élève sur la pointe à Mariatown.

63 Le **feu** (263), marqué « 96 », est placé près de l'*alignement lumineux des approches de Mariatown*. Un **câble sous-marin à haute tension** relie la rive et le feu.

64 Un **silos**, bien en vue et portant des raies blanches et rouges à la partie supérieure, s'élève sur la rive NW près de l'*alignement lumineux des approches de Mariatown*.

65 **Flagg Bay** échancre la rive Nord à **Rapide Plat Point**, située à 0,5 mille au SW de l'*alignement lumineux des approches de Mariatown*.

 66 Un **quai**, d'une longueur de 232 m et pourvu de 5 ducs d'Albe d'une hauteur de 2,4 m, se trouve au SW de l'entrée de Flagg Bay. Des pétroliers et des vraquiers autodéchargeants utilisent ce quai.

67 Une **limite de vitesse** est en vigueur dans cette portion du chenal de la *Voie maritime*. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

 68 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires montants se trouve près de la *bouée* marquée « 98 », à l'extrémité Ouest de Ogden Island. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

69 Un **gazoduc à haute pression, submergé**, franchit le chenal à 1,15 mille en amont de Ogden Island.

70 **Pinetree Point** est située sur la rive NW à 1,5 mille au SW de l'extrémité Ouest de Ogden Island. Le village de **Iroquois** (1211 habitants en 1991) se trouve à 1,5 mille plus loin au SW.

71 L'**écluse de Iroquois** se trouve entre **Harkness Island** (44°49'N, 75°19'W) et **Iroquois Island**, située à 1 mille au Sud du village de Iroquois. Le **barrage régulateur de Iroquois**, orienté à l'Est, relie l'extrémité Nord de Harkness Island et **Rockway Point**, sur la rive américaine. Ce barrage contrôle le niveau de Lake St. Lawrence.

72 L'écluse de Iroquois a une hauteur de chute variant entre 0,1 et 2 m. Les murs d'approche sont situés sur le côté Ouest du chenal. Le mur d'approche aval offre une longueur d'amarrage de 236 m et le mur amont, de 670 m. L'écluse et les murs d'approche sont éclairés la nuit. Un **pont à bascule** franchit l'extrémité aval de l'écluse; cette écluse est la septième et dernière du tronçon qui relie Montréal et le lac Ontario.

73 Un **pylône radio**, d'une altitude de 52 m et portant des **feux** d'obstacle aérien, s'élève sur la partie Nord de Harkness Island; ce pylône radio constitue l'amer le plus remarquable dans les environs de l'écluse de Iroquois. Un **château d'eau**, d'une altitude de 49 m, et la **flèche** d'une **église**, d'une altitude de 34 m, sont bien en vue dans le village de Iroquois. L'église peut être obstruée par les arbres (1994).

  74 Les vannes du barrage régulateur de Iroquois sont numérotées de 1 à 32 à partir de la rive américaine. Les **embarcations** peuvent, à **leurs risques**

et périls, passer par la vanne n° 30 en direction amont, et par la vanne n° 28 en direction aval; la hauteur libre est de 2,5 m. Les ouvertures des vannes sont indiquées par des **balises de jour** de bâbord et de tribord. Bien que le barrage fonctionne normalement à pleine ouverture, les conducteurs d'embarcations doivent prendre garde que toutes les vannes ou certaines d'entre elles peuvent être fermées à un moment quelconque, et ce, sans avertissement préalable. On a enregistré des **courants** atteignant 3 nœuds en aval des vannes 28 et 30 et cela avec les portes partiellement fermées.



75 Dans les approches de l'écluse de Iroquois, le courant porte habituellement au Nord, sa force variant avec le nombre et la position des vannes ouvertes au barrage régulateur de Iroquois. La carte indique le courant que l'on peut rencontrer en certaines circonstances.



76 Une **zone de mouillage d'urgence** se trouve au SE du chenal, à 1 mille au NE de l'écluse de Iroquois.

77 **Old Galop Canal** s'ouvre à 0,3 mille au NNW de l'entrée de l'écluse de Iroquois. Un bassin d'embarcations est situé sur le côté Nord et attenant à l'entrée du canal. Le chenal d'accès du bassin est jalonné par des **bouées** privées.



78 *Galop Canal Marine*, situé à l'extrémité Est de Old Galop Canal, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 4 m, **rampe de mise à l'eau**, aire de pique-nique, glace, essence et diesel. *Galop Canal Marine* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.



79 L'**alignement lumineux des approches de Iroquois** (280.4, 280.5), orienté à 241½°, se trouve dans le voisinage du bassin d'embarcations. Les feux sont visibles sur l'alignement.

80 Le **feu de direction de l'écluse de Iroquois** (274.4) est placé sur le rivage NW, près du village de Iroquois (44°51'N, 75°18'W). Le feu est visible sur le relèvement 026°.

[le texte en italique qui suit est tiré du livre *United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre*]

81 *Le chenal en amont de l'écluse de Iroquois est jalonné par un feu de direction placé sur Sparrowhawk Point [44°48'N, 75°20'W]. Le feu est visible sur le relèvement 205°48'.*



82 Les navires montants et descendants qui quittent l'écluse de Iroquois doivent communiquer avec *Seaway Iroquois* sur la voie VHF 11 (156,550 MHz) en donnant les renseignements suivants : nom du navire, position et prochaine HPA. Le capitaine d'un navire descendant doit également donner avis à l'Administration de

pilotage des Laurentides en ce qui a trait à la demande d'un pilote de port ou du fleuve, nécessaire pour l'écluse de Saint-Lambert.

83 Pour plus de détails sur le pilotage, consulter le fascicule des *Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs* et l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs*.

De l'écluse de Iroquois à Prescott

84 La ville de Prescott se trouve à 11,5 milles au SW de l'écluse de Iroquois alors que les villages de Cardinal et Johnstown sont situés respectivement à 4 et 8 milles au SW de l'écluse de Iroquois.

85 Cette partie du chenal a une largeur de 1 mille et l'on y trouve plusieurs îles. Old Galop Canal, séparé en deux sections par le village de Cardinal, longe le rivage NW sur les 8 premiers milles. La côte canadienne du chenal est en pente douce et marécageuse par endroits, alors que la côte américaine présente des berges d'argile accores et érodées à l'occasion. Les îles qui ont été formées lors de la construction de la *Voie maritime* en 1958 sont généralement couvertes de hautes herbes et d'arbustes. Les îles naturelles qui n'ont pas été aménagées portent de grands arbres à feuilles caduques près de la rive. Un grand nombre de maisons et de chalets d'été sont construits sur les rives du chenal; les terres à l'intérieur sont en grande partie cultivées et légèrement boisées.

86 En plus du chenal de la *Voie maritime* permettant aux navires à fort tirant d'eau d'y circuler, des **routes** secondaires sont offertes aux **embarcations**. Celles-ci peuvent accéder à Old Galop Canal à plusieurs endroits. Les embarcations peuvent entrer dans le canal par une ouverture pratiquée dans la digue à 0,6 mille au NE de Cardinal et le suivre jusqu'à Cardinal. On peut accéder au canal au Sud et SW de Cardinal et faire route vers l'Ouest et le SW en passant au Nord de Prison Island et dans North Channel, à l'Ouest de Drummond Island. Les embarcations peuvent aussi emprunter le chenal qui sépare Galop Island et la côte américaine; une **zone de câbles** sous-marins franchit le chenal.



87 *Iroquois Marine Services*, situé à 0,35 mille à l'Ouest de l'écluse de Iroquois, à l'extrémité Nord de Old Galop Canal, offre (2006) les services suivants : des postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 1,5 et 1,8 m, station de vidange, deux **rampes de mise à l'eau**, réparations de moteur, appareil de levage de 25 t, quelques articles de quincaillerie marine, aire de pique-nique, téléphone, douches, casse-croûte, glace, essence et diesel; on y garde l'écoute sur les voies VHF 68 et 70. L'accès au port de plaisance, offrant (2006) une profondeur de 1,2 m, est jalonné par des **balises de jour** et des **bouées**. Iroquois Marine Services est accrédité par le

Service hydrographique du Canada pour la vente de ses **cartes** et publications marines. *Iroquois Marine Services* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.



88 **Avvertissement.** — À cause des courants traversiers dans les approches du mur amont de l'écluse de Iroquois, les capitaines peuvent éprouver des difficultés lors de l'accostage; on a enregistré des courants variant entre 0,5 et 1,5 nœud portant à l'ENE dans cette région mentionnée ci-dessus.

89 **Toussaint Island**, couverte d'herbe et d'arbustes et d'une altitude de 19 m, est située du côté NW du chenal de la *Voie maritime*, à 1 mille au SW de l'écluse de Iroquois. **Presqu'île**, couverte aussi d'herbe et d'arbustes et d'une altitude de 14 m, se trouve à 0,1 mille au NW.

90 Une **limite de vitesse** est en vigueur dans cette portion du chenal de la *Voie maritime*. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

91 Le **feu** (285), marqué « 114 », est placé sur la rive SE de Toussaint Island.

92 Le **feu Ouest de Toussaint Island** (285.5) est placé à 0,15 mille au SW du **feu** marqué « 114 ».



93 Entre Toussaint Island et Sparrowhawk Point le **courant** porte en travers du chenal, en direction NE, à une vitesse de 2,5 nœuds. Entre Sparrowhawk Point et Chimney Island (44°44'N, 75°26'W, indiquée sur la *carte 1435*) le **courant** porte dans l'axe du chenal. On a enregistré des **courants** de 3 à 2,3 nœuds entre Cardinal et Chimney Island. Dans les parages de la *bouée* marquée « 131A » (*carte 1435*), en amont du pont international Ogdensburg-Prescott, le **courant** porte dans l'axe du chenal à une vitesse de 1,4 nœud.

94 Deux **pylônes radio**, dont un d'une altitude de 108 m, sont placés sur le rivage NW du chenal à 0,85 mille au NW du **feu** marqué « 115 ». La **cheminée** NE de l'usine de la *Canada Starch Company*, située à Cardinal, a une altitude de 51 m; et la **cheminée** SW, 40 m d'altitude.

95 **Frazer Shoal** dénomme la zone de petits fonds qui s'avance en aval de Cardinal, sur le côté NW du chenal.

Carte 1435

96 Le village de **Cardinal** (44°47'N, 75°23'W) est situé à 4 milles en amont de l'écluse de Iroquois. Les navires déchargent du maïs aux postes de l'usine de la *Canada Starch Company*; en 2006, le port a accueilli trois navires.



97 À partir de l'extrémité amont du **quai** à Cardinal, les postes ont une longueur de 55 m, 148 m

CARDINAL (1994)



et 95 m. En 2006, les profondeurs variaient entre 4 et 8,2 m le long des quais et leur hauteur était de 2,4 m. On retrouve des profondeurs moindres à l'extrémité aval et au large du quai. La navigation dans les approches des postes de Cardinal peut être rendue difficile par le **courant** et l'aire restreinte.

98 Une **prise d'eau submergée** déborde la rive au Sud de la face Sud du quai de Cardinal. Des **conduites d'émissaires submergées** sont situées à 0,2 mille au NE et à 0,15 mille au SW du quai.



99 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires descendants se trouve à la hauteur de Cardinal. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.



100 L'**alignement lumineux de Drummond Island (297, 298)** est orienté à 236½°. Le feu antérieur est placé sur la rive Est de **Lame Squaw Island (44°45'N, 75°26'W)**. Le feu postérieur est placé sur **Drummond Island**.

101 Une **zone de câbles sous-marins** s'allonge en travers du chenal de la *Voie maritime* à partir de Lame Squaw Island. Une autre **zone de câbles sous-marins** s'allonge au SW de l'extrémité amont de Galop Island. Ces zones de câbles représentent des estacades contre les glaces pendant l'hiver et des ancrs et câbles submergés, pendant la saison de navigation.

102 **North Channel**, large de 90 m, est un passage creusé entre **Spencer Island (44°45'N, 75°27'W)** et Drummond Island, de même qu'entre cette dernière île et la rive NW du chenal. Un épi s'avance au SSW puis à l'WSW depuis Spencer Island.

103 De l'extrémité SW de North Channel, un **chenal d'embarcations** fait passer au Nord et à l'Est de Spencer Island.

104 Une **tour** de communication, **remarquable**, d'une altitude de 120 m et portant des **feux** d'obstacle aérien, s'élève à 0,8 mille au NNW de Spencer Island.

105 Le **pont international Ogdensburg-Prescott**, **pont** suspendu laissant une hauteur libre de 40 m, enjambe le chenal entre la rive américaine, à 2 milles au NE de Ogdensburg, et **Johnstown**. Les piliers principaux, d'une altitude de 84 m, sont distants de 350 m, et portent, de chaque côté du chenal, des **feux** blancs. De chaque côté de la travée principale, un **feu** vert marque l'axe du chenal. Les piliers principaux portent aussi des **feux** d'obstacle aérien.

106 Le pont porte deux **réflecteurs radar** permettant d'identifier les piliers. Chaque réflecteur repose sur un trépied dont le centre atteint une altitude de 7,9 m. Les trépieds sont placés à 3 m des extrémités des piliers. Sur chaque pilier, un des réflecteurs est orienté vers l'amont.

107 Chacun des piliers principaux du pont, situés sur les rives SE et NW du chenal, est équipé d'un **racon** — lettre

d'identification respective « H » (••••) et « T » (—); les racons fonctionnent au cours de la saison de navigation.

108 **Port of Prescott (44°44'N, 75°28'W)**, poste important de transbordement du grain, se trouve sur la rive NW à 0,5 mille en amont du pont. À une époque, ce terminal était administré et exploité par la *Société canadienne des ports* et s'appelait *Lower Lakes Terminal*. Aujourd'hui, le port est administré par Township of Edwardsburg/Cardinal. Pour communiquer avec le directeur du port, composer le 1-613-925-4228. En 2007, le port a accueilli 42 navires.

109 **Port of Prescott** est un site de déclaration de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les navires commerciaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le *Service d'information sur la frontière* en composant le 1-800-461-9999 pour le service en anglais ou le 1-800-959-2036 pour le service en français; vous pouvez également consulter le site Web suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>.

110 L'élévateur à grain, une construction longue et étroite, et pourvu d'un quai de chaque côté, a une capacité de 154 020 t de grain. Des installations de chargement de wagons de chemin de fer se trouvent à l'extrémité intérieure de l'élévateur et la gare de triage peut contenir quelque 125 wagons.

111 Une **marque de jour** rectangulaire orange fluorescent est placée sur le côté SE de l'élévateur à grain.

112 Seuls les navires autodéchargeants peuvent décharger des produits céréaliers ou en vrac au port.



113 Le poste de déchargement, bassin « B », situé du côté Nord de l'élévateur à grain, a une longueur de 398 m et offre une profondeur de 7,9 m. Une trémie permet de recevoir le grain qui est déchargé par les navires. Le poste de chargement, bassin « A », situé du côté Sud de l'élévateur à grain, a une longueur de 282 m et offre (1992) une profondeur de 7,6 m; il est équipé de 11 dalles de chargement. On y trouve aussi des postes d'amarrage pour les navires en attente de chargement ou de déchargement. Les quais ont une hauteur de 2,7 m. Quatre convoyeurs à grain, d'un débit horaire de 476 t, sont utilisés pour le chargement des wagons et des camions.

114 Un terre-plein de 5580 m² situé au Nord du *Quai de la façade portuaire*, vis-à-vis le poste de déchargement, bassin « B », sert pour le stockage de nitrates et de sel. Un terre-plein de 2415 m² se trouve au Sud du *Quai du port*, vis-à-vis le bassin « A ».



115 **Avertissement**. — En 1994, une **obstruction submergée** gisait à 23 m à l'Est du coin NE de la jetée, du côté Sud du bassin « A ». Cette obstruction (objet métallique ou pieu) était couverte de 7,7 m d'eau.



116 **Pilotes** (préavis de 4 heures) et **remorqueurs** sont disponibles pour l'accostage dans le *Port of Prescott*.



117 *St. Lawrence Marina*, situé sur la rive Ouest à 0,2 mille au Nord de Port of Prescott, offre (2006)

PORT OF PRESCOTT (1994)



les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,9 et 1,5 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau** en béton, réparations de moteur et de coque, articles de quincaillerie marine, location d'embarcations et de moteurs, aire de pique-nique, téléphone, douches, restaurant avec salle à manger, glace et essence. *Prescott Machine and Welding Inc.*, atelier de soudure, se trouve à proximité. Le chenal d'accès du port de plaisance, offrant (2006) une profondeur de 0,6 m, est jalonné à l'aide de bouées privées.

118 *St. Lawrence Marina* ainsi que *Port of Prescott* sont des *sites de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

119 **Windmill Point** ($44^{\circ}43'N$, $75^{\circ}29'W$) est située sur la rive NW à 0,9 mille au SW de Port of Prescott.

120 La **tour** d'un feu désaffecté, circulaire blanche à partie supérieure rouge, 31 m d'altitude, est placée sur Windmill Point; elle est entretenue par *Parcs Canada*.

121 La ville de **Prescott** (4180 habitants en 2006) est située sur la rive NW du chenal, à 3 milles en amont du pont suspendu. Elle est desservie par les services ferroviaire et d'autobus. Par la *Voie maritime*, Prescott est à 110 milles de Montréal.

122 Il y a un bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à Prescott. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le *Service d'information sur la frontière* en composant le 1-800-461-9999 pour le service en anglais ou le 1-800-959-2036 pour le service en français; vous pouvez également consulter le site Web suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>.

123 Un quai pour traversier, en ruine, est situé devant une zone de travaux de remplissage, à l'extrémité Est du secteur riverain de Prescott.

PRESCOTT (1994)



124 *Sandra S. Lawn Harbour Marina*, situé à l'Ouest de la zone de travaux de remplissage, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 2,1 m, station de vidange, aire de pique-nique, téléphone, douches, buanderie, glace, essence et diesel; on y garde l'écoute sur la voie VHF 68. Cette entreprise est accréditée par le *Service hydrographique du Canada* pour la vente de ses **cartes** et publications marines.



125 Le **feu de Prescott Heritage Harbour (312.5)** est placé sur le côté Sud de l'entrée du port de plaisance.

126 Une **épave**, submergée de 10,5 m, gît au large à courte distance et au large de l'extrémité Ouest du brise-lames du port de plaisance.

127 À Prescott, le **blockhaus** du Fort Wellington d'une altitude de 29 m, la **flèche** de l'église anglicane d'une altitude de 55 m ainsi que le **château d'eau** d'une altitude de 61 m, sont **remarquables**. Un silo gris, à partie supérieure rouge et blanc, d'une altitude de 45 m, se dresse au SW de la ville.



128 Le long du secteur riverain, à l'Ouest du port de plaisance, se trouvent un brise-mer et un quai qui appartiennent à la ville. Le brise-mer a une longueur de 66 m et une hauteur de 1,8 m. En 2006, la face externe du brise-mer offre des profondeurs variant entre 3,4 et 5,8 m. Les plaisanciers peuvent s'amarrer à ce brise-mer du début de mai jusqu'à la fin de septembre. Le quai, dénommé *Prescott Town Dock*, d'une longueur de 76 m et d'une hauteur de 1,8 m, est utilisé par les plaisanciers; il offre (2006) des profondeurs variant entre 5,2 et 7,3 m le long de la face externe.

129 *Sandra S. Lawn Harbour Marina* et *Prescott Town Dock* sont des *sites de déclaration par téléphone (maritimes)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

130 Il y a une base de la *Garde côtière canadienne (GCC)* à Prescott. À cet endroit se trouve également un centre des *Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)*; l'amarrage est offert aux nombreux petits et moyens navires de la *GCC*; il y a une zone de travail pourvue de plusieurs entrepôts.

131 À la base de la *Garde côtière canadienne* de Prescott, on retrouve deux quais d'une longueur de 100 m et d'une hauteur de 1,8 m. En 2006, la face externe du quai aval offre des profondeurs variant entre 4,6 et 5,8 m alors que la face externe du quai amont offre des profondeurs variant entre 3,4 et 5,5 m; le bassin entre les deux quais offre des profondeurs variant entre 1,8 et 3,7 m. Un hangar d'hélicoptère et un dépôt pour l'entreposage et la remise en état des bouées se trouvent à proximité du quai aval.

132 Sur une distance de 305 m en amont de la base de la *Garde côtière canadienne*, la rive abrite le parc municipal *Centennial of Confederation Prescott Community Park*. En 2006, les installations comprenaient : **rampe de mise à l'eau** en béton, aire de pique-nique, piscine, zone de baignade du côté du chenal, terrains de tennis, terrains de jeux, eau potable et douches.



133 **Avertissement.** — Les navigateurs et les plaisanciers prendront garde que les navires faisant

route peuvent soulever une **houle** inconfortable le long des quais de Prescott.

 134 **Avvertissement.** — Les essais de diverses aides à la navigation peuvent être entendus et/ou vus dans les parages de la base de la *Garde côtière canadienne* à Prescott. Les navigateurs prendront garde de ne pas confondre ces aides avec les aides à la navigation régulières.

135 Une **prise d'eau submergée** déborde la rive de 90 m à 0,16 mille en amont de la base de la *Garde côtière canadienne*; l'extrémité du caisson est couvert de 5,2 m d'eau.

 136 Le **mouillage de Prescott**, offrant 8 postes de mouillage, se trouve en amont de Prescott.

 137 Il est interdit de mouiller dans la **zone de câbles**, d'une largeur de 0,5 mille, qui s'allonge en travers du chenal, entre Prescott et Ogdensburg, au NE de la zone de mouillage.

[le texte en italique qui suit est tiré du livre United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre]

138 *Deux petits ports de plaisance sur la rive américaine, situés à l'arrière-plan de Galop Island, offrent les services suivants : essence, diesel, eau, glace, prises d'électricité, quelques articles de quincaillerie marine, rampes de mise à l'eau et réparations de toute embarcation du type pouvant être montée sur remorque.*

139 **Carte *1435.** — La ville et le port de **Ogdensburg (New York)** sont situés du côté SE du fleuve Saint-Laurent, à quelque 42 milles terrestres (36,5 milles marins) en amont de l'écluse Snell et 62 milles terrestres (53,9 milles marins) en aval du lac Ontario. Un vaste banc peu profond, séparé par le fleuve, gît devant Ogdensburg. **Oswegatchie River** débouche dans le fleuve à proximité de l'extrémité amont du port.

140 **Chenaux.** — Le chenal d'accès amont est dragué et conduit jusqu'à l'embouchure de Oswegatchie River, puis vers l'amont jusqu'à courte distance en aval du troisième pont routier. Le chenal d'accès aval passe dans le bassin d'évitage situé à l'extrémité Est du port puis longe le chenal en bordure de la ville jusqu'à l'embouchure de Oswegatchie River. Les limites du chenal sont jalonnées par des bouées lumineuses et non lumineuses.

141 En 2014, la profondeur utile était de 17 pi (5,2 m) dans le chenal d'accès amont (Ouest) jusqu'à l'embouchure de Oswegatchie River, puis de 17 pi (5,2 m) dans le chenal en bordure de la ville jusqu'à la jonction du chenal d'accès amont, avec des profondeurs moindres de 13 pi (4 m) en bordure du chenal, et de 15 pi (4,6 m) dans le chenal de Oswegatchie River jusqu'à la limite du projet, en aval du troisième pont routier. La profondeur du projet dans le chenal d'accès aval (Est) est de 19 pi (5,8 m) jusqu'à la bouée lumineuse 4 East Entrance, toutefois, les autorités portuaires

de la région ont approfondi et élargi le chenal jusqu'à leur quai. Le bassin d'évitage offre des profondeurs variant entre 19 et 21 pi (5,8 et 6,4 m), avec des profondeurs moindres le long de la bordure Sud.

142 **Avvertissement.** — Les vestiges d'une jetée pour traversier s'allongent depuis la rive, sur le côté Ouest du chenal d'accès amont.

143 **Ponts.** — Des ponts routiers fixes, enjambant Oswegatchie River respectivement à 0,6, 0,63 et 0,7 mille terrestre (0,5, 0,55 et 0,6 mille marin) en amont de son entrée, laissent une hauteur libre minimale de 8 pieds (2,7 m).

144 Ogdensburg est un **port d'entrée en douane**.

145 **Quarantaine, douane, immigration et quarantaine agricole.** — (Pour les adresses relatives aux sujets mentionnés ci-dessus, voir le chapitre 3 [U.S. Coast Pilot 6] rubriques « Vessel Arrival Inspections » et « Appendix ».)

146 L'application du règlement sur la **quarantaine** est conforme au règlement de « U.S. Public Health Service ». (Voir « Public Health Service », chapitre 1 du U.S. Coast Pilot 6.)

147 **Quai.** — Le **terminal maritime des Autorités portuaires et le pont de Ogdensburg** (44°42'32"N, 75°29'11"W) : d'une longueur de 1250 pieds (381 m) et d'une hauteur variant entre 8 et 10 pieds (2,4 et 3,1 m), il offre des profondeurs de 27 pieds (8,2 m). Le terminal offre un entreposage sous hangar de 75 000 pi² (6968 m²), trois aires d'entreposage à découvert d'une capacité de 120 000 t (108 863 tonnes), deux convoyeurs électriques mobiles, prises d'eau et d'électricité; réception et expédition de marchandises diverses et en vrac appartenant et exploité par Ogdensburg Bridge and Port Authority.

148 **Approvisionnement.** — On peut se procurer du diesel, de l'eau, des vivres et quelques articles de quincaillerie marine à Ogdensburg.

149 **Installations pour embarcations.** — Des ports de plaisance à Ogdensburg peuvent offrir les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, essence, glace, station de vidange, articles de quincaillerie marine et rampes de mise à l'eau.

De Prescott à Brockville

150 Entre Prescott et Brockville le fleuve Saint-Laurent est généralement large et profond. Un mélange de bâtiments commerciaux, de chalets d'été et de maisons occupent la rive canadienne du fleuve, alors que de nombreux chalets s'élèvent sur la rive américaine. De grands arbres à feuilles caduques bordent la ligne de côte de chaque côté du fleuve. En général, les terres sur le côté Sud du fleuve sont plus élevées que celles sur le côté Nord. Des conifères et des chalets ornent les îles situées entre Three Sisters Islands et Brockville.

BROCKVILLE ET THREE SISTERS ISLANDS (1994)



151 Le chenal de la *Voie maritime* emprunte le chenal naturel du fleuve d'abord en direction 223° sur 6 milles, puis en direction 231° sur 3,3 milles, soit jusqu'à la limite aval du port de Brockville; le seul danger à la navigation est **Catamaran Shoal** (44°37'N, 75°37'W).

152 Des **limites de vitesse** sont en vigueur dans cette portion du chenal de la *Voie maritime*. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

153 Une usine de *Kemira Chemicals Canada Inc.* (44°39'N, 75°35'W) est située sur la rive canadienne, à 3,5 milles en amont de Prescott. Un **projecteur**, entretenu à titre privé, repose sur un poteau placé sur l'extrémité du brise-mer de béton et de fragments de roches.

154 Deux **émissaires submergés** débordent la rive au NE du brise-mer; un seul est en usage. Une autre usine de produits chimiques, la *Dyno Nobel Inc.*, se trouve à l'Ouest de l'usine *Kemira*. Trois **conduites submergées** débordent la rive canadienne à quelque 0,8 mille en amont du brise-mer de *Kemira*; leurs extrémités sont jalonnées par des **bouées**.

155 Les structures suivantes de l'usine *Kemira* sont **remarquables** : une **cheminée**, altitude de 73 m, et un **château d'eau**, altitude de 62 m, situé à 0,1 mille au SW de la cheminée.

156 **Maitland** est situé sur la rive canadienne à 2 milles au SW de l'usine *Kemira*.

157 Un **moulin à vent** historique, en pierres et d'une altitude de 28 m, s'élève à courte distance de la rive à Maitland. Un **pylône radio** rouge et blanc, d'une altitude de 179 m et pourvu de **feux** d'obstacle aérien, s'élève à 0,4 mille au NW du moulin à vent.



158 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires descendants se trouve à la hauteur de Maitland. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

[le texte en italique qui suit est tiré du livre United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre]

159 ...**Catamaran Shoal**, couvert de 12 pieds (3,7 m) d'eau, est jalonné du côté Nord par une bouée mouillée à quelque 8 milles terrestres (7 milles marins) en amont de *Ogdensburg*...

160 **Three Sisters Islands** gisent au milieu du fleuve, à 2 milles en amont de *Catamaran Shoal*. La plus grande, celle du NW, **McNair Island** (44°36'N, 75°40'W), est boisée et d'une hauteur de 5 m. Les deux plus petites, **Murray Island** et **Bogardus Island**, d'une hauteur de 3 m, sont broussailleuses. Par le travers de ces îles, la rive canadienne, d'une altitude de 6 m, présente des falaises atteignant 50 m à peu de distance vers l'intérieur.

161 Une **limite de vitesse** est en vigueur à la hauteur de la *bouée* marquée « 137A », près de Three Sisters Islands jusqu'au *feu* marqué « 186 », placé sur Deer Island qui fait partie de Summerland Group (*carte 1436*). Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

162 La **cheminée** du *Greenville Christian College*, remarquable et d'une altitude de 55 m, s'élève à 0,8 mille au SW de Maitland. *Brockville Psychiatric Hospital* se trouve sur une colline située à 0,7 mille au Nord de McNair Island. Une **tour** micro-ondes remarquable, d'une altitude de 140 m et portant des **feux** d'obstacle aérien, s'élève à 0,7 mille à l'ENE de l'hôpital.

[le texte en italique qui suit est tiré du livre United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre]

163 **Cartes *1435, 14770.** — *Le village de Morristown (New York) ainsi que son havre d'embarcations, situé dans le rivage d'un petit embranchement, se trouvent sur le côté SE du fleuve, à la hauteur de Three Sisters Islands. En 2016, un bassin dragué, situé immédiatement au large du quai public, offrait des profondeurs variant entre 5 et 9 pieds (1,5 et 2,7 m).*

165 **Installations pour embarcations.** — *Un quai public et une rampe de mise à l'eau se trouvent sur le côté Est de l'embranchement. En 1977, on a signalé que le quai offrait des profondeurs de 10 pieds (3 m). Deux ports de plaisance à Morristown offrent les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, essence, diesel par camion, glace, station de vidange, quelques articles de quincaillerie marine et une rampe de mise à l'eau. Un appareil de levage mobile de 5 t (4,5 tonnes) est aussi disponible pour les réparations de coque et de moteur à essence.*

Carte 1435

166 **North McNair Shoal**, roche couverte de 4,3 m d'eau, gît à 0,1 mille au NW de McNair Island; le chenal maritime principal passe au SE du haut-fond. **South McNair Shoal**, couvert de 3 m d'eau, se trouve à 0,3 mille au SW de McNair Island.

167 La **bouée lumineuse** de *North McNair Shoal* (319), marquée « 136 », jalonne le côté Sud de North McNair Shoal. La **bouée lumineuse** de *South McNair Shoal* (320.2), marquée « 137A », jalonne le côté Nord de ce haut-fond.

168 La ville de **Brockville** (21 957 habitants en 2006) est située sur la rive NW du fleuve à 10 milles au SW de Prescott. La limite aval du port de Brockville se trouve à 0,1 mille au SW de McNair Island et sa limite amont, dans le voisinage de **Smith Island** et de **Refugee Island** (44°34'N, 75°42'W). La ville est desservie par les services ferroviaire et d'autobus. Par la *Voie maritime*, Brockville est à 119 milles de Montréal.

169 Il y a un bureau de l'*Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)* à Brockville. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le *Service d'information sur la frontière* en composant le 1-800-461-9999 pour le service en anglais ou le 1-800-959-2036 pour le service en français; vous pouvez également consulter le site Web suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>.

170 **Blockhouse Island** dénomme un parc municipal; son extrémité NE est reliée à la terre ferme par une chaussée. **Tunnel Bay** dénomme l'arrière-port du bassin abrité par Blockhouse Island.

171 Une **prise d'eau submergée** déborde la rive de 220 m à 0,3 mille au NE de Blockhouse Island.

 172 La **jetée** de Blockhouse Island (44°35'N, 75°41'W) s'allonge vers le SW depuis Blockhouse Island. Sur la jetée, un avion des *Golden Hawk*, groupe d'acrobaties aériennes, monté sur une poutrelle est bien en vue. Le **quai** public de Brockville, situé à la jetée de Blockhouse Island, a une longueur de 142 m et offre (2006) des profondeurs variant entre 0,6 et 3 m. Les services suivants sont offerts : postes d'amarrage équipés de prise d'eau et d'électricité, aire de pique-nique, téléphone et glace.

173 La **tour de l'horloge** de la ville, remarquable et d'une altitude de 42 m, s'élève au Nord de Blockhouse Island. Un **château d'eau remarquable**, d'une altitude de 74 m, s'élève à 0,75 mille au NW du quai public.

 174 Le **feu du brise-lames de Brockville** (321) est placé sur l'extrémité du quai public.

175 Le **feu de Skelton Island** (322), marqué « 138 », est placé sur le côté SE de **Skelton Island** (44°35'N, 75°42'W).

 176 *Brockville Municipal Harbour*, exploité par la ville de Brockville et situé au fond de Tunnel Bay, attendant au parc public, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,9 et 1,8 m, aire de pique-nique, téléphone, douches, buanderie, casse-croûte et glace. Toutes les commodités que Brockville offre, notamment des épiceries, des restaurants ainsi qu'un *Centre d'information touristique*, sont situés à courte distance de marche.

177 *Excel Marine Ltd.*, situé sur le côté Ouest de *Brockville Municipal Harbour*, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,9 et 2,1 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, articles de quincaillerie marine, réparations de moteur (à l'extérieur du site), location de caravanes flottantes, glace, essence et diesel.

178 *Brockville Public Ramp*, située à proximité de l'entrée du port de plaisance, offre (2006) des profondeurs de 2,1 m; cette **rampe de mise à l'eau** ne peut accommoder les embarcations de plus de 6 m de long.

179 *Brockville Yacht Club*, situé à 0,2 mille au SW du quai public, dénomme un club privé offrant (2006) des profondeurs variant entre 0,6 et 1,5 m.

180 *Henry Street Public Ramp*, située à l'Est du club de voile, offre (2006) des profondeurs de 0,6 m ainsi qu'une **rampe de mise à l'eau** dans le centre-ville de Brockville.

181 *Gilbert Marine Ltd.*, situé au SW du club de voile, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,6 et 1,5 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**,

réparations et assistance maritime, articles de quincaillerie marine, location d'embarcations et de canots, glace et essence.

182 *Gilbert Marine Ltd.* est une entreprises accréditée par le *Service hydrographique du Canada* pour la vente de ses **cartes** et publications marines.

183 *Brockville Municipal Harbour* et *Brockville Yacht Club* sont des *sites de déclaration par téléphone (maritimes)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

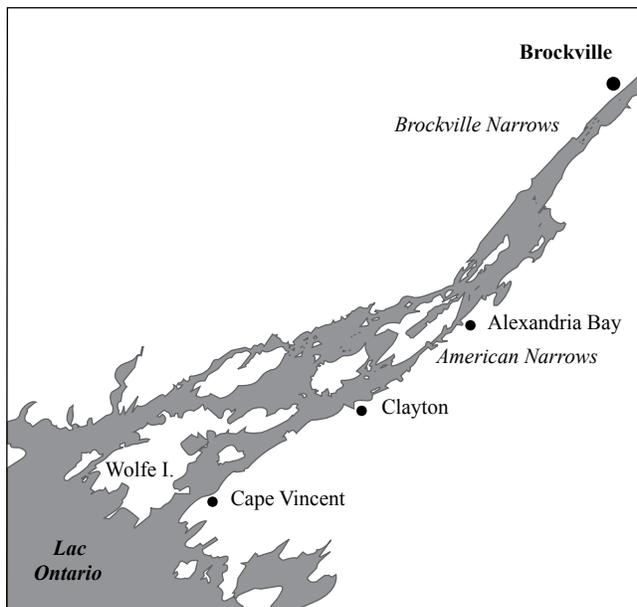
Chenal de la Voie maritime De Brockville au lac Ontario

Généralités

Carte 1400

1 Ce chapitre décrit la *Voie maritime du Saint-Laurent*, de Brockville Narrows jusqu'au lac Ontario, soit une distance de 45 milles. (*Canadian Middle Channel et la route pour embarcations qui se rendent jusqu'à Kingston sont décrites au chapitre 5.*)

1.1 On peut obtenir des renseignements en temps réel sur le niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent, à Brockville, au moyen du *Réseau automatisé de limnimètres* du *Service hydrographique du Canada* en composant le 613-345-0095 et pour le lac Ontario, à Kingston, au moyen du *Réseau automatisé de limnimètres* du *Service hydrographique du Canada* en composant le 613-544-9264. (*De plus amples renseignements sur le niveau d'eau sont fournis dans le fascicule des Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs.*)



Brockville Narrows

Carte 1435

2 **Brockville Narrows**, tronçon du chenal de la *Voie maritime* qui s'étend de l'extrémité amont du port de Brockville jusque dans les parages de **Lily Bay**, à 3,5 milles au SW du quai public de Brockville.

 3 **Avertissement.** — Plusieurs îles avoisinantes abritent des parcs de jour et le **trafic d'embarcations** est intense dans Brockville Narrows au cours des mois de l'été.

 4 **Avertissement.** — Les navires en route soulèvent des **vagues de proue** et créent un **sillage** qui peuvent causer des **vagues dangereuses**. Lorsque les navires montants augmentent leur vitesse dans Brockville Narrows entre **McDonald Point** et **Hillcrest Point**, cela provoque des conditions dangereuses le long de la rive. On demande aux capitaines des navires montants de conserver une vitesse constante et de sécurité dans la région de Brockville Narrows jusqu'à ce qu'ils aient doublé Hillcrest Point. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et

l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

5 **Brock Group** (44°34'N, 75°43'W) dénomme un groupe d'îles gisant au milieu du fleuve entre Brockville et Lily Bay. Refugee Island, la plus NE du groupe, abrite un parc exploité par la *Brockville Parks Commission*. **American Island** et **Myers Island** gisent à l'extrémité SW du groupe. Les îles du groupe sont généralement rocheuses et boisées et elles donnent l'impression de surgir verticalement de l'eau. De nombreuses îles de ce groupe font partie de *Brockville Parks Commission* et offrent de petits quais ainsi que d'autres installations de jour.

 6 **Stovin Island**, une autre île du groupe, est située à 0,7 mille au SW de Refugee Island. Elle fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent* et est desservie par quatre **quais**. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

7 **Sheaffe Island**, connu localement comme **Black Charlie Island**, abritant 6 petits quais, gît à 0,5 mille au SSW de Stovin Island.

8 Entre le groupe Brock et la rive américaine, le fleuve est encombré de nombreuses zones de petits fonds. Cette partie du rivage des États-Unis atteint une altitude variant entre 12 et 25 m.

 9 On a signalé que dans Brockville Narrows le **courant** porte dans l'axe du chenal à une vitesse variant entre 2 et 3,5 nœuds.

 10 Le **feu de McCoy Island** (324), marqué « 141 », est placé sur le côté Nord de **McCoy Island** (44°34'N, 75°42'W).

11 Le **feu de Royal Island** (325), marqué « 142 », est placé sur un haut-fond au SW de **Royal Island**; cette île est de l'autre côté du chenal de la *Voie maritime*, vis-à-vis McCoy Island.

12 Le **feu** (326), marqué « 143 », est placé sur une jetée située à 0,15 mille au SW de McCoy Island.

13 Le **feu** (328), marqué « 144 », est placé sur **McDonald Point Shoal** (44°34'N, 75°43'W).

14 Le **feu de Stovin Island** (329), marqué « 145 », est placé sur le côté NW de l'île.

15 Le **feu de Needles Eye Island** (330), marqué « 146 », est placé sur le côté Sud de **Needles Eye Island** (44°33'N, 75°43'W).

16 Le **feu** (335), marqué « 147 », est placé sur une jetée à 0,4 mille au SW de Myers Island.

De Brockville Narrows à Bartlett Point

Cartes 1435, 1436, 1437

17 Dans ce tronçon du fleuve commence la région des **Thousand Islands** (*les Mille Îles*), qui s'étend de Brockville jusqu'au lac Ontario; les îles, grandes et petites, sont séparées par des passages profonds.

Carte 1435

 18 L'**alignement lumineux de De Watteville Island** (333, 334) est orienté à 037°. Le feu antérieur est placé sur le côté Sud de **De Watteville Island** (44°33'N, 75°44'W). Les feux sont visibles sur l'alignement.

19 Le **feu** (338), marqué « 150 », est placé sur un pilier situé au NW du chenal et à 1,4 mille au SW de De Watteville Island.

20 Le **feu** (339), marqué « 151 », est placé dans le SE du chenal, à 0,4 mille en amont du feu marqué « 150 ».

21 Les vestiges d'un phare désaffecté s'élèvent sur **Cole Shoal**, à 0,2 mille au NNW du feu marqué « 150 ».

22 **Butternut Bay** (44°31'N, 75°47'W), située à 2,4 milles au SW de Lily Bay, abrite un ponton privé, d'une longueur de 30,5 m et pourvu de plusieurs appontements du côté Nord.

Carte 1436

 23 L'**alignement lumineux de Crossover (Brockville)** (339.3, 339.4) est orienté à 013½°. Le feu antérieur est placé à 0,8 mille au NE de Butternut Bay. Les feux sont visibles sur l'alignement.

 24 Le **mouillage de Union Park** se trouve à 0,5 mille au SE de Butternut Bay.

 25 Dans les parages de la *bouée* marquée « 153 », à l'Ouest de Whaleback Shoal, le **courant** porte à 030° à une vitesse de 0,4 nœud.

Cartes 1435, 1436

Chenal pour embarcations

26 Un chenal pour embarcations, d'une profondeur minimale — portée sur la carte — de 2,1 m, part du chenal de la *Voie maritime* au *mouillage de Union Park* et longe la rive canadienne à l'Ouest de Amateur Islands et Grenadier Island jusque dans le Sud de Tar Island où il joint Canadian Middle Channel (*décrit dans le chapitre suivant*). Cette route pour embarcations est jalonnée par des **feux** et des **bouées**.

27 **Sifton Point** est située à 2 milles au SW de Butternut Bay. Les terres atteignent une altitude de 30 m à l'intérieur de la pointe.

28 **Brown's Bay** est située à 0,5 mille au SW de Sifton Point. *Brown's Bay Provincial Park* offre (2006) les services

suivants : profondeurs de 0,3 m, **rampe de mise à l'eau**, aire de pique-nique, téléphone, eau potable, vestiaire, glace, casse-croûte, plage sablonneuse et terrain de jeux. Location de canots et d'embarcations se trouve à proximité. Le parc est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

29 **Chimney Island** (44°28'N, 75°50'W), nommée ainsi à cause de la remarquable cheminée en pierre qui se dresse au milieu de l'île, est située à courte distance de la rive canadienne, à 2 milles au SW de Sifton Point.

30 Le village de **Mallorytown Landing** est situé à 1,3 mille au SW de Chimney Island.

31 Mallorytown Landing est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

32 Le siège administratif du **parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent** se trouve à Mallorytown Landing, seule partie du parc accessible aux automobilistes; le reste de ce parc unique se compose de 18 îles et 80 îlots, s'étendant de Brockville à Kingston.



33 *Mallorytown Landing Park*, situé dans le village, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage offrant des profondeurs variant entre 0,3 et 1,8 m, **rampe de mise à l'eau** en béton, aire de pique-nique, téléphone, eau potable, douches, poste de premiers soins, terrain de jeux et plage sablonneuse. Il est possible de camper à proximité. Un **quai**, situé sur l'extrémité SW de Bridge Island — 30 m sur 2,4 m — a une hauteur de 1,6 m; la profondeur est (2006) de 1,7 m le long de la face externe du quai et de 2,5 m, dans les approches.



34 *T. J. Guild Marine Ltd.*, tout près à l'Est du quai de Mallorytown Landing, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité et offrant des profondeurs variant entre 0,7 et 1,7 m, station de vidange, réparations, articles de quincaillerie marine, appâts et agrès de pêche, quelques articles d'épicerie, glace et essence.

35 *Mallorytown Landing* et *T. J. Guild Marine Ltd.* sont des *sites de déclaration par téléphone (maritimes)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.



36 Le **feu de Chimney Island** (354) est placé sur un îlot situé au SE de Chimney Island.

37 Le **feu de Haffie Shoal** (355) est placé sur **Haffie Shoal**, un rocher situé à 0,7 mille au SW de Chimney Island.

38 Le **feu de Goose Island** (358) est placé sur un caisson situé au NE de **Goose Island** (44°25'N, 75°53'W).

39 Le **feu de Duck Rock** (359) est placé sur un îlot gisant à l'Ouest de **Duck Island** (44°24'N, 75°54'W).

40 Le **feu de Buck Island** (361.2) est placé sur un rocher situé à l'Ouest de **Buck Island** (44°23'N, 75°55'W).



41 **Grenadier Island**, rocheuse et boisée et dont l'extrémité Nord est à 2,2 milles à l'Ouest de l'extrémité Nord de Oak Island, s'allonge sur plus de 4 milles en direction NE-SW. Les extrémités NE et SW ainsi que la partie centrale de Grenadier Island font partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*. De nombreux **quais** sont implantés dans l'île; le quai principal est implanté dans une baie abritée sur le côté Est de la partie centrale de l'île. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

42 *Grenadier Island Golf and Country Club* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.



43 **Adelaide Island**, au NE de Grenadier Island, fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*. On y trouve une aire de pique-nique.



44 Des **câbles sous-marins** franchissent le chenal pour embarcations entre Tar Island et Grenadier Island, Buck Island et Little Grenadier Island; les positions de ces câbles et d'un autre **câble sous-marin** traversant le chenal en aval de Goose Island sont indiquées sur la carte.

De Whaleback Shoal à Lone Brother Island

[le texte en italique qui suit est tiré du livre *United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre*]

45 **Cartes 1435, 14770, 14771.** — ... À la hauteur de **Whaleback Shoal**, situé à quelque 3 milles terrestres (2,6 milles marins) en amont de Brockville Narrows, le chenal s'oriente au SSW sur une distance de 2,5 milles terrestres (2,2 milles marins), longeant le côté Est de **Bay State Shoal** et de **Crossover Island**. Un alignement lumineux, orienté à 013½°, marque l'extrémité aval de cette section du chenal, et le feu de direction de Chippewa Point marque l'extrémité amont.

45.1 **Mouillages** — Un mouillage désigné, marqué par des bouées, est situé dans la partie Ouest de la route du navire, à la hauteur de Whaleback Shoal.

46 **Point d'appel.** — Les navires montants doivent communiquer avec « Seaway Clayton » sur la voie VHF-FM 13 lorsqu'ils arrivent à la hauteur de Crossover Island, alors que les navires descendants doivent communiquer avec « Seaway Iroquois » sur la voie VHF-FM 11. Une fois la communication établie, les navires doivent garder l'écoute sur la voie

VHF-FM 13 (en montant) et 11 (en descendant). (Pour plus de détails, consulter le Manuel de la Voie maritime.)

47 **Oak Point (New York)** dénomme un petit centre de villégiature estival et est situé sur la rive SE du fleuve, à 2,4 milles terrestres (2,1 milles marins) en amont de l'extrémité amont de Brockville Narrows. Les embarcations d'un tirant d'eau maximal de 6 pieds (1,8 m) peuvent utiliser le débarcadère mais il faut être prudent dans les approches afin d'éviter les hauts-fonds et les îlots.

48 **Blind Bay** dénomme une petite anse située juste à l'Est du feu de direction de Chippewa Point. Un panneau indicateur marque le côté Est de l'entrée. Plusieurs câbles aériens, laissant une hauteur libre minimale signalée de 28 pieds (8,5 m), franchissent l'entrée de l'anse. En 1977, on signalait une profondeur de 4 pieds (1,2 m) le long de la rive Nord, et ce, jusqu'à un port de plaisance situé dans l'angle NE. On peut se procurer quelques articles de quincaillerie marine et on y fait la réparation de moteur à essence.

49 **Cartes *1436, 14771.** — De Blind Bay, le chenal suit une série de petits tronçons traversant l'embouchure de Chippewa Bay et conduit au NW de **Superior Shoal**, au SE de **Jorstadt Island**, au NW de **Haskell Shoal**, puis au SE de Grenadier Island passant sur les rives SE de **Empire Shoal** et **Sister Island Shoal**, au NW de **Third Brother Island**, et au SE de **Lone Brother Island**.

50 **Chippewa Bay**, située sur la rive SE du fleuve, est entourée par **Chippewa Point**, **Cedar Island**, et **Oak Island**. De nombreux îlots, rochers et hauts-fonds gisent dans la baie; la connaissance des lieux est recommandée. **Chippewa Bay (New York)** dénomme un village situé sur la rive Est de la baie et est accessible aux embarcations d'un tirant d'eau maximal de 4 pieds (1,2 m). **Schermerhorns Landing**, situé à 2,5 milles terrestres (2,2 milles marins) au SW, est desservi par un port de plaisance; les services suivants y sont offerts : essence, eau, glace, prises d'électricité, quelques articles de quincaillerie marine et une rampe de mise à l'eau. Un appareil de levage de 5 t (4,5 tonnes) peut hisser des embarcations d'une longueur de 21 pieds (6,4 m) pour la réparation de coque et de moteur à essence.

De Lone Brother Island à Bartlett Point

[Le texte en italique qui suit est tiré du livre United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre]

51 **Cartes *1437, 14772.** — De Lone Brother Island, le chenal se prolonge en direction SW entre **Ironsides Shoal**, au NW, et **Ironsides Island** et **Inner Ironsides Shoal**, au SE, puis au SE de **Whiskey Island Shoal**, au large de l'embouchure de Goose Bay.

52 **Goose Bay** échancre le rivage SE du fleuve du Saint-Laurent au SE de **Whiskey Island Shoal** et de l'extrémité

amont de Grenadier Island. La baie est peu profonde et est encombrée de nombreuses roches, fond de vase.

53 **Cartes *1437, 14772.** — De Whiskey Island Shoal, le chenal principal s'oriente au SW entre **Summerland Group**, au NW, et **Excelsior Group**, au SE. **Deer Island**, située à courte distance au SW de Summerland Group, est marquée par un feu, placé sur le côté SE.

54 En amont de Deer Island, le chenal passe à l'extrémité aval de **Wellesley Island** et conduit au SE de **Manhattan Group**, **Frontenac Shoal**, **Pullman Shoal** et au NW de **Sunken Rock Island**, **Sunken Rock Shoal** et **Cherry Island**.

55 **Westminster Park (New York)** dénomme une station estivale située à l'extrémité aval de Wellesley Island; les quais qui s'y trouvent sont en ruine et submergés.

56 **Alexandria Bay (New York)**, village et station estivale, est situé sur la rive SE du fleuve, à la hauteur de l'extrémité aval de Wellesley Island. Les quais sont faciles d'accès depuis le fleuve. **Broadway Shoal**, couvert de 13 pieds (4 m) d'eau, gît dans les approches du village et est jalonné par une bouée.

57 Alexandria Bay est un port d'entrée en douane.

58 **Quarantaine, douane, immigration et quarantaine agricole.** — (Pour des renseignements relatifs aux adresses des sujets mentionnés ci-dessus, voir au chapitre 3 [U.S. Coast Pilot 6] sections « Vessel Arrival Inspections » et « Appendix ».)

59 L'application du règlement sur la quarantaine est conforme au règlement de « U.S. Public Health Service ». (Voir « Public Health Service », chapitre 1, du U.S. Coast Pilot 6.)

60 **Alexandria Bay Coast Guard Station** se trouve sur le côté SE de Wellesley Island, à quelque 1000 pieds (305 m) à l'Ouest de Cherry Island.

61 **Installations pour embarcations.** — Des petites baies situées aux extrémités du village offrent des mouillages pour embarcations ayant un tirant d'eau variant entre 6 et 11 pieds (1,8 et 3,4 m). Le quai du village, d'une longueur de 460 pieds (140 m) et offrant (1977) une profondeur signalée de 7 pieds (2,1 m), se trouve à quelque 0,25 mille terrestre (0,2 mille marin) au NE de Cherry Island. Les services suivants sont offerts dans les ports de plaisance de Alexandria Bay : essence, diesel, eau, glace, prises d'électricité, station de vidange, articles de quincaillerie marine et rampes de mise à l'eau. Des appareils de levage mobiles de 60 t (54 tonnes) et une cale de halage de 15 t (13,6 tonnes) pouvant recevoir des embarcations de 80 pieds (24,4 m) de long, sont disponibles pour des réparations de coque, de moteur et d'équipements électroniques. Des ateliers mécaniques peuvent réparer des arbres d'un diamètre allant jusqu'à 3 po (7,6 cm).

62 **Cartes *1437, 14772, 14773.** — **American Narrows (Upper Narrows)**, d'une longueur de quelque 6 milles terres-

tres (5,2 milles marins), sépare Wellesley Island de la côte américaine, à partir de Cherry Island, en direction SW jusqu'à l'extrémité amont de Wellesley Island. Ce tronçon du chenal est généralement profond, offrant une largeur minimale de 450 pieds (137,2 m) et bien marqué par des feux et des bouées. Des îlots et des hauts-fonds bordent cette section du chenal.

63 Le feu de direction du village de Point Vivian, orienté à 218°, situé à quelque 1 mille terrestre (0,9 mille marin) au SW de Cherry Island, marque l'entrée aval de American Narrows.

64 **Courants.** — En 1976, on a déterminé que les courants entre Alexandria Bay et Point Vivian variaient entre 1,2 et 1,5 nœud; en 1976, le courant était de 2,8 nœuds à la hauteur de Thousand Islands Bridge.

65 En 1977, on a signalé que le courant atteignait souvent 2 nœuds à l'entrée de American Narrows, entre environ 0,3 et 0,8 mille terrestre (0,3 et 0,7 mille marin) en amont de Cherry Island, et ensuite, au SW jusqu'à Swan Bay, entre 1,5 et 2 nœuds.

66 **Swan Bay et Brown Bay** dénomment des petites baies peu profondes situées à quelque 2,5 milles terrestres (2,2 milles marins) en amont de Cherry Island, respectivement sur les rives SE et NW de American Narrows. Au cours de l'été, on peut se procurer de l'essence à un petit port de plaisance situé sur la rive NE de Swan Bay; on a signalé (1977) une profondeur de 3 pieds (0,9 m) dans les approches et de 6 pieds (1,8 m) le long du quai.

67 **Thousand Islands Bridge**, pont suspendu laissant une hauteur libre de 150 pieds (45,7 m), franchit American Narrows à courte distance à l'Ouest de Swan Bay.

68 **Niagara Shoal**, couvert de 3 pieds (0,9 m) d'eau, gît du côté SE de American Narrows, à 1,5 mille terrestre (1,3 mille marin) en amont du pont; une bouée lumineuse jalonne le côté Nord du haut-fond. En sortant de American Narrows, à l'extrémité amont de Wellesley Island, le chenal passe au SE de **Granite State Shoals**, jalonné par un feu, et au NW de **Rock Island Reef**, jalonné par une bouée lumineuse.

69 **Fineview (New York)** dénomme un petit village situé sur Wellesley Island, juste en aval de Granite State Shoals. Le quai n'est accessible qu'aux barques en raison des nombreuses roches qui gisent au large de l'extrémité de celui-ci. En 1977, on signalait des profondeurs de moins de 2 pieds (0,6 m) le long du quai.

70 **Thousand Island Park**, station estivale privée, est situé à l'extrémité amont de Wellesley Island. Un quai offre (1977) une profondeur signalée de 10 pieds (3 m) et ses approches, depuis le chenal principal, sont étroites et encombrées de nombreuses roches.

71 **Fishers Landing (New York)** dénomme un village situé à 0,8 mille terrestre (0,7 mille marin) au SE de Fineview, sur la rive Ouest de **Mullet Creek Bay**. Les ports de plaisance

peuvent offrir les services suivants : essence, glace, quelques articles de quincaillerie marine et rampes de mise à l'eau. Des chariots-élévateurs d'une puissance allant jusqu'à 5 t (4,5 tonnes) peuvent hisser des embarcations pour la réparation de coque ou de moteurs à essence. En 2002, des postes d'amarrage offrent des profondeurs signalées variant entre 6 et 12 pieds (1,8 et 3,5 m).

72 **Cartes *1437, 14773, 14774.** — La route en amont de American Narrows traverse une large zone d'eau généralement profonde. C'est ainsi qu'elle passe au NW de **Little Round Island** et de **North Colborne Island**, jalonnée par un feu, puis au SE de **Chapman Shoal**, jalonné par un feu et un racon, et pour poursuivre entre **Washington Island**, au SE, et **Calumet Island**, au NW.

73 Un port de plaisance situé sur la rive Est de **Spicer Bay**, à quelque 1,2 mille terrestre (1 mille marin) à l'Est de Little Round Island, offre les services suivants : essence, eau, glace, électricité, quelques articles de quincaillerie marine et une rampe de mise à l'eau. Un appareil de levage fixe de 12 t (10,9 tonnes) peut soulever des embarcations de 36 pieds (11 m) pour la réparation de coque ou de moteur. En 1977, on signalait des profondeurs utiles de 4 pieds (1,2 m) dans les approches et de 5 pieds (1,5 m) le long des postes d'amarrage.

74 **Clayton (New York)** est situé sur le côté SE du fleuve Saint-Laurent, à quelque 20 milles terrestres (17,4 milles marins) en aval du lac Ontario. **Grindstone Island** est située au milieu du fleuve au NW de Clayton, alors que Washington Island est située à courte distance de la rive, au NE du village.

75 Une chaussée relie Washington Island à Clayton. La travée fixe de la chaussée située près de l'extrémité de l'île comporte deux ouvertures de 33 pieds (10,1 m) de long et laissant chacune une hauteur libre de 6 pieds (1,8 m).

76 Clayton est un **port d'entrée en douane**.

77 **Quarantaine, douane, immigration et quarantaine agricole.** — (Pour les adresses des sujets mentionnés ci-dessus, consulter le chapitre 3 du U.S. Coast Pilot 6, rubrique « Vessel Arrival Inspections » et la section « Appendix ».)

78 L'application du règlement sur la **quarantaine** est conforme au règlement de « U.S. Public Health Service ». (Voir « Public Health Service », chapitre 1 du U.S. Coast Pilot 6.)

79 **Installations pour embarcations.** — L'eau profonde du fleuve s'avance jusqu'à courte distance des quais de Clayton, qui offrent des profondeurs allant jusqu'à 24 pieds (7,3 m). En 1977, la profondeur signalée variait entre 4 et 20 pieds (1,2 et 6,1 m) le long du quai du village. Le temps limite d'amarrage est de 2 heures. Le quai municipal, situé au pied de Mary Street, offrait des profondeurs variant entre 4 et 20 pieds (1,2 et 6,1 m) en 1977; il est équipé de prises d'eau et d'électricité. Un feu privé est placé sur l'extrémité du quai.

Des ruines submergées gisent du côté Sud de l'enracinement du quai.

80 Plusieurs ports de plaisance à Clayton et sur Calumet Island offrent les services suivants : essence, diesel, eau, glace, électricité, station de vidange, articles de quincaillerie marine et rampes de mise à l'eau. Des appareils de levage allant jusqu'à 30 t (27,2 tonnes) et une cale de halage de 50 t (45,4 tonnes) pouvant manier des embarcations de 65 pieds (19,8 m) sont disponibles pour la réparation de coque, de moteur et d'équipements électroniques. Le service de mâtage et de démâtage est offert à Calumet Island.

81 En amont de Clayton et de Calumet Island, la route mène au SE de **Calumet Shoal** — marqué par un feu — puis au Nord de **Bartlett Point**; un feu est placé à courte distance au large de cette dernière pointe. Un haut-fond, couvert de 16 pieds (4,9 m) d'eau — jalonné par une bouée — gît à quelque 0,5 mille terrestre (0,4 mille marin) à l'WNW de Bartlett Point.

De Bartlett Point à Tibbetts Point

Carte 1438

82 **Wolfe Island** (44°13'N, 76°15'W), en eaux canadiennes, dont l'étroite partie NE atteint une altitude de quelque 30 m, a une longueur totale de 15,5 milles.

83 **Hickory Island**, la plus grande du groupe d'îles situé entre Grindstone Island et Wolfe Island, d'une altitude de 24 m, est partiellement boisée et son rivage SW présente des falaises d'argile. **Arabella Island** gît à 0,1 mille au SE de Hickory Island.

84 **Wolfe Island Cut** est un chenal dragué passant à courte distance de l'extrémité Est de Wolfe Island et qui relie le chenal de la *Voie maritime* à la zone en eaux libres située entre Wolfe Island et Howe Island; d'une largeur de 140 m, il offre une profondeur de 6,1 m dans son approche SE et il est jalonné par des **bouées lumineuses** et **non lumineuses**.

85 Un **câble sous-marin à haute tension**, posé entre Wolfe Island, Arabella Island et Hickory Island, traverse Wolfe Island Cut. Un **câble téléphonique sous-marin** franchit également Wolfe Island Cut entre Wolfe Island et Arabella Island.



86 Le **feu de Wolfe Island** (378) est placé sur **Quebec Head** (44°14'N, 76°11'W), formant l'extrémité NE de Wolfe Island.

87 Plusieurs quais privés se trouvent à proximité du petit village de **Port Metcalf** qui est situé près de Quebec Head.



88 Un point d'appel du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires montants et quittant le chenal de la *Voie maritime* se trouve à l'entrée Sud de Wolfe Island Cut. À l'entrée Nord de ce dernier, se

trouve le point d'appel pour les navires descendants et entrant dans le chenal de la *Voie maritime*. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

89 Une **limite de vitesse** est en vigueur dans cette portion de la *Voie maritime*. Pour plus de détails sur les limites de vitesse, consulter l'article 28 et l'annexe II des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

90 **Beauvais Point**, située à 0,4 mille au SSE de Quebec Head, dénomme l'extrémité Est de Wolfe Island. **Banford Point**, du côté Sud de Wolfe Island, se trouve à 3 milles à l'WSW de Beauvais Point.

Chenal maritime au SE de Wolfe Island

[Le texte en italique qui suit est tiré du livre *United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre*]

91 **Cartes *1438, 14802.** — De Bartlett Point, le chenal maritime s'oriente au SW sur une distance de quelque 6 milles terrestres (5,2 milles marins), en passant au SE de l'extrémité aval de Wolfe Island et au NW du feu qui jalonne **Linda Island**. Un haut-fond, couvert d'au moins 11 pieds (3,4 m) d'eau, jalonné à son extrémité Nord par une bouée lumineuse, gît à 0,9 mille terrestre (0,8 mille marin) à l'Ouest de Linda Island. Près de ce haut-fond, le chenal s'oriente à l'Ouest, longeant le rivage de Wolfe Island et est marqué par un feu de direction placé à l'extrémité Ouest de **Bayfield Island** ...

92 Un port de plaisance situé sur la rive Est de **Millen Bay**, à 2,8 milles terrestres (2,4 milles marins) au SW de Linda Island, offre les services suivants : postes d'amarrage de passage équipés de prises d'eau et d'électricité, essence, quelques articles de quincaillerie marine, rampe de mise à l'eau et on peut y faire des réparations mineures. Les profondeurs utiles signalées (1977) sont de 5 pieds (1,5 m) dans les approches et elles varient entre 2 et 10 pieds (0,6 et 3 m) aux postes d'amarrage.

93 **Cartes *1439, 14802.** — Le chenal maritime s'oriente au Sud pour passer entre **Carleton Island**, à l'Est, et **Carpenter Point**, à l'Ouest... **Hinckley Flats Shoal**, jalonné du côté Est par deux bouées lumineuses, gît sur le côté Ouest de cette passe. **Feather Bed Shoal**, jalonné par une bouée lumineuse, se trouve sur le côté Est du chenal.

93.1 Des **mouillages spéciaux** se trouvent dans les eaux situées à l'Ouest de Sand Bay et au SW de Fuller Bay. (Pour obtenir des renseignements relatifs aux limites et règlements, voir **33 CFR 110.209, chapitre 2** du *US Coast Pilot 6*.)

Carte 1438

94 Le **feu à secteurs de Bayfield Island (384)** est placé sur le côté Est de l'île (44°12'N, 76°20'W). Orienté à 263½°, le centre du secteur blanc permet de faire route au Nord de Carleton Island.

95 L'**alignement lumineux de Irvine Point (380, 381)** est orienté à 013½°. Le feu antérieur est placé sur **Irvine Point (44°12'N, 76°19'W)**. L'alignement de ces feux conduit dans le chenal entre Bayfield Island et Carleton Island et jusqu'à la hauteur de la *bouée* marquée « 240 », soit 2,3 milles au Sud de Bayfield Island. Les feux sont visibles sur l'alignement.

[Le texte en italique qui suit est tiré du livre United States Coast Pilot 6, chapitre 4 — traduction libre]

96 **Cape Vincent (New York)** dénomme un village et un port d'embarcations situés sur la rive Sud du fleuve Saint-Laurent à quelque 3 milles [2,6 milles marins] en aval du lac Ontario. Un chenal dragué longe le front d'eau du village. Un brise-lames, d'une longueur de 1380 pieds [420 m], parallèle à la rive, abrite le chenal; des feux marquent les extrémités du brise-lames. En 2015, la profondeur utile était de 15 pieds [4,6 m] dans le chenal.

98 *Cape Vincent est un port d'entrée en douane.*

99 **Quarantaine, douane, immigration et quarantaine agricole.** — (Pour des renseignements relatifs aux adresses des sujets mentionnés ci-dessus, voir au chapitre 3 [U.S. Coast Pilot 6] sections « Vessel Arrival Inspections » et « Appendix ».)

100 L'application du règlement sur la **quarantaine** est conforme au règlement de « U.S. Public Health Service ». (Voir « Public Health Service », chapitre 1, du U.S. Coast Pilot 6.)

101 **Règlement du port.** — (Pour les règlements voir **33 CFR 207.610**, chapitre 2 du U.S. Coast Pilot 6.)

102 **Installations pour embarcations.** — L'eau est profonde jusqu'aux quais du havre, qui peut accueillir des navires d'un tirant d'eau de 10 pieds (3 m). Les ports de plaisance dans le havre offrent les services suivants : des postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité, essence, diesel, glace, station de vidange, quelques articles de quincaillerie marine et une rampe de mise à l'eau. Des appareils de levage mobiles de 16 t (14,5 tonnes) sont disponibles pour la réparation de coque, de moteur et d'équipements électroniques.

Carte 1439

103 En amont de Cape Vincent, le chenal maritime s'oriente au SW sur une distance de quelque 4 milles terrestres (3,5 milles marins) jusqu'au lac Ontario. Le **feu de Tibbetts Point (44°06'02"N, 76°22'14"W)**, d'une altitude de 69 pieds (21 m) et reposant sur une tour conique blanche, est placé sur la rive américaine de l'État de New York, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. La **bouée lumineuse de circulation**

de Tibbetts Point est mouillée à quelque 1,8 mille terrestre (1,6 mille marin) à l'Ouest du feu.

104 **Point Alexandria (44°08'N, 76°21'W)**, située sur le côté SE de Wolfe Island, dénomme la partie Est de **Hornes Point**.

105 Un **traversier** (saisonnier) assure le transport des passagers et des voitures entre Point Alexandria et Cape Vincent (New York).

 106 Le **quai** de Point Alexandria, 27 m² avec une hauteur de 1,5 m, est utilisé par le traversier de Wolfe Island—Cape Vincent. Le quai offre (2006) des profondeurs variant entre 2,7 et 3 m le long de la face externe; un téléphone se trouve à proximité.

107 Le quai de Point Alexandria est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277 ou communiquer avec le *Service d'information sur la frontière* en composant le 1-800-461-9999 pour le service en anglais ou le 1-800-959-2036 pour le service en français.

108 Deux **câbles sous-marins** traversent le chenal maritime principal entre Point Alexandria et Cape Vincent.

 109 Entre Montréal et le lac Ontario, le **pilotage** est obligatoire pour les navires en transit dans la *Voie maritime du Saint-Laurent*. Les pilotes embarquent sur les navires descendants, en provenance du lac Ontario, au large de Cape Vincent.

110 Pour de plus amples renseignements concernant le pilotage, consulter l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* et le fascicule des *Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*.

111 Pour des raisons de sécurité dans l'attribution du trafic maritime dans le fleuve et le lac, et pour faciliter l'affectation des pilotes, avis est donné aux navigateurs des navires montants et descendants qu'on peut les obliger à mouiller entre la *bouée* marquée « 245 », au large de Tibbetts Point et de Bartlett Point. Cependant, les navires ne doivent pas mouiller à l'Ouest de Carleton Island à moins d'en avoir reçu instructions d'un fonctionnaire de la *Voie maritime*, en vertu des dispositions des *Pratiques et procédures de la Voie maritime*.

 112 Le point d'appel *Cape Vincent* du *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime* pour les navires montants et descendants se trouve au large de Point Alexandria. Pour plus de détails sur le système de *Contrôle de la circulation sur la Voie maritime*, consulter l'annexe III des *Pratiques et procédures de la Voie maritime* qui figurent au *Manuel de la Voie maritime*.

113 Un **pylône radio**, altitude 271 m, **remarquable** du lac Ontario et de l'aval, s'élève à 3,5 milles au NW de Point Alexandria et porte des **feux** d'obstacle aérien.

114 **Bear Point**, qui forme l'extrémité Sud de Wolfe Island, est située à 4,5 milles au SW de Point Alexandria; d'une altitude de 3 m, elle est rocheuse; sur une distance de 0,5 mille au NE de la pointe, le rivage présente des falaises sombres.

115 D'un point situé au NW de Cape Vincent, le chenal de la *Voie maritime* s'oriente à 234° sur une distance de 4 milles, et gagne le lac Ontario entre Tibbetts Point et Bear Point.

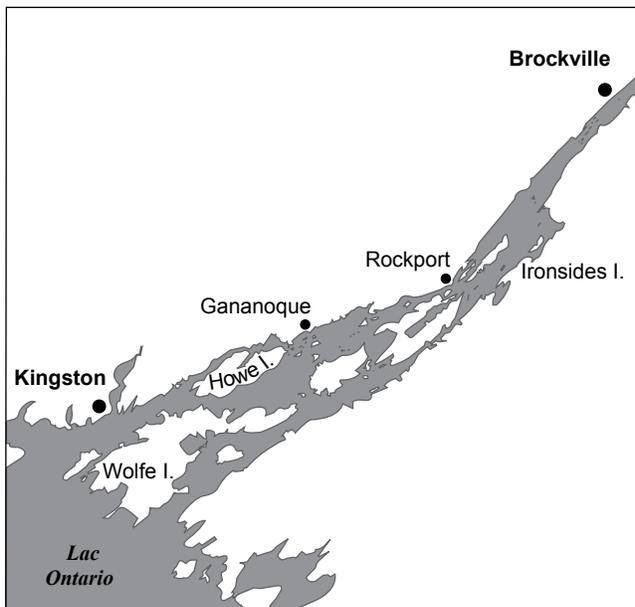
116 *(Les régions Ouest et SW de Wolfe Island sont décrites dans le fascicule des Instructions nautiques CEN 302 — Lac Ontario.)*

Canadian Middle Channel et eaux limitrophes

Généralités

Carte 1400

1 Ce chapitre décrit Canadian Middle Channel et les routes pour embarcations du fleuve Saint-Laurent, de l'intersection avec le chenal de la *Voie maritime du Saint-Laurent*, à Ironsides Island, jusqu'au lac Ontario, soit une distance de 30 milles. (*Les approches de Kingston et du chenal au NW de Wolfe Island sont décrites au chapitre 6.*)



Canadian Middle Channel

Cartes 1436, 1437

2 **Canadian Middle Channel** se sépare du chenal de la *Voie maritime* dans le voisinage de Ironsides Island ($44^{\circ}24'N$, $75^{\circ}51'W$). Canadian Middle Channel passe entre Thousand Islands, du côté canadien de la frontière canado-américaine, jusqu'à son intersection avec le chenal en eau profonde, au Nord de Wolfe Island, menant à Kingston; il est jalonné par des **feux** et des **bouées**.

 3 **Avertissement.** — De nombreux **câbles sous-marins à haute tension** se trouvent entre les îles longeant cette route et certains franchissent Canadian Middle Channel; les câbles ne sont pas tous décrits dans ce chapitre. Les navigateurs doivent faire preuve de prudence avant de mouiller ou lorsqu'ils s'appêtent à pêcher en regardant soigneusement sur les rives de la présence de panneaux indicateurs de câbles.

4 Pour les navires d'une longueur supérieure à 12 m, la **limite de vitesse** sur le fond a été fixée à 9,5 nœuds dans les eaux canadiennes de Canadian Middle Channel et les eaux limitrophes.

 5 Le **feu de Grenadier Island (361)** est placé sur l'extrémité Sud de l'île ($44^{\circ}23'N$, $75^{\circ}54'W$).

6 Le **feu de Tar Island (361.3)** est placé sur un îlot situé au Sud de **Tar Island** ($44^{\circ}23'N$, $75^{\circ}55'W$).

7 Le feu de **Buck Island** est décrit au chapitre 4, de même que la route pour embarcations qui s'oriente entre Grenadier Island et Tar Island.

 8 L'extrémité SW de Grenadier Island fait partie du **parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent**.

ROCKPORT (1994)



De ce parc, un **quai** public en L s'avance jusque dans un chenal pour petites embarcations situé entre Grenadier Island et **Little Grenadier Island**. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

9 **Rockport** est un centre de villégiature situé sur le territoire canadien à 0,4 mille à l'Ouest du feu de Tar Island.

10 Le **quai** public de Rockport, 30 m sur 6,1 m, s'avance en direction SW de l'extrémité Sud du front d'eau. Le quai offre des profondeurs variant entre 2,1 et 2,7 m le long de la face externe et sa hauteur est de 1,8 m. Une **rampe** publique de mise à l'eau se trouve au Nord du quai. L'ancien **quai** public en L, implanté au Nord de la rampe de mise à l'eau, est inutilisable et clôturé.

11 *Ed Huck Marine Ltd.* offre (1995) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant une profondeur de 2,2 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations de coque et de moteur, appareil de levage de 40 t, articles de quincaillerie marine, location d'embarcations, vente et service d'embarcations et de moteurs neufs ou usagés, service de bateau-taxi, téléphone, douches, buanderie, casse-croûte, épicerie, glace, essence et diesel, et garde l'écoute sur les voies VHF 16 et 68.

12 *Rockport Marine* offre les services suivants : postes d'amarrage, petite **rampe de mise à l'eau**, service de réparations et d'assistance maritime, appareil de levage, articles de quincaillerie marine et propane.

13 *Howards Marine*, se trouvant sur la promenade *Thousand Islands*, offre les services suivants : vente, entreposage et installations pour réparations.

14 *Andress Boat Works* offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 1,3 et 4,7 m, station de vidange, service de réparations et d'assistance maritime, appareil de levage de 8 t, articles de quincaillerie marine, location d'embarcations et de caravanes flottantes, service de bateau-taxi, téléphone, épicerie, quelques appâts et agrès de pêche, casse-croûte, glace et essence.

15 *Ed Huck Marine Ltd.*, *Howards Marine* et *Andress Boat Works* sont des dépositaires accrédités pour la vente des **cartes** et des publications nautiques du *Service hydrographique du Canada*.

16 Le bureau de l'*ASFC* à Rockport, *Ed Huck Marine*, *Howards Marine* et *Andress Boat Works* sont des *sites de déclaration par téléphone (maritimes)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

Carte 1437

17 **Club Island**, d'une altitude de 18 m, se trouve à 0,15 mille au Sud de la rive de Rockport. **Hill Island**, d'une longueur de 3 milles et d'une altitude de 43 m, est située en eaux canadiennes, au Nord de Wellesley Island.

18 Une **tour** blanche remarquable surmontée d'une passerelle d'observation, connue sous le nom de *Thousand*

THOUSAND ISLANDS BRIDGE (PONT DES MILLE-ÎLES) — RAFT NARROWS (1994)



Islands Skydeck, s'élève dans la partie Ouest de Hill Island. D'une altitude de 110 m, elle porte des **feux** d'obstacle aérien.



19 Une embarcation de sauvetage de la *Garde côtière canadienne* est stationnée à Hill Island de mai à septembre. Pour de plus amples renseignements, consulter la rubrique *Recherche et sauvetage* dans le fascicule des *Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*.

20 **Raft Narrows** dénomme la section de Canadian Middle Channel au Nord de Club Island et de Hill Island et au Sud de la rive canadienne. La rive au Nord de ce passage est abrupte et atteint rapidement des altitudes variant entre 25 et 45 m; l'eau est profonde jusqu'à proximité de la rive.

21 Un **câble sous-marin à haute tension** traverse Canadian Middle Channel entre la partie Sud de Tar Island et **Cleopatra Island**, îlot au large de l'extrémité Nord de Wellesley Island. Un autre **câble** relie la terre ferme et Club Island, et un **câble sous-marin à haute tension** traverse Raft Narrows à 0,5 mille à l'Est de *Thousand Islands Bridge* (pont des Mille-Îles).



22 Le **feu de Club Island** (361.5) est placé sur le côté Nord de l'île (44°22'N, 75°56'W).

23 La partie canadienne de *Thousand Islands Bridge* (pont des Mille-Îles) franchit Canadian Middle Channel à la hauteur de Raft Narrows. La travée principale de ce **pont** suspendu a une longueur de 228,5 m et laisse une hauteur libre de 41 m entre la rive canadienne et **Georgina Island**. Deux **feux**, distants de 152 m, sont placés de chaque côté du pont et marquent le chenal de navigation. Les deux montants principaux du pont portent des **feux** d'obstacle aérien à une altitude de 68 m. Un **pont** en arc d'acier, d'une longueur de 106 m et d'une hauteur libre de 22 m, franchit **Lost Channel** entre Georgina Island et **Constance Island**. Constance Island et Hill Island sont reliées par un **pont** à poutres armées, comprenant deux travées de 91 m de long qui laissent une hauteur libre de 13 m. Le **pont** double en arc de béton armé, enjambant **International Rift** qui sépare Hill Island et Wellesley Island, a une longueur de 27 m et laisse une hauteur libre de 6,3 m.

24 Il existe un *centre de déclaration par téléphone (CDT)* de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à Lansdowne, au Nord de *Thousand Islands Bridge* (pont des Mille-Îles), près de Gananoque (Ontario). La plupart des ports de plaisance situés le long du fleuve Saint-Laurent offrent le *service de déclaration par*

téléphone (SDT) de l'ASFC; ainsi est offert un téléphone sur le site pour la douane; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le *Service d'information sur la frontière* en composant le 1-800-461-9999 pour le service en anglais ou le 1-800-959-2036 pour le service en français; vous pouvez également consulter le site Web suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>.



25 Georgina Island fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*; elle est desservie par des **quais** pour embarcations. Pour de plus amples renseignements sur le parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

26 Un **câble sous-marin à haute tension** traverse Canadian Middle Channel à 0,2 mille à l'Ouest de *Thousand Islands Bridge* (pont des Mille-Îles).

27 **Wood Island** (44°22'N, 76°00'W) — non identifiée sur la carte — située 0,3 mille à l'Ouest de Georgina Island, présente des falaises à son extrémité SW.



28 Le **feu de Wood Island** (362) est placé sur un îlot situé à l'Est de Wood Island.

29 Le **feu de Wallace Island** (362.3) est placé sur un îlot gisant au large de la rive NW de **Wallace Island**.

30 Le **feu de Fiddlers Elbow** (362.5) est placé sur le côté Est de **Ash Island** (44°21'N, 76°00'W).

31 **Note historique.** — Autrefois, Canadian Middle Channel se séparait à la hauteur de Georgina Island de sorte à passer de chaque côté de Wood Island. Les navires montants empruntaient le chenal qui passait au Nord de Wood Island, alors que les navires descendants empruntaient celui qui passait au Sud de l'île. Les navires montants devaient effectuer un virage serré sur bâbord pour se diriger vers le Sud et passer ainsi du côté Ouest de Wood Island; ce virage était connu sous le nom de **Fiddlers Elbow**. De nos jours, le chenal qui passe entre Fiddlers Elbow et le côté Ouest de Wood Island n'est plus jalonné.

32 Canadian Middle Channel passe à l'Est du feu de *Wood Island* et s'oriente au SW pour passer entre Wallace Island et Ash Island.



33 Dans ce tronçon du fleuve, le **courant** atteint une vitesse de 1 nœud.

34 Un **câble sous-marin à haute tension** traverse Canadian Middle Channel entre Ash Island et Wallace Island. Un autre **câble sous-marin à haute tension** traverse entre Ash Island et Wood Island.

35 Le **feu de Lyndoch Island** (363) est placé sur le côté NW de **Lyndoch Island**.

36 Le **feu de Myers Island** (363.2) est placé sur la rive Nord du chenal, à 0,1 mille au Nord de **Myers Island** (44°21'N, 76°01'W).

Route pour embarcations

37 À l'extrémité Ouest de Georgina Island, une route pour embarcations bifurque de Canadian Middle Channel pour s'orienter vers l'Ouest, et passer au Nord de Wood Island; cette route passe à Ivy Lea et rejoint Canadian Middle Channel près de Sir William Shoal.

38 **Ivy Lea**, une station estivale située sur la rive canadienne, à 0,5 mille au NNW de Ash Island, fait partie du Canton de Leeds and the Thousand Islands.



39 Un **quai** public en L, connu sous le nom de *Ivy Lea Township Dock*, est implanté à l'extrémité Est de Ivy Lea; la face externe a une longueur de 35 m, une hauteur de 1,5 m et offre une profondeur de 0,7 m; une **rampe de mise à l'eau** est attenante au quai public.

40 *Smugglers Inn*, situé immédiatement à l'Ouest du quai public, offre des postes d'amarrage à ses clients.

41 *Village Quay*, situé sur les rives de la baie, à 0,2 mille à l'Ouest de Ivy Lea, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant une profondeur de 1,2 m, **rampe de mise à l'eau**, appareil de levage de 15 t, réparations de coque et de moteur, douches et glace.

42 *Blue Heron Marine Ltd.*, situé à 0,5 mille au SW de Ivy Lea, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'électricité offrant une profondeur de 1 m, **rampe de mise à l'eau**, articles de quincaillerie marine, réparations de moteur, service d'assistance maritime, cale de halage d'une puissance de 10 t et appareil de levage de 6 t. La baie qui abrite le port de plaisance s'ouvre entre **Garrett Point** et **Champagne Island**.

43 *Williams Marine Inc.*, situé à proximité de *Blue Heron Marine*, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'électricité offrant des profondeurs de 5 m, **rampe de mise à l'eau**, station de vidange, atelier de mécanique offrant tous les services, buanderie et douches. Un appareil de levage de 20 t se trouve sur le site. Des terrains de camping et une épicerie sont situés à proximité.

44 *Peck's Marina*, situé près de *Williams Marine*, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité et permettant d'accueillir des embarcations jusqu'à 14 m de long, **rampe de mise à l'eau**, propane, essence et diesel, station de vidange, glace, buanderie, douches, restaurant et motel. Un atelier, offrant tous les services de réparation pour embarcations vient d'ouvrir; on y effectue également la remise en état de bateaux.

45 *River Rat Marine*, également situé dans la baie qui est entourée par Garrett Point et Champagne Island, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage offrant une profondeur de 3 m, **rampe de mise à l'eau**, réparations de coque et de moteur, articles de quincaillerie marine et douches. On y dispose aussi d'un dispositif de remorque hydraulique

permettant d'accueillir des embarcations atteignant une longueur de 9,1 m.

46 *Ivy Lea Marina*, situé sur la terre ferme à l'Ouest de Champagne Island, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant une profondeur de 2,1 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, articles de quincaillerie marine, réparations de coque et de machine, appareil de levage de 35 t, location de canots et d'embarcations, service de bateau-taxi, motel, téléphone, douches, casse-croûte, restaurant avec salle à manger et permis d'alcool, et glace.

47 *Ivy Lea Township Dock, Smugglers Inn, Village Quay, Williams Marine, Peck's Marina, River Rat Marine et Ivy Lea Marina* sont des sites de déclaration par téléphone (maritimes) de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

Continuation de Canadian Middle Channel

48 De Myers Island, Canadian Middle Channel s'oriente au SW jusqu'à **The Navy Islands**. Plusieurs îles de ce groupe ont été nommées d'après les commandants de canonnières et de navires hydrographiques britanniques qui se trouvaient sur le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs entre 1812 et 1817. **Stave Island** est la plus grande et la plus SW du groupe. **Sir William Island**, la plus à l'Est, d'une altitude de 3 m, est boisée. **Sir William Shoal**, couvert de 1,8 m d'eau, gît du côté Nord du chenal à 0,15 mille au SE de Sir William Island. **Steeple Shoal**, couvert de 1,5 m d'eau, gît à 0,35 mille au SW de Sir William Island. Ces deux hauts-fonds sont jalonnés par des bouées.

 49 À 0,8 mille au NE de Stave Island, **Mulcaster Island**, du groupe The Navy, fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*; les sentiers pédestres et barbecues sont au nombre des installations offertes. L'île est desservie par trois pontons, dont un implanté dans la rive Est et deux dans la rive Sud. Pour de plus amples renseignements sur le parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

 50 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** franchit le chenal entre Stave Island et **Downie Island**. Un autre **câble sous-marin à haute tension** relie l'extrémité Nord de Stave Island et la terre ferme au NNE.

51 D'un point situé entre **Prince Regent Island** (44°19'N, 76°05'W) et **Canoe Point**, qui forme l'extrémité NE de Grindstone Island, Canadian Middle Channel accède à **The Lake Fleet Islands**, au SW, et passe au Nord de **Camelot Island**. Les différentes îles de ce groupe tirent leur nom de commandants de canonnières et de navires hydrographiques britanniques qui se trouvaient sur le fleuve Saint-Laurent entre 1812 et 1817.

52 Un **câble sous-marin à haute tension** traverse Canadian Middle Channel en passant entre deux petites îles, l'une près de Prince Regent Island et l'autre, près de Canoe Point.

 53 Le **feu de Astounder Island** (365.3) est placé sur un caisson situé à 0,1 mille au SE de **Astounder Island** (44°19'N, 76°06'W).

 54 **Avertissement.** — De nombreux **câbles sous-marins à haute tension** s'étendent entre les îles du groupe The Lake Fleet. Un câble traverse Canadian Middle Channel entre **Niagara Island** (44°18'N, 76°06'W) et **Dumfounder Island**.

55 Camelot Island fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*. **Endymion Island**, située à 0,3 mille à l'Est de Camelot Island, fait aussi partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*.

 56 De nombreux **pontons**, entretenus par *Parcs Canada*, sont installés sur Camelot Island et Endymion Island. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

Carte 1438

57 **The Punts** (44°18'N, 76°08'W) dénomme un petit îlot accidenté situé à 0,7 mille à l'Ouest de Camelot Island. **Leek Island** gît à 0,7 mille à l'WSW de The Punts. Leek Island, du groupe de Admiralty Islands, fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*.

 58 Le **feu de The Punts** (371.2) est placé sur un îlot situé à courte distance au Nord de The Punts.

59 À partir de Camelot Island, Canadian Middle Channel conduit au Nord de The Punts pour mener entre Leek Island et **McRay Point** (44°17'N, 76°09'W), extrémité NW de Grindstone Island.

60 **Howe Island**, d'une longueur de 7,5 milles, atteint une altitude de 40 m. **Gillespies Point** forme l'extrémité Est de l'île.

61 Un chenal, qui conduit au Nord entre Aubrey Island (44°18'N, 76°12'W) et Mermaid Island, bifurque soit au NE pour gagner Gananoque, soit au NW, pour se diriger au Nord de Howe Island.

62 Canadian Middle Channel s'oriente à l'WSW pour se terminer à l'intersection du chenal en eau profonde (*décrit plus loin dans le chapitre*) qui donne sur une vaste zone d'eau libre entre Howe Island et Wolfe Island.

Routes pour embarcations

Carte 1437

De Gananoque Narrows à Bateau Channel

63 **Gananoque Narrows**, dont la largeur n'est que de 30 m, sépare Stave Island et Prince Regent Island ($44^{\circ}19'N$, $76^{\circ}05'W$).



64 Dans Gananoque Narrows le **courant** porte à l'Est à une vitesse de 1 nœud.



65 Le **feu de Prince Regent Island (365)** est placé sur l'extrémité NE de l'île.

66 Le **feu Est de Gananoque Narrows (364.9)** est placé sur un récif gisant à 90 m au NNE du feu de Prince Regent Island.

67 Le **feu Ouest de Gananoque Narrows (365.2)** est placé sur un îlot gisant à 0,3 mille à l'Ouest du feu de Prince Regent Island.

68 Deux **câbles sous-marins à haute tension** franchissent Gananoque Narrows entre l'extrémité Sud de Stave Island et Prince Regent Island.

69 **Halsteads Bay** ainsi que le village du même nom se trouvent à 1,6 mille au Nord de Gananoque Narrows.



70 *Anchor Marina*, situé à Halsteads Bay, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage offrant une profondeur de 0,6 m, **rampe de mise à l'eau**, dépanneur, articles de quincaillerie marine, services de réparations de moteur, de bateau-taxi et de péniche.

71 *Thousand Islands Village Motel*, situé à l'Ouest de *Anchor Marina*, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau offrant des profondeurs d'au plus 0,7 m, **rampe de mise à l'eau**, location d'embarcations, aires de pique-nique et de camping, téléphone, locations meublées, douches, appâts et agrès de pêche et glace.



72 Le **feu de Jackstraw Shoal (366)** est placé sur **Jackstraw Shoal** gisant sur le côté Nord du chenal, à 1,5 mille à l'Ouest de Gananoque Narrows.



73 **Gordon Island**, au Nord du chenal entre Gananoque Narrows et Jackstraw Shoal, fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*; des sentiers pédestres, barbecues et toilettes sont au nombre des installations offertes. L'île est desservie par des **pontons**. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

Carte 1438

74 **Corn Island** ($44^{\circ}19'N$, $76^{\circ}08'W$), d'une altitude de 3 m et généralement boisée, gît à 0,5 mille au SW de Jackstraw Shoal.

75 La ville de **Gananoque** (5285 habitants en 2006) occupe les deux rives de **Gananoque River**. Un **pont** tournant enjambe Gananoque River près de son embouchure, et un **pont** routier franchit la rivière à 0,3 mille en amont. Le

pont tournant, laissant une hauteur libre de 4,4 m en position fermée, n'est ouvert que sur demande préalable à l'autorité municipale. Entre les deux ponts, la largeur de la rivière est de 45 m, avec des quais en bois le long des berges. La rive à l'Est de la ville et jusqu'à **Sturdivants Point**, distante de 2,5 milles, atteint une altitude de 12 m.



76 Un **quai** public, d'une longueur totale de 177 m et d'une hauteur de 1,8 m, s'avance depuis l'embouchure de la rivière, en direction SW et parallèle à la rive.



77 *Gananoque Municipal Marina*, situé sur la rive Nord, à l'Ouest de Gananoque River, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,7 et 2,6 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, aire de pique-nique, téléphone, douches, buanderie, glace et service de navettes gratuit avec les commodités qu'abrite la ville, la plupart se trouve à distance de marche. On accède au port de plaisance entre un promontoire, situé à l'Est, et l'extrémité Est d'un brise-lames/estacade qui abrite le bassin d'embarcations.

78 Les quais d'utilisation de jour de la *Public Utilities Commission (P.U.C.)* de Gananoque sont implantés dans l'angle SE du bassin d'embarcations.

79 *Gordon Marine*, situé à 0,2 mille à l'Est du pont tournant, à l'embouchure de Gananoque River, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 2,7 et 3,7 m, station de vidange, réparations de moteurs, appareil de levage de 10 t, articles de quincaillerie marine, vente et service d'embarcations et de moteurs — neufs ou usagés — téléphone, douches, buanderie, glace, essence et diesel.

80 *Gananoque Inn* est propriétaire d'un quai et d'un bassin de petites embarcations; ces installations sont offertes aux clients de l'auberge et se trouvent sur la rive Est de la rivière, immédiatement en dedans de son entrée.

81 *Brennan Marine*, situé sur le côté Ouest de la rivière, à 0,5 mille en amont de l'embouchure, offre (2006) les services suivants : réparations et assistance maritime, vente et service d'entretien d'embarcations et de moteurs — neufs ou usagés — location d'embarcations ou de canots, articles de quincaillerie marine, eau potable, glace et essence; les profondeurs varient entre 2,1 et 2,4 m.

82 *Gordon Marine* et *Donevan's Hardware Ltd.*, 135, rue King Est, Gananoque, sont des dépositaires autorisés par le *Service hydrographique du Canada* pour la vente de ses **cartes** et publications marines.

83 Le bureau de l'*ASFC* de Gananoque, *Gananoque Municipal Marina*, les quais de la *P. U. C.* de Gananoque, *Gordon Marine*, *Brennan Marine* et *Gananoque Inn* sont des *sites de déclaration par téléphone (maritimes)* de l'Agence des

services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

 84 Le **feu du brise-lames flottant de Gananoque (366.5)** est placé sur l'extrémité du quai-brise-lames flottant de *Gordon Marina*, à 0,2 mille à l'Est du pont tournant (44°19'N, 76°09'W).

85 Le **feu de Gananoque Harbour (367)**, entretenu à titre privé, est placé sur l'extrémité du promontoire à l'extrémité Est de l'entrée de *Gananoque Municipal Marina*.

86 Des **câbles et conduites sous-marins** débordent la rive dans les parages de Gananoque.

87 **Admiralty Islands** tirent leur nom de certains membres de l'amirauté britannique en fonction dans les années 1812 à 1814; elles s'étendent dans le périmètre triangulaire reliant Gananoque, Grindstone Island et Howe Island.

 88 **Avertissement.** — De nombreux **câbles sous-marins à haute tension** sont posés entre la terre ferme et les îles du groupe Admiralty et entre les îles elles-mêmes.

 89 **McDonald Island (44°19'N, 76°10'W)** fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

90 Le **feu de Spectacles Shoal (368)** est placé sur **Spectacles Shoal (44°19'N, 76°11'W)**, à l'Ouest de McDonald Island.

91 **Aubrey Island (44°18'N, 76°11'W)** et **Mermaid Island** forment les deux îles du SW du groupe Admiralty; ces îles font partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*. Du côté NE de Aubrey Island, un **quai** en T, d'une hauteur de 1,5 m, offre (1994) des profondeurs variant entre 1,5 et 2,7 m le long de la face externe, d'une longueur de 23 m. Le côté Est de Aubrey Island est accore. **Beaurivage Island**, située à 0,4 mille au Nord de Mermaid Island, fait aussi partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*. Il existe plusieurs quais sur l'île. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

 92 Le **feu de Aubrey Island (370)** est placé sur le côté Est de l'île.

93 Le **feu de Beaurivage Island (369)** est placé sur un îlot situé au SW de l'île.

94 Entre Gananoque et **Bishops Point**, située à 1,7 mille dans le SW, la rive atteint une altitude de 30 m.

Bateau Channel

95 **Bateau Channel**, qui sépare Howe Island et la rive canadienne, s'ouvre à l'Ouest de Admiralty Islands, entre Bishops Point et Gillespies Point.

 96 **Avertissement.** — Un **bac à câble** relie Bishops Point, sur la terre ferme, et Gillespies Point. Les navigateurs devront prendre garde de se tenir à distance du bac, lorsque celui-ci traverse, afin d'éviter de heurter les câbles sous-marins.

 97 *Clark's Marina*, situé sur la rive Nord et à l'extrémité d'un chenal dragué, à 1,3 mille au NW de Bishops Point, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 0,6 m, station de vidange, petite **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, appareil de levage de 6,5 t, location de caravanes flottantes (à proximité), douches, propane, glace et essence; en 2006, le chenal d'accès offrait une profondeur de 0,3 m.

98 **Johnson Bay**, peu profonde et marécageuse, échancre la côte Nord de Howe Island. **Grog Island (44°18'N, 76°15'W)** est un îlot situé au large de l'entrée de Johnson Bay, du côté Nord de Bateau Channel. **Trident Point** est située sur la terre ferme au Nord de Johnson Bay.

99 *Trident Yacht Club*, privé, est situé à Trident Point et offre (1994) des profondeurs variant entre 1,1 et 2,1 m.

 100 Un **câble sous-marin à haute tension** traverse Bateau Channel, en direction SE, entre Trident Point et **Cooks Point**. Un **câble sous-marin à haute tension** et un **câble téléphonique sous-marin** franchissent l'entrée de Johnson Bay.

101 Le **feu** marqué « 2 » de *Bateau Channel (394.4)* est placé sur la terre ferme, à 1,1 mille à l'Ouest de Trident Point.

102 Le **feu** marqué « 3 » de *Bateau Channel (394.5)* est placé sur la rive Nord du chenal, à 0,5 mille à l'WSW du feu marqué « 2 » de *Bateau Channel*.

 103 **Avertissement.** — Un **bac à câble** traverse de la terre ferme à Howe Island, à 3,4 milles au SW de Trident Point. Les navigateurs devront prendre garde de se tenir à distance du bac, lorsque celui-ci traverse, afin d'éviter de heurter les câbles sous-marins. Des **conduites sous-marines**, système de tuyautage à bulles du bac, traversent aussi le chenal.

104 Deux **câbles sous-marins à haute tension** traversent Bateau Channel près de la route du bac et du système de tuyautage à bulles mentionnés ci-dessus.

105 Le **feu du traversier de Howe Island (394.6)** est placé sur l'extrémité du quai du traversier, du côté de la terre ferme de Bateau Channel (44°17'N, 76°20'W).

 106 Le **courant** dans Bateau Channel atteint une vitesse de 0,6 nœud près du feu marqué « 3 » de *Bateau Channel*.

Carte 1439

107 **Cassidy's Point (44°16'N, 76°21'W)**, presque à l'extrémité SW de Howe Island, se trouve sur le côté

SE de l'entrée Ouest de Bateau Channel. **Spit Head**, effilé et rocheux et d'une altitude de 1,2 m, forme l'extrémité SW de Cassidy Point.

108 **Cassidy Shoal** gît à mi-chenal et à 0,25 mille au NW de Cassidy Point; la route fait passer à l'Ouest du haut-fond pour rejoindre le chenal en eau profonde au Nord de Wolfe Island.



109 Le feu de *Cassidy Shoal* (394.7) est placé sur l'extrémité NE du haut-fond.

110 **Treasure Island**, propriété privée située au large de la rive NW, à 0,9 mille à l'Ouest de Cassidy Point, est reliée à la terre ferme par une chaussée.



111 *Treasure Island Marina*, dans l'anse située sur le côté Ouest de Treasure Island, offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,9 et 1,3 m, station de vidange, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, grue mobile de 65 t, quelques articles de quincaillerie marine, location de caravanes flottantes, aire de pique-nique, téléphone, douches, buanderie, restaurant et salle à manger avec permis d'alcool, propane, glace, essence et diesel.

112 *Treasure Island Marina* est un site de déclaration par téléphone (maritime) de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

Carte 1438

Chenal au Nord de Wolfe Island

113 Le chenal en eau profonde au Nord de Wolfe Island s'oriente en direction Ouest pour les navires montants et fait passer de Quebec Head jusqu'à l'extrémité Ouest de Howe Island où il se rétrécit.

114 Un silo gris, remarquable, au sommet argenté, se dresse sur le côté SW de **Quinns Bay** (44°16'N, 76°17'W).



115 Le feu de *Howe Island* (393) est placé sur le côté Sud de l'île (44°15'N, 76°18'W).

116 **Oak Point** (44°14'N, 76°20'W), sur le côté Nord de Wolfe Island, est située à 1,3 mille à l'WSW du feu de *Howe Island*.



117 **Avertissement.** — Un câble sous-marin à haute tension traverse le chenal en eau profonde entre Oak Point et la côte Sud de Howe Island.

118 **Cold Bath Shoal**, haut-fond rocheux couvert d'au moins 2,7 m d'eau, gît à 0,4 mille au NNW de Oak Point.

119 La bouée lumineuse de *Cold Bath Shoal* (394), marquée « H39 », jalonne le côté Nord du haut-fond. À cet endroit, le chenal n'est que de 0,1 mille de large.

Carte 1439

120 **Knapp Point** (44°14'N, 76°24'W), très boisée, se trouve à 2,8 milles à l'Ouest de Oak Point; elle est accore du

côté NW. La tour d'un feu désaffecté, 6,1 m de haut, blanche avec la partie supérieure rouge, s'élève sur l'extrémité Nord de la pointe.

121 Un château d'eau argenté, remarquable et d'une altitude de 80 m, s'élève sur la rive NW, à 2 milles à l'WNW de Knapp Point.

122 **The Spectacles**, en deux parties et couverts de broussailles et d'arbres, gisent à 0,8 mille au NE de Knapp Point. **Milton Point** est située à 0,7 mille au Nord de Knapp Point.

123 La bouée lumineuse de *The Spectacles* (395), marquée « H42 », jalonne le côté Sud des petits fonds de The Spectacles. La bouée lumineuse cardinale Ouest de *Spit Head* (394.8), marquée « HJ », est mouillée à 0,5 mille à l'Est de The Spectacles.

124 D'un point situé au Nord de Cold Bath Shoal, le chenal en eau profonde continue jusqu'à un point situé à 0,25 mille au large de Knapp Point. Bateau Channel, décrit précédemment, s'embranché à ce chenal près de The Spectacles.

125 Un pylône radio remarquable portant des feux d'obstacle aérien s'élève à 0,9 mille au Nord de Milton Point. Un château d'eau remarquable, de forme cylindrique et de couleur vert menthe, d'une altitude de 81 m, s'élève à 0,8 mille au NE de Milton Point.



126 **Milton Island**, située à courte distance au SW de Milton Point, fait partie du parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent. Un quai est implanté dans l'anse située à l'extrémité Est de l'île. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.



127 **Avertissement.** — Un câble sous-marin à haute tension s'allonge entre la terre ferme et l'extrémité Est de Milton Island; de là, il traverse le chenal et aboutit à **Brophy Point**, sur Wolfe Island, à 0,3 mille à l'Est de Knapp Point. Trois autres câbles sous-marins à haute tension traversent le chenal, de la terre ferme jusqu'à Brophy Point, en passant à un point situé à l'Est de Milton Island.

128 **Bayfield Shoal**, haut-fond rocheux isolé couvert de 2,4 m d'eau, gît à 0,9 mille à l'WSW de Knapp Point.

129 La bouée lumineuse de *Bayfield Shoal* (397), marquée « H43 », jalonne le côté Nord du haut-fond.

130 D'un point situé à 0,25 mille au large de Knapp Point, le chenal en eau profonde s'oriente en direction WSW jusqu'aux approches de Kingston Harbour.



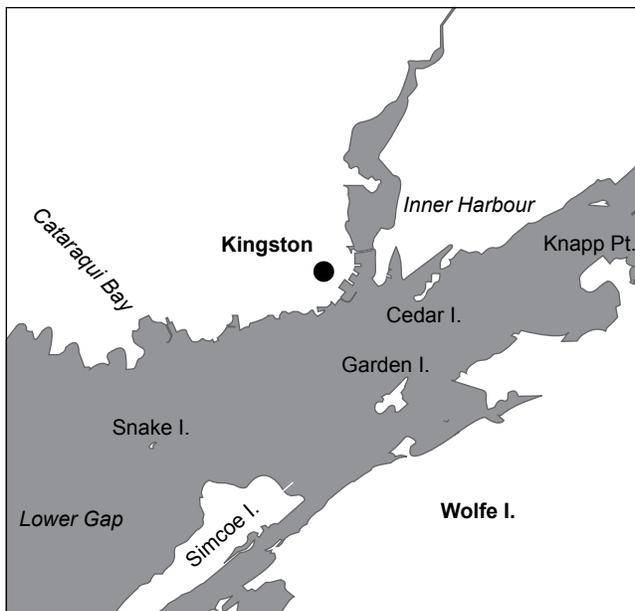
131 **Avertissement.** — En raison d'anomalies magnétiques dans la zone comprise entre Spit Head et Kingston Harbour, situé 6 milles dans le SW, les lectures du compas magnétique sont erratiques; la déclinaison magnétique peut varier entre 27° Ouest et 3° Est. La plus grande vigilance s'impose lorsqu'on utilise le compas magnétique.

132 *(La région au SW de Bayfield Shoal ainsi que les approches de Kingston Harbour et de Kingston sont décrites au chapitre 6.)*

Kingston Harbour et ses approches

Généralités

Carte 1439



1 Ce chapitre décrit les approches de Kingston Harbour, de Dawson Point, dans l'Est, jusqu'à Everett Point et Simcoe Island, dans l'Ouest, y compris la rive NW de Wolfe Island. La ville et le port de Kingston sont aussi décrits. (Les régions à l'Est et au NE de Dawson Point sont décrites au chapitre 5.)

 2 **Avertissement.** — Passé Kingston, la direction vers l'Ouest par North Channel correspond « sens de la remontée » en venant de la mer; on doit laisser sur tribord toutes les bouées et balises rouges. L'entrée dans Kingston Harbour, en venant du lac Ontario, correspond aussi au « sens de la remontée » et les bouées et balises sont disposées en conséquence. Les navires s'approchant de Kingston, en venant de l'Ouest, doivent donc être attentifs au système de balisage dans les approches de Kingston.

2.1 On peut obtenir des renseignements en temps réel sur le niveau de l'eau du lac Ontario, à Kingston, au moyen du Réseau automatisé de limnimètres du Service hydrographique du Canada en composant le 613-544-9264. (De plus amples renseignements sur le niveau d'eau sont fournis dans le fascicule des Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs.)

 3 **Avertissement.** — La déclinaison magnétique normale dans la zone attenante à Kingston Harbour est (2007) de 13° Ouest. Cependant, par suite d'une **anomalie magnétique** dans cette zone, la déclinaison magnétique peut varier entre 27° Ouest et 3° Est. La plus grande vigilance s'impose lorsqu'on utilise le compas magnétique.

Chenal au Nord de Wolfe Island — De Dawson Point à Everett Point

Cartes 2017, 1439

Approches Est de Kingston

4 D'un point situé à 0,25 mille au large de Knapp Point (carte 1439), le chenal en eau profonde s'oriente dans une direction de 248° jusqu'aux approches de Kingston Harbour.

CEDAR ISLAND ET KINGSTON (1994)



5 **Cedar Island** ($44^{\circ}14'N$, $76^{\circ}27'W$), située sur le côté Nord du chenal, à 1 mille à l'Est de Kingston, est boisée et séparée de la terre ferme par un chenal pour embarcations. Une vieille **tour** Martello s'élève dans la partie Sud de l'île.

 6 Sur les rivages Nord et NW de Cedar Island se trouvent des **quais** pour embarcations. L'île fait partie du *parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent*. Pour de plus amples renseignements sur les installations du parc, consulter le site Web suivant : http://www.pc.gc.ca/pn-np/on/lawren/visit/index_f.asp.

 7 Le **feu de Cedar Island** (401) est placé sur l'extrémité Sud de l'île, à 150 m de la tour Martello.

8 **Deadman Bay** s'ouvre entre l'extrémité Sud de Cedar Island et **Point Henry**, avec les remparts de Fort Henry à courte distance au Nord de la pointe. Une vieille **tour** Martello se dresse sur le côté SE de Point Henry. On peut accéder aussi à cette baie par un étroit chenal pour embarcations qui sépare l'extrémité Nord de Cedar Island et **Cartwright Point**. Deadman Bay abrite des quais privés appartenant au *Canadian Forces Base Kingston Yacht Club*.

9 **Point Frederick** dénomme l'extrémité Sud de la presqu'île située sur le côté Est de Kingston Harbour.

 10 **Avertissement.** — Des **petits fonds** s'avancent jusqu'à plus de 0,1 mille au large de Point Henry et de Point Frederick.

11 **Point Frederick Shoal**, couvert de moins de 3 m d'eau, est un haut-fond détaché gisant au large de Point Frederick.

12 La **bouée lumineuse** de Point Frederick Shoal (405.6), marquée « KH2 », jalonne le côté Sud du haut-fond.

13 **Navy Bay** s'ouvre entre Point Henry et Point Frederick. Du côté Ouest de la baie se trouvent des **quais** exploités par le *Collège militaire royal du Canada*.

14 Un **château d'eau remarquable**, d'une altitude de 80 m, s'élève à 0,9 mille au NNE de l'extrémité NE de Cedar Island. Ce château d'eau (*décrit précédemment dans le chapitre 5*) est de couleur argenté et porte des **feux** d'obstacle aérien.

Rive NW de Wolfe Island

15 **Dawson Point** ($44^{\circ}13'N$, $76^{\circ}26'W$), basse et boisée, est située sur Wolfe Island à 1,3 mille au SE de Cedar Island.

 16 Un **quai** pour **traversier**, 43 m sur 29 m, est implanté sur la rive de Dawson Point; la hauteur du quai est de 2,7 m et comprend trois ducs d'Albe d'amarrage. Un quai pour traversier abandonné, 70 m sur 20 m et d'une hauteur de 2,5 m, est situé à 15 m dans l'Ouest et est dans un état de délabrement. Ces quais n'offrent aucun service aux plaisanciers.

 17 Un **feu privé**, reposant sur un mât, est placé sur un caisson situé à l'Ouest de l'extrémité du quai du traversier de Dawson Point.

 18 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** traverse le chenal en direction Sud, entre la terre ferme, soit un point situé à 1 mille à l'Est de Cartwright Point, près de Ravensview, et Dawson Point. Un **câble sous-marin** abandonné traverse le chenal de la même position sur la terre ferme jusqu'à Knapp Point (*carte 1439*). Une **conduite sous-marine**, système de tuyautage à bulles pour le traversier, part du quai de Dawson Point et s'oriente vers Kingston Harbour; en hiver, c'est la route du traversier entre Wolfe Island et Kingston.

19 **Ferguson Point** est située à 1,2 mille au SW de Dawson Point. Entre cette pointe et Dawson Point, le rivage est bas et parsemé d'arbres. **Barrett Bay** dénomme la baie située au SW de Ferguson Point.

20 La **bouée lumineuse** de *Ferguson Point (398)*, marquée « *KA1* », et la **bouée lumineuse** de *Wolfe Island (399)*, marquée « *KA5* », jalonnent la route dans Barrett Bay.

21 Quatre **pylônes radio, remarquables**, d'une altitude de 67 m et portant des **feux** d'obstacle aérien, s'élèvent à 0,5 mille au SE de Dawson Point (*carte 1439*). Deux silos ainsi qu'une imposante grange au toit argenté, bien en vue, se trouvent à 0,4 mille au SW de Dawson Point.

22 **Garden Island (44°12'N, 76°28'W)** gît à 0,6 mille à l'Ouest de Ferguson Point. L'île est basse et son extrémité NE abrite un petit village.

23 **Marysville**, qui fait partie du Canton de Frontenac Islands, occupe la rive Sud de Barrett Bay et possède des églises, un hôtel, un bureau de poste, des garages, des restaurants, un magasin général et une boulangerie.

 24 Le **quai public** de Marysville, 47 m sur 28 m, offre (*1994*) des profondeurs variant entre 0,4 et 0,9 m; une **rampe de mise à l'eau** en béton et un téléphone se trouvent sur le côté Est du quai. L'accès au quai est jalonné par des **bouées**.

25 Le *Wolfe Islander III*, **traversier** de passagers et de voitures, assure un service régulier entre Wolfe Island et Kingston. De mai à août, saison des hautes eaux, il s'amarré à Marysville; pendant l'hiver et la saison des basses eaux, il s'amarré au quai de Dawson Point.

 26 Le **feu du quai de Marysville (399.3)** est placé sur le duc d'Albe extérieur, au large du quai public; c'est un feu privé.

 27 *General Wolfe Marina*, situé à 0,1 mille à l'Est du quai public, offre (*1994*) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs de 0,8 m, **rampe de mise à l'eau**, casse-croûte et glace.

28 Un groupe de six **pylônes radio**, d'une altitude de 66 m et portant des **feux** d'obstacle aérien, se trouve à 1,2 mille au SW de Marysville.

29 **Simcoe Island (44°10'N, 76°32'W)**, maigrement boisée, est située au large de l'extrémité NW de Wolfe Island. **Lucas Point** dénomme l'extrémité NE de Simcoe Island.

30 (*Les régions situées à l'Ouest et au SW de Simcoe Island sont décrites dans le fascicule des Instructions nautiques CEN 302 — Lac Ontario.*)

31 **Boat Channel**, situé entre Simcoe Island et Wolfe Island, est étroit et des hauts-fonds gisent dans ses approches NE.

32 Plusieurs **câbles sous-marins** traversent Boat Channel.

 33 Un **quai public** situé sur le côté Sud de Simcoe Island, à 0,5 mille au SW de Lucas Point, est dans un état de délabrement (*1994*).

 34 **Avertissement.** — Le *service de traversier Frontenac Islands* exploite un **bac à câble** qui assure le service entre le quai public de Simcoe Island et un petit quai situé sur Wolfe Island. Les navigateurs prendront garde de se tenir à distance du traversier lorsque celui-ci traverse afin d'éviter de heurter les câbles sous-marins.

36 Un port d'embarcations se trouve à 0,9 mille au SW du quai public de Simcoe Island.

Approches Ouest de Kingston

37 **Lower Gap**, situé entre Simcoe Island et Amherst Island, débouche, depuis le lac Ontario, dans le chenal Nord du fleuve Saint-Laurent.

38 **Everett Point (44°13'N, 76°35'W)**, située sur la rive Nord à 3 milles au NW de Simcoe Island, est géographiquement l'extrémité NW de l'entrée du fleuve Saint-Laurent.

39 (*Les régions situées à l'Ouest et au SW de Everett Point sont décrites dans le fascicule des Instructions nautiques CEN 302 — Lac Ontario.*)

40 Un **épi peu profond** s'avance jusqu'à 0,4 mille au SSW de Everett Point; une **bouée** jalonne l'extrémité de l'épi.

41 **Melville Shoal**, situé au milieu de Lower Gap, dénomme une vaste étendue de petits fonds couverts de 0,5 m d'eau. **Middle Ground** gît à 0,8 mille à l'Est de Melville Shoal.

42 **Nine Mile Point (44°09'N, 76°33'W)** forme l'extrémité SW de Simcoe Island.

 43 Le **feu de Nine Mile Point (419)** est placé sur l'extrémité Ouest de la pointe.

44 **Four Mile Point** se trouve sur le côté NW de Simcoe Island.

45 **Snake Island Bank**, zone de petits fonds rocailleux, gît à 0,7 mille au NW de Four Mile Point. **Snake Island (44°11'N, 76°33'W)**, située sur la bordure NW de la zone de petits fonds, dénomme une petite île maigrement boisée.

46 La **bouée lumineuse** de *Snake Island (415)*, marquée « K5 », est mouillée à 0,5 mille au NNW de Snake Island.

47 Un chenal, offrant des profondeurs inférieures à 4 m, sépare Four Mile Point et Snake Island Bank.



48 **Avertissement.** — Deux **caissons** submergés gisent à 0,5 mille au NW de Four Mile Point.

49 **Point Pleasant**, située sur la rive Nord et abritant le village de **Reddendale**, dans le Nord, se trouve à 0,5 mille au SE de Everett Point.

50 Une **prise d'eau submergée** s'avance jusqu'à 0,2 mille du rivage, à 0,1 mille à l'Est de Point Pleasant.

51 **Carruthers Point (44°12'N, 76°33'W)** gît à 1,2 mille à l'Est de Everett Point.



52 Le **feu à secteurs de Carruthers Point (412)** est placé sur l'extrémité SSW de la pointe. Le secteur blanc indique la route à suivre.

53 **Sand Bay** échancre le rivage Ouest de Carruthers Point.

54 L'usine de *DuPont Canada*, **marquée** par trois **cheminées**, est située à 0,2 mille au Nord de Sand Bay. Un grand immeuble à appartements, bien en vue, se dresse à l'Est du fond de la baie. L'amer le plus **remarquable** de Kingston, pour les navires en provenance du Sud et du SW, est l'imposante **cheminée** blanche en béton de *Kingston General Hospital*; la cheminée a une altitude de 71 m.



55 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** traverse le chenal entre Sand Bay et Four Mile Point, située sur Simcoe Island. Un autre **câble sous-marin à haute tension** traverse le chenal entre Sand Bay et Wolfe Island.



56 **Avertissement.** — Des **prises d'eau sous-marines** s'avancent jusqu'à 0,3 mille au Sud de Carruthers Point. Un grand panneau marque l'installation des conduites dans le rivage. Il est **interdit de mouiller dans cette zone**. Un **émissaire d'égout submergé** s'avance sur 0,1 mille au large d'un point de la rive situé à 0,1 mille au NE de l'installation des prises d'eau.

57 **Myles Shoal** et **Penitentiary Shoal** dénomment des récifs situés dans les approches Ouest de Kingston.

58 La **bouée lumineuse** de *Myles Shoal (407)*, marquée « K1 », et la **bouée lumineuse** de *Penitentiary Shoal (409)*, marquée « K3 », jalonnent les côtés Nord de ces dangers.

Kingston

59 La ville de **Kingston (44°14'N, 76°29'W)**, 117 207 habitants en 2006, est située près de l'extrémité NE du lac Ontario, au confluent du fleuve Saint-Laurent et de Catarqui River. La distance entre Kingston et l'écluse de

Saint-Lambert (Montréal) par le chenal maritime principal de la *Voie maritime du Saint-Laurent* est de 162 milles.

60 Il existe plusieurs industries légères dans la région. La ville est reliée par rail et par route avec les principaux centres canadiens. L'aéroport est desservi par des vols nolisés et des vols réguliers.

61 **Kingston Harbour** longe les rivages Sud et Est de la ville, de Catarqui Bay jusqu'à Cedar Island et Point Henry. L'alignement de l'extrémité SW de Cedar Island par Carruthers Point, distant de plus de 4 milles, constitue la limite extérieure du port.

62 Kingston Harbour est un port qui appartient au *ministère des Pêches et des Océans*, mais qui est administré par la ville de Kingston. Les sections commerciales du port sont : Catarqui Bay et le front d'eau extérieur du port, le port proprement dit, situé au Sud de la *chaussée LaSalle (indiquée sur la carte 1513)* et l'arrière-port de Kingston (Inner Harbour), situé au Nord de la chaussée.

63 Il existe à Kingston un *bureau de douanes intérieur de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)* : le bureau offre, entre autres, un service d'échange de données informatisé pour les navires de commerce. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le *Service d'information sur la frontière* en composant le 1-800-461-9999 pour le service en anglais ou le 1-800-959-2036 pour le service en français; vous pouvez également visiter le site Web suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>.



64 Le **pilotage** est obligatoire dans la zone de Kingston Harbour. Les services de pilotage pour les navires qui doivent se déplacer dans le port s'obtiennent en communiquant avec *Pilots Cornwall*.

65 (*Pour plus de détails sur le pilotage, consulter le fascicule des Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs et l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs.*)

66 La **limite de vitesse** dans Kingston Harbour est de 7 nœuds.

Avant-port de Kingston

67 **Catarqui Bay** s'ouvre entre Carruthers Point et **Samson Point**. Cette baie est généralement peu profonde. Un brise-lames en blocs de granit, d'une hauteur variant entre 2,4 et 3,4 m et presque relié à Carruthers Point, s'allonge en direction ENE en travers de l'entrée de Catarqui Bay.



68 Le **feu du brise-lames Sud de Catarqui Bay (411)** est placé sur l'extrémité Est du brise-lame de granit. Le **feu du brise-lames intérieur de Catarqui Bay (411.5)** est placé sur l'extrémité Sud du brise-lames situé du côté Est de la baie. Ce sont deux feux privés.



69 Le brise-lames intérieur de Catarqui Bay fait saillie en direction Sud à partir d'un **quai** d'un ancien silo situé du côté Est de Catarqui Bay; le brise-lames est

PORTSMOUTH HARBOUR (1994)



constitué de blocailles provenant du silo qui a été démoli. Le quai forme le côté Ouest d'un petit havre connu localement comme **Elevator Bay**.

70 *Lake Ontario Park Campground*, situé sur le rivage Est, du côté de la colline à l'Est de Elevator Bay, est exploité par la *ville de Kingston (division de Parcs et récréation)*. Il offre (2006) des profondeurs variant entre 0,1 et 1,7 m et les services comprennent : **rampe de mise à l'eau**, aire de pique-nique, emplacements pour tentes et roulettes, téléphone, eau potable, douches et casse-croûte.

71 Un ancien quai est implanté sur le promontoire situé à l'Est de *Lake Ontario Park Campground*. Le quai était jadis utilisé pour recevoir le charbon qui servait aux installations de chauffage des bâtiments de *Kingston Psychiatric Hospital* et de *Rockwood Hospital for the Insane*. Ces deux institutions ont été fermées depuis très longtemps; le quai a fait l'objet de remplissage et a été recouvert d'asphalte. Il n'existe aucun poste d'amarrage à cet emplacement.

72 **Portsmouth Harbour** ($44^{\circ}13'N$, $76^{\circ}31'W$), une petite baie située à proximité de la limite Ouest de l'avant-port de Kingston, est abritée par une jetée qui s'avance depuis le rivage Ouest. Un brise-lames en béton, d'une longueur de 114 m, s'avance en direction SE depuis l'extrémité de la jetée.

 73 Un bateau de sauvetage de la *Garde côtière canadienne* est stationné à Portsmouth Harbour, de la mi-avril à la mi-décembre — les dates sont sujettes à changement (*consulter la rubrique « Recherche et sauvetage » dans le fascicule des Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*).

 74 D'importantes installations pour les voiliers ont été construites dans Portsmouth Harbour pour les Jeux Olympiques d'été de 1976. Ces installations, connues comme *Portsmouth Olympic Harbour*, occupent la baie au complet et sont exploitées par la *ville de Kingston (division de Parcs et récréation)*. L'entrée du bassin, entre le brise-lames et le rivage Est, a une largeur de 38 m. *Portsmouth Olympic Harbour* offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 1 et 3,1 m, essence, diesel et station de vidange. La ville de Kingston loue aux plaisances tous les postes d'amarrage dans *Portsmouth Olympic Harbour*. Il existe cinq **rampes de mise à l'eau** pour l'usage public; des frais s'appliquent. Les plaisanciers qui transitent et qui souhaitent s'amarrer dans *Portsmouth Olympic Harbour* doivent appeler au préalable sur la voie VHF 68, ou téléphoner au 613-546-4291, pour réserver un poste d'amarrage; la plupart des plaisanciers qui transitent utilisent les postes situés près du centre-ville de Kingston.

75 *Portsmouth Olympic Harbour* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

 76 Le **feu du quai de Portsmouth (410)** est placé sur l'extrémité du brise-lames à l'entrée de la baie.

77 Un immeuble à appartements, situé près du rivage à l'Ouest de Portsmouth Harbour, et les grands murs gris du *Pénitencier de Kingston*, situés du côté Est de l'entrée, forment de bons **amers**.

 78 **Avertissement.** — Les **ruines submergées** de deux petits quais gisent à l'Est du front d'eau du *Pénitencier de Kingston*.

 79 Le **quai** en L des services publics, situé à 0,6 mille à l'Est de Portsmouth Harbour, a une hauteur de 2 m et offre (2006) des profondeurs de 3 m le long de la face externe.

 80 Le **feu du quai des services publics de Kingston (407.5)** est placé sur l'extrémité Est du quai; ce feu est privé.

81 Une **prise d'eau sous-marine** s'avance jusqu'à 0,5 mille au large de la rive, à l'Ouest du quai des services publics. Une deuxième **prise d'eau sous-marine** s'allonge à l'Est de la conduite principale.

82 *Kingston General Hospital (mentionné précédemment)* se dresse à 0,4 mille à l'Est du quai des services publics.

83 *Kingston Yacht Club*, organisme privé, est situé près de l'extrémité SW de l'entrée de Kingston Harbour, à 0,3 mille à l'Est de l'hôpital; son bassin est abrité par un brise-lames portant quatre **feux** (406.1, 406.2, 406.3, 406.4). Le club de navigation de plaisance offre (2006) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 0,6 et 8,1 m, station de vidange, cale de halage pourvu d'un appareil de levage, téléphone, douches, casse-croûte et salle à manger avec permis d'alcool, glace, essence et diesel. *Kingston Yacht Club* est un dépositaire accrédité par le *Service hydrographique du Canada* pour la vente de ses **cartes** et publications marines.

84 *Kingston Yacht Club* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

85 Une **prise d'eau sous-marine**, désaffectée, déborde la rive au NE du brise-lames de *Kingston Yacht Club*. Des **câbles sous-marins** traversent le chenal entre un point situé près du brise-lames de *Kingston Yacht Club* et Wolfe Island.

86 Les bâtisses de l'ancien chantier maritime — *Kingston Shipyards* — situées juste à l'Est de *Kingston Yacht Club*, abritent maintenant le *Musée maritime des Grands Lacs*. L'ancien navire de la *Garde côtière canadienne*, le *Alexander Henry* (coque rouge), est amarré à cet endroit (2009) et constitue un bon **amer** de même qu'un immeuble d'habitation jaune situé près du musée.

87 Le toit en **dôme** de l'hôtel de ville se trouve au-dessous du profil d'horizon de la ville, cependant, pour les plaisanciers qui s'approchent la nuit, la façade éclairée de l'horloge peut être remarquable.

88 Les autres objets bien en vue sont : la haute tour carrée d'architecture gothique de *St. Mary's Cathedral*; le dôme de *St. George's Cathedral*, altitude de 48 m, et plusieurs autres flèches d'église.

Kingston Harbour

 89 **Avertissement.** — De forts vents d'Est ou du NE peuvent abaisser le **niveau de l'eau** dans Kingston Harbour alors que de forts vents d'Ouest ou du NW peuvent le faire monter. Pour plus de détails sur les effets du vent et de la pression atmosphérique sur le lac Ontario, consulter la rubrique « Niveaux de l'eau » dans le fascicule des *Instructions nautiques CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs*.

90 On a signalé de l'**ensablement** dans Kingston Harbour.

91 **Carruthers Shoal** dénomme un vaste banc peu profond qui s'étend sur le côté Ouest de l'entrée de Kingston Harbour.

92 Le brise-lames enroché en L qui protège **Flora MacDonald Confederation Basin** s'avance de la rive Ouest et ceinture une zone peu profonde au Nord et à l'Ouest de Carruthers Shoal. Un deuxième brise-lames s'allonge au Nord, à courte distance de l'extrémité NE du brise-lames en L, protégeant ainsi la partie centrale du bassin.

93 Le **feu de Confederation Marina (405.8)** est placé près de l'extrémité NE du brise-lames en L.

94 L'ancien quai de *Fairbanks Morse (Canada) Ltd.*, désigné pour être réaménagé (2009), et le quai de *Ramada Inn* se trouvent à l'intérieur de la partie Sud du bassin.

 95 *Flora MacDonald Confederation Basin Marina*, situé dans le rivage NW de Kingston Harbour, au Nord du quai de *Ramada Inn*, est également exploité par la ville de Kingston (*division de Parcs et récréation*). Le port de plaisance offre (1994) les services suivants : postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 2,1 et 2,3 m, aire de pique-nique, téléphone, douches, buanderie et glace. Toutes les installations du centre-ville de Kingston se trouvent dans un périmètre où l'on peut se rendre à pied à partir du port de plaisance; elles comprennent un motel, des épiceries et plusieurs restaurants.

96 *Flora MacDonald Confederation Basin Marina* est un *site de déclaration par téléphone (maritime)* de l'*Agence des services frontaliers du Canada* pour les bateaux de plaisance; pour effectuer votre déclaration, composez le 1-888-226-7277.

97 Le brise-lames de Kingston Harbour, dont une tour Martello se dresse au milieu, protège la partie Nord de *Flora MacDonald Confederation Basin*.

98 Le **feu du brise-lames de Kingston Harbour (405.5)** est placé sur l'extrémité NE du brise-lames.

 99 La ville de Kingston est propriétaire de l'ancien **quai** à charbon (44°14'N, 76°29'W) qui est implanté à l'extrémité Nord du bassin. Le quai, connu comme *Crawford Wharf*, a une hauteur de 2,1 m, une longueur de 107 m et une largeur de 21 m. Le périmètre du quai est éclairé

KINGSTON HARBOUR (1994)



et celui-ci est réservé (2009) aux plus grands navires qui transitent ainsi qu'aux bateaux d'excursions et de croisières locales; des dispositions pour la réservation doivent être prises au préalable.

100 Le quai de *Holiday Inn* est implanté dans la rive à courte distance au Nord de Crawford Wharf. Immédiatement au Nord se trouve un quai privé d'une hauteur de 2,1 m, comprenant cinq appontements situés sur son côté Nord. Ce quai est dans un état de délabrement (2006).

101 Le *Wolfe Islander III*, **traversier** de passagers et de voitures, assure un service régulier entre Wolfe Island et Kingston Harbour.

 102 Le quai NE dans Kingston Harbour est le **quai du traversier**, propriété du *ministère des Transports de l'Ontario*; il assure la navette entre Kingston et Wolfe Island. Le quai — 76 m sur 15 m — d'une hauteur de 2,4 m, offre (1994) des profondeurs de 5,4 m. En général, le traversier s'accoste le long de la face Nord du quai.

 103 Le **feu du terminal du traversier de Kingston** (403.4) est placé sur le coin NE du quai du traversier.

104 Un **système de tuyautage à bulles** (*décrit précédemment*) longe la route du traversier, du quai du traversier de Kingston Harbour jusqu'au quai de Dawson Point.

105 Sur le côté Est de Kingston Harbour se trouve le parc riverain du *Collège militaire royal du Canada*.

Chaussée LaSalle

106 La **chaussée LaSalle** (*indiquée sur la carte 1513*) franchit **Cataraqui River** à 0,5 mille au Nord de Point Frederick. Deux sections de la chaussée, reliées par trois ponts, permettent de franchir entre Kingston et Barriefield ainsi que la *base des Forces canadiennes Kingston*. Deux des chenaux traversant la chaussée sont marqués par des **feux**. La chaussée LaSalle sépare Kingston Harbour de l'arrière-port (Inner Harbour) et constitue l'extrémité Sud du **canal Rideau**.

107 (*Pour la description du canal Rideau, route pour embarcations reliant Kingston et Ottawa, consulter le fascicule des Instructions nautiques CEN 308 — Canal Rideau et rivière des Outaouais.*)

108 Un chenal pour embarcations, offrant une hauteur libre de 5,5 m, conduit sous le pont fixe situé près de l'extrémité Est de la chaussée. Le chenal sous le pont est séparé en deux passages — chacun d'une largeur de 15 m — par les piliers du pont. Les navires doivent naviguer sur tribord lorsqu'ils passent sous le pont. Les entrées des chenaux sont jalonnées par des balises de jour et des **feux**.

109 Un passage — non balisé — offrant une hauteur libre de 1,8 m, conduit sous le pont situé près de l'extrémité Ouest de la chaussée.

110 Le **pont basculant de la chaussée LaSalle** laisse un passage d'une largeur de 38 m au milieu de la chaussée, avec une hauteur de 1,8 m en position fermée. Le **pont basculant de la chaussée LaSalle** est entretenu par le *ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*.

111 Le **pont basculant de la chaussée LaSalle** est levé (2008) à toutes les heures de 6 h à 22 h, sauf à 8 h, 12 h,

16 h et 17 h. Pour les navires commerciaux et gouvernementaux, le pont sera ouvert de 22 h à 6 h avec les dispositions prises au préalable. Le signal pour demander l'ouverture du pont consiste en *trois sons prolongés suivis d'un son bref*.



112 **Avertissement.** — Un **câble sous-marin à haute tension** et un **câble téléphonique sous-marin** traversent les ouvertures dans la chaussée.

113 À l'extrémité Ouest de la chaussée se trouvent — du côté Sud — les façades de terrain du Fort Frontenac et les bâtiments appartenant à la *Base des Forces canadiennes de Kingston*.

Inner Harbour

114 **Inner Harbour** s'ouvre au Nord de la chaussée LaSalle. **Anglin Bay** est située du côté Ouest de Inner Harbour.



115 Des **quais** sont implantés sur le côté Nord des chaussées. Dans le rivage à l'Est du pont basculant, le quai, d'une longueur de 189 m et d'une hauteur de 2,3 m, offre (1994) des profondeurs de 3,6 m, fond de vase. À l'Ouest du pont basculant se trouve le quai de *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*; d'une longueur de 97 m et d'une hauteur de 1,9 m, il offre (1994) des profondeurs de 3,1 m.

116 Le quai implanté au Nord de l'extrémité Est de la *chaussée Lasalle* de même que la zone qui se trouve du côté Nord de l'extrémité Ouest de la chaussée sont la propriété du *ministère de la Défense nationale*.

117 *MetalCraft Marine Inc.*, situé dans Anglin Bay, exploite un bassin de radoub d'une longueur de 63 m, d'une largeur de 14,6 m et d'une profondeur au seuil de 3,4 m. Ce chantier peut effectuer toutes sortes de réparations; des remorqueurs sont disponibles.

118 *Kingston Marina*, situé dans Anglin Bay, au Nord de l'extrémité Ouest de la chaussée, offre (1994) les services suivants : des postes d'amarrage équipés de prises d'eau et d'électricité offrant des profondeurs variant entre 1,1 et 2,3 m, **rampe de mise à l'eau**, réparations et assistance maritime, cale de halage, articles de quincaillerie marine, appareil de levage de 70 t, aire de pique-nique, téléphone, douches, glace, essence et diesel.

119 *Nunavut Marine Ltd.*, 37, rue Bay; *Pride Marine Group Inc.*, 4032, chemin Bath; *Vandervoort Hardware*, 77, rue Princess, et *West Marine*, 1092, rue Princess sont des dépositaires accrédités par le *Service hydrographique du Canada* pour la vente de ses **cartes** et publications marines.

120 **Note historique.** — Fondée en 1673 par le Comte de Frontenac, Kingston est une des plus vieilles villes au Canada, précédée seulement par Québec et Montréal. Une fortification en rondins fut construite par Frontenac, puis, en 1678, LaSalle, premier commandant du fort, reçut des terres et mit à l'eau le premier navire à naviguer sur les Grands Lacs.

121 À ses débuts, Kingston, connue sous le nom de *Fort Frontenac*, était sous contrôle français, puis les Britanniques s'en emparèrent en 1758. En 1784, des Loyalistes de l'Empire-Uni émigrant de l'État de New York s'y installèrent et la rebaptisèrent *Kingstown*.

122 En 1838, Kingston devint ville et peu après fut choisie comme capitale du Haut-Canada. La ville continue de prospérer et, en 1846, elle devint municipalité.

123 Du fait de sa situation stratégique, Kingston a toujours été étroitement liée au transport maritime et à la construction de navires. Cette tradition est préservée par le *Musée maritime des Grands Lacs* sur le site de l'ancien chantier maritime de Kingston et par les répliques des navires à aubes *Island Queen* et *Island Princess*, qui offrent des excursions dans les Thousand Islands (Mille-Îles) et sur la voie d'eau Rideau.

124 Le *Collège militaire royal du Canada* est situé sur l'extrémité Sud de la presqu'île qui forme le côté Est du port. Kingston abrite aussi *Queen's University*. En plus d'être une ville florissante, Kingston est aussi un centre touristique important avec plusieurs événements, festivals, représentations et expositions tout au long de l'année.

125 La ville abrite plusieurs sites historiques, galeries et musées dont certains, comme le *Musée de l'électronique et des communications des Forces canadiennes* et le *Centre d'art Agnes Etherington*, sont ouverts toute l'année. Certains, comme le *Musée de la station de pompage à vapeur* et le *Musée du Service correctionnel du Canada* — peu connu — qui se trouve à l'ancienne résidence du directeur du *pénitencier de Kingston*, sont ouverts tous les jours durant les mois d'été.

126 *Old Fort Henry*, maintenant connu comme le *lieu historique national du Canada de Fort Henry*, fut bâti en 1832-1834. Le fort présente, durant les mois d'été, une reconstitution historique de la vie militaire au 19^e siècle, qui nous rappelle les menaces des invasions du Sud.

127 Le *lieu historique national du Canada de la tour-Murney*, une des quatre tours Martello de 1846 de cette zone, faisait partie du système de défense de Kingston; le site est maintenant un musée historique.

128 Le *Centre d'art Agnes Etherington* est une galerie d'art qui abrite une collection de plus de 3000 œuvres contemporaines et historiques. Le Centre est aussi l'hôte d'expositions itinérantes et de manifestations culturelles, tout au long de l'année.

129 Le *Temple de la renommée du hockey international* retrace l'évolution de ce sport à travers une exposition d'équipement, de photographies et de souvenirs depuis ses débuts en 1885.

130 Les *Domino Theatre*, *Grand Theatre* et *Theatre 5* présentent des spectacles tout l'été.

Plan de navigation

Adaptation de la publication TP 511F de Transports Canada

Déposez un plan de navigation pour chacune de vos excursions et confiez-le à une personne fiable. À votre retour, n'oubliez pas de désactiver votre plan de navigation, pour éviter le déclenchement de recherches inutiles.

Plan de navigation

Information sur le propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence : _____

Information sur l'embarcation

Nom de l'embarcation : _____ Numéro de permis ou
d'immatriculation : _____

Voile : _____ Puissance : _____ Longueur : _____ Type : _____

Couleur Coque : _____ Pont : _____ Cabine : _____

Type de moteur : _____ Autres caractéristiques distinctes : _____

Communications

Canaux radio surveillés : HF: VHF: MF:

Numéro d'identification du service mobile maritime (ISMM) : _____

Numéro de téléphone cellulaire ou satellite : _____

Équipement de sécurité à bord

Gilets de sauvetage et VFI (précisez le nombre) : _____

Radeaux de sauvetage : _____ Canot pneumatique ou petite embarcation
(précisez la couleur) : _____

Signaux pyrotechniques (précisez le nombre et le type) : _____

Autre équipement de sécurité : _____

Précisions concernant le voyage — Donnez ces précisions pour chaque voyage

Date de départ : _____ Heure de départ : _____

En partance de : _____ À destination de : _____

Itinéraire proposé : _____ Date et

Escales (indiquer la date et l'heure): _____ heure d'arrivée prévues : _____

_____ Nombre de personnes à bord : _____

Numéro de téléphone en cas de recherche et sauvetage : _____

Si vous avez du retard, la personne responsable devra communiquer avec le Centre conjoint de coordination de sauvetage (JRCC) ou le Centre secondaire de sauvetage maritime (MRSC) le plus près.

N'attendez pas avant d'appeler en cas d'urgence. Plus vite vous appelez, plus vite l'aide arrivera.

JRCC Victoria (Colombie-Britannique et Yukon) 1-800-567-5111

+1-250-413-8933 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

#727 (cellulaire)

+1-250-413-8932 (téléc.)

jrccvictoria@sarnet.dnd.ca (courriel)

JRCC Trenton (Grands Lacs et Arctique) 1-800-267-7270

+1-613-965-3870 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1-613-965-7279 (téléc.)

jrctrenton@sarnet.dnd.ca (courriel)

MRSC Québec (Région du Québec) 1-800-463-4393

+1-418-648-3599 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1-418-648-3614 (téléc.)

mrscqbc@dfo-mpo.gc.ca (courriel)

JRCC Halifax (Région des Maritimes) 1-800-565-1582

+1-902-427-8200 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1-902-427-2114 (téléc.)

jrchalifax@sarnet.dnd.ca (courriel)

MRSC St. John's (Région de Terre-Neuve-et-Labrador) 1-800-563-2444

+1-709-772-5151 (Appels par téléphone satellite, locaux ou à l'extérieur de la région)

+1-709-772-2224 (téléc.)

mrscsj@sarnet.dnd.ca (courriel)

Service des plans de navigation des SCTM

Les centres des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) fournissent un service de traitement et d'alerte en rapport avec les plans de navigation, aussi appelés plans de route. Les navigateurs sont encouragés à transmettre les plans de navigation à une personne responsable. Si cela est impossible, les plans de navigation peuvent être communiqués à un centre des SCTM par téléphone ou par radio. Si un navire suivant un plan de navigation n'arrive pas à sa destination prévue, on appliquera des procédures pouvant aller jusqu'à une opération de recherche et sauvetage. La participation à ce programme est volontaire. *Consulter les Aides radio à la navigation maritime.*

- A**
 Adelaide Island, C4/P43
 Admiralty Islands, C5/P87
 Alexandria, Point, C4/P104
 Alexandria Bay (New York), C4/P56
 American Island, C4/P5
 American Narrows, C4/P62
 Anglais, pointe aux
 (Baie Saint-François), C2/P50
 Anglais, pointe aux
 (Rivière Beaudette), C2/P63
 Anglin Bay, C6/P114
 Arabella Island, C4/P83
 Arrondissement de Lachine, C1/P86
 Ash Island, C5/P30
 Astounder Island, C5/P53
 Aubrey Island, C5/P91
 Ault Island, C3/P33
 Avis de la Voie maritime, C1/P2
- B**
 Baie de Valois, C1/P102
 Baie Madore, C1/P118
 Baie Saint-François, C2/P45
 Banford Point, C4/P90
 Barnhart Island, C3/P24
 Barrage de la centrale hydroélectrique
 de Beauharnois, C1/P162
 Barrage déversoir de Long Sault
 (Spillway Dam), C3/P24
 Barrage hydroélectrique de
 Moses-Saunders, C3/P24
 Barrage régulateur de Iroquois, C3/P71
 Barrett Bay, C6/P19
 Bartlett Point, C4/P81
 Bassin de La Prairie, C1/P29
 Bassin d'évitage n° 1, C1/P40
 Bassin d'évitage n° 2, C1/P40
 Bateau Channel, C5/P95
 Bayfield Island, C4/P94
 Bayfield Shoal, C5/P128
 Bay State Shoal, C4/P45
 Beaconsfield, C1/P109
 Bear Point, C4/P114
 Beaudette, pointe, C2/P60
 Beauharnois (ville), C1/P158
 Beauharnois, barrage de la centrale
 hydroélectrique de, C1/P162
 Beauharnois, canal de, C2/P2
 Beauharnois, écluse inférieure de, C2/P5
 Beauharnois, écluse supérieure de, C2/P9
 Beauvillage Island, C5/P91
 Beauvais Point, C4/P90
 Becker, digue, C1/P122
 Bellevue, île, C1/P131
 Bertrand H. Snell, écluse, C3/P10
 Biron, pointe, C2/P92
 Bishops Point, C5/P94
 Black Charlie Island, C4/P7
 Blind Bay, C4/P48
 Blockhouse Island, C3/P170
 Boat Channel, C6/P31
 Bogardus Island, C3/P160
 Bradford Island, C3/P21
 Broadway Shoal, C4/P56
 Brock Group, C4/P5
 Brockville, C3/P168
 Brockville Narrows, C4/P2
 Broder Island, C3/P21
 Brodeur, pointe aux, C2/P48
- Brophy Point, C5/P127
 Brown Bay, C4/P66
 Brown's Bay, C4/P28
 Buck Island, C4/P40
 Butternut Bay, C4/P22
 Butternut Island, C2/P115
- C**
 Cairn, The, C2/P138
 Calumet Island, C4/P72
 Calumet Shoal, C4/P81
 Camelot Island, C5/P51
 Camerons Island, C2/P116
 Camerons Point, C2/P142
 Canada Island, C3/P56
 Canadian Middle Channel, C5/P2
 Canal de Beauharnois, C2/P2
 Canal de Lachine, C1/P80
 Canal-de-Lachine, lieu historique
 national du Canada du, C1/P80
 Canal de la Rive Sud, C1/P29
 Canal de Sainte-Anne-de-Bellevue,
 lieu historique national
 du Canada du, C1/P122
 Canal de Soulanges, C1/P137
 Canal Rideau, C6/P106
 Canoe Point, C5/P51
 Cape Vincent (New York), C4/P96
 Cardinal, C3/P96
 Carleton Island, C4/P93
 Caron, pointe, C1/P117
 Carpenter Point, C4/P93
 Carruthers Point, C6/P51
 Carruthers Shoal, C6/P91
 Cartwright Point, C6/P8
 Cascades, île des, C1/P59
 Cascades, pointe des, C1/P136
 Cassidy Shoal, C5/P108
 Cassidys Point, C5/P107
 Catamaran Shoal, C3/P151
 Catarauqui Bay, C6/P67
 Catarauqui River, C6/P106
 Cat Island, C3/P21
 Cat Island Shoal, C3/P21
 Cedar Island, C4/P50
 Cedar Island, C6/P5
 Cèdre, pointe au, C2/P110
 Champagne Island, C5/P42
 Champlain, pont, C1/P38
 Chapman Shoal, C4/P72
 Châteauguay (ville), C1/P144
 Châteauguay, rivière, C1/P144
 Chats, île aux, C2/P48
 Chaussée LaSalle, C6/P106
 Chenal Lynch, C1/P119
 Cherry Island, C4/P54
 Chimney Island, C4/P29
 Chippewa Bay, C4/P50
 Chippewa Bay (New York), C4/P50
 Chippewa Point, C4/P50
 Chrétien, île, C2/P61
 Christat, île, C2/P161
 Clark Island, C2/P124
 Clayton (New York), C4/P74
 Cleopatra Island, C5/P21
 Club Island, C5/P17
 Cold Bath Shoal, C5/P118
 Cole Shoal, C4/P21
 Colquhoun Islands, C2/P131
 Constance Island, C5/P23
- Contrôle de la circulation sur la
 Voie maritime, C1/P22
 Cooks Point (Bateau Channel), C5/P100
 Cooks Point (Lake St. Lawrence), C3/P38
 Corn Island, C5/P74
 Cornwall, C2/P174
 Cornwall Island, C2/P129
 Corporation de Gestion de la Voie
 maritime du Saint-Laurent, C1/P3
 Coteau-Landing, C2/P72
 Côte Sainte-Catherine, écluse de, C1/P35
 Côte Sainte-Catherine, port de, C1/P48
 Cow, île, C2/P164
 Croil Islands, C3/P10
 Crossover Island, C4/P45
 Crysler Park Memorial, C3/P34
 Crysler Shoal, C3/P21
- D**
 Danis Point, C2/P158
 Dawson Point, C6/P15
 Deadman Bay, C6/P8
 Deer Island, C4/P53
 Delson, C1/P42
 De Watteville Island, C4/P18
 Dickerson Island, mouillage, C2/P128
 Dickinson Island, C3/P30
 Digue Becker, C1/P122
 Docteur, île du, C1/P157
 Doran Shoal, C3/P21
 Dorval (cité), C1/P86
 Dorval, île, C1/P96
 Dowker, île, C1/P114
 Dowker, pointe, C1/P114
 Downie Island, C5/P50
 Drummond Island, C3/P100
 Duck Island, C4/P39
 Dumfounder Island, C5/P54
 Dupuis, pointe, C2/P64
 Dwight D. Eisenhower, écluse, C3/P10
- É**
 Écluse Bertrand H. Snell, C3/P10
 Écluse de Côte Sainte-Catherine, C1/P35
 Écluse de Iroquois, C3/P71
 Écluse de Sainte-Anne-
 de-Bellevue, C1/P125
 Écluse de Saint-Lambert, C1/P32
 Écluse Dwight D. Eisenhower, C3/P10
 Écluse Eisenhower, C3/P10
 Écluse inférieure de Beauharnois, C2/P5
 Écluse Snell, C3/P10
 Écluse supérieure de Beauharnois, C2/P9
 Eisenhower, écluse, C3/P10
 Elevator Bay, C6/P69
 Empire Shoal, C4/P49
 Endymion Island, C5/P55
 Everett Point, C6/P38
 Excelsior Group, C4/P53
- F**
 Feather Bed Shoal, C4/P93
 Ferguson Point, C6/P19
 Fiddlers Elbow, C5/P31
 Fineview (New York), C4/P69
 Finney Creek, C2/P132
 Fishers Landing (New York), C4/P71
 Flagg Bay, C3/P65
 Flanigans Point, C2/P159
 Flora MacDonald
 Confederation Basin, C6/P92
 Foin, pointe au, C2/P57

Fortier, pointe, C1/P74
 Four Mile Point, C6/P44
 Francs-Tireurs, île des, C2/P92
 Frazer Shoal, C3/P95
 Frederick, Point, C6/P9
 Frontenac Shoal, C4/P54

Gananoque, C5/P75
 Gananoque Narrows, C5/P63
 Gananoque River, C5/P75
 Garden Island, C6/P22
 Garrett Point, C5/P42
 Georgina Island, C5/P23
 Gillespies Point, C5/P60
 Goose, île, C2/P164
 Goose Bay, C4/P52
 Goose Island, C4/P38
 Goose Neck Island Shoals, C3/P21
 Gordon Island, C5/P73
 Granite State Shoals, C4/P68
 Grass River, C3/P9
 Grays Creek, C2/P171
 Grenadier Island, C4/P41
 Grindstone Island, C4/P74
 Grog Island, C5/P98
 Grosse Pointe, île de la, C2/P49
 Guide des embarcations de plaisance, C1/P4
 Guide des embarcations de plaisance de la Voie maritime du Saint-Laurent, C1/P4

Haffie Shoal, C4/P37
 Halsteads Bay, C5/P69
 Hamilton Island, C2/P141
 Harkness Island, C3/P71
 Haskell Shoal, C4/P49
 Haut-fond de l'Île Grassy, C1/P121
 Haut-fond de Port Lewis, C2/P64
 Haut-fond Saint-Anicet, C2/P64
 Henry, Point, C6/P8
 Heriot Island, C3/P30
 Hickory Island, C4/P83
 Hillcrest Point, C4/P4
 Hill Island, C5/P17
 Hinckley Flats Shoal, C4/P93
 Honoré-Mercier, pont, C1/P52
 Hoople Island, C3/P32
 Homes Point, C4/P104
 Howe Island, C5/P60

Île aux Chats, C2/P48
 Île Bellevue, C1/P131
 Île Chrétien, C2/P61
 Île Christatie, C2/P161
 Île Cow, C2/P164
 Île de la Grosse Pointe, C2/P49
 Île des Cascades, C1/P59
 Île des Francs-Tireurs, C2/P92
 Île des Sœurs, C1/P38
 Île des Sœurs Grises, C1/P142
 Île Dorval, C1/P96
 Île Dowker, C1/P114
 Île du Docteur, C1/P157
 Île Goose, C2/P164
 Île Grassy, haut-fond de l', C1/P121
 Île Perrot, C1/P60
 Île Plum, C2/P161
 Île Ronde, C2/P161

Île Saint-Bernard, C1/P142
 Île Saint-Nicolas, C1/P66
 Île Saint-Régis, C2/P127
 Îles de la Paix, C1/P156
 Îles-du-Saint-Laurent, parc national du Canada des, C4/P32
 Île Simard, C2/P164
 Île Tekakwitha, C1/P55
 Île Thompson, C2/P116
 Inner Harbour, C6/P114
 Inner Ironsides Shoal, C4/P51
 International Rift, C5/P23
 Ironsides Island, C4/P51
 Ironsides Shoal, C4/P51
 Iroquois, C3/P70
 Iroquois, barrage régulateur de, C3/P71
 Iroquois, écluse de, C3/P71
 Iroquois Island, C3/P71
 Irvine Point, C4/P95
 Ivy Lea, C5/P38

Jackstraw Shoal, C5/P72
 Jacques-Cartier, pont, C1/P29
 Johnson, pointe, C1/P68
 Johnson Bay, C5/P98
 Johnstown, C3/P105
 Jorstadt Island, C4/P49

Kahnawake (village), C1/P51
 Kahnawake, réserve indienne n° 14 de, C1/P51
 Kingston, C6/P59
 Kingston Harbour, C6/P61
 Knapp Point, C5/P120

Lachine, arrondissement de, C1/P86
 Lachine, canal de, C1/P80
 Lachine, rapides de, C1/P28
 Lac Saint-François, C2/P54
 Lac Saint-Louis, C1/P59
 Lafleur, pont, C1/P84
 Lake St. Lawrence, C3/P24
 Lame Squaw Island, C3/P100
 Lancaster Bar, C2/P112
 La Passe (chenal), C1/P120
 La Prairie (ville), C1/P41
 La Prairie, bassin de, C1/P29
 LaSalle, chaussée, C6/P106
 LaSalle, pont basculant de la chaussée, C6/P110
 Latreille, pointe, C2/P106
 Leek Island, C5/P57
 Léry (ville), C1/P153
 Le Tertre (colline), C1/P143
 Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine, C1/P80
 Lieu historique national du Canada du Canal de Sainte-Anne-de-Bellevue, C1/P122
 Lily Bay, C4/P2
 Limites de vitesse, C1/P17
 Linda Island, C4/P91
 Little Grenadier Island, C5/P8
 Little River, C3/P59
 Little Round Island, C4/P72
 Lone Brother Island, C4/P49
 Long Sault, C3/P27
 Long Sault, barrage déversoir de (Spillway Dam), C3/P24

Long Sault Islands, C3/P10
 Lost Channel, C5/P23
 Lower Gap, C6/P37
 Lucas Point, C6/P29
 Lynch, chenel, C1/P119
 Lyndoch Island, C5/P35

Macdonald Island, C3/P44
 Madore, baie, C1/P118
 Madore, pointe, C1/P118
 Maitland, C3/P156
 Mallorytown Landing, C4/P30
 Manhattan Group, C4/P54
 Manuel de la Voie maritime, C1/P2
 Maple Grove, C1/P157
 Mariatown, C3/P54
 Marina Bay, C3/P35
 Marion, pointe, C1/P96
 Marysville, C6/P23
 Massena (New York), C3/P15
 Massena Canal, C3/P15
 Massena Point, C3/P3
 McCoy Island, C4/P10
 McDonald Island, C5/P89
 McDonald Point, C4/P4
 McDonald Point Shoal, C4/P13
 McMillan, ruisseau, C2/P162
 McNair Island, C3/P160
 McRay Point, C5/P59
 Melocheville, C1/P133
 Melocheville, mouillage de, C2/P14
 Melville Shoal, C6/P41
 Mermaid Island, C5/P91
 Middle Ground, C6/P41
 Mille Îles, C4/P17
 Millen Bay, C4/P92
 Mille Roches Island, C3/P31
 Milton Island, C5/P126
 Milton Point, C5/P122
 Morrisburg, C3/P49
 Morrisburg, mouillage de, C3/P55
 Morristown (New York), C3/P163
 Moses-Saunders, barrage hydroélectrique de, C3/P24
 Mouillage de la pointe Fortier, C1/P76
 Mouillage de Melocheville, C2/P14
 Mouillage de Morrisburg, C3/P55
 Mouillage de Prescott, C3/P136
 Mouillage de Saint-Zotique, C2/P59
 Mouillage de Union Park, C4/P24
 Mouillage de Wilson Hill, C3/P33
 Mouillage Dickerson Island, C2/P128
 Mouillage Stonehouse Point, C2/P130
 Moulin, pointe du, C1/P61
 Moulinette Island, C3/P30
 Mulcaster Island, C5/P49
 Mullet Creek Bay, C4/P71
 Murphy Islands, C3/P21
 Murphy Shoal, C3/P21
 Murray Island, C3/P160
 Myers Island (Brock Group), C4/P5
 Myers Island (Thousand Islands), C5/P36
 Myles Shoal, C6/P57

Nadeaus Point, C2/P86
 Navy Bay, C6/P13
 Navy Islands, The, C5/P48
 Needles Eye Island, C4/P15
 Niagara Island, C5/P54

- Niagara Shoal, C4/P68
 Nine Mile Point, C6/P42
 North Channel, C3/P102
 North Colborne Island, C4/P72
 North McNair Shoal, C3/P166
- O**ak Island, C4/P50
 Oak Point, C5/P116
 Oak Point (New York), C4/P47
 Ogden Island, C3/P46
 Ogdensburg (New York), C3/P139
 Ogdensburg-Prescott,
 pont international, C3/P105
 Old Galop Canal, C3/P77
 Oswegatchie River, C3/P139
- P**aix, îles de la, C1/P156
 Parc national du Canada des
 Îles-du-Saint-Laurent, C4/P32
 Passe, La (chenal), C1/P120
 Penitentiary Shoal, C6/P57
 Penn Central, pont, C2/P10
 Perrot, île, C1/P60
 Picard, pointe, C1/P96
 Pilon Island, C2/P169
 Pilon Point, C2/P142
 Pilotage, C1/P18
 Pinetree Point, C3/P70
 Pleasant, Point, C6/P49
 Plum, île, C2/P161
 Point Alexandria, C4/P104
 Pointe à Quenet, C1/P115
 Pointe au Cèdre, C2/P110
 Pointe au Foin, C2/P57
 Pointe aux Anglais
 (Baie Saint-François), C2/P50
 Pointe aux Anglais
 (Rivière Beaudette), C2/P63
 Pointe aux Brodeur, C2/P48
 Pointe Beaudette, C2/P60
 Pointe Biron, C2/P92
 Pointe Caron, C1/P117
 Pointe-Claire, C1/P103
 Pointe des Cascades, C1/P136
 Pointe Dowker, C1/P114
 Pointe du Moulin, C1/P61
 Pointe Dupuis, C2/P64
 Pointe Fortier, C1/P74
 Pointe Fortier, mouillage de la, C1/P76
 Pointe Johnson, C1/P68
 Pointe Latreille, C2/P106
 Pointe Madore, C1/P118
 Pointe Marion, C1/P96
 Pointe Mouillée Flats, C2/P64
 Pointe Picard, C1/P96
 Pointe Rousson, C2/P49
 Pointe Saint-Louis, C2/P67
 Point Frederick, C6/P9
 Point Frederick Shoal, C6/P11
 Point Henry, C6/P8
 Point Pleasant, C6/P49
 Pollys Gut, C3/P3
 Pont basculant de la
 chaussée LaSalle, C6/P110
 Pont Champlain, C1/P38
 Pont de Valleyfield, C2/P36
 Pont Honoré-Mercier, C1/P52
 Pont international Ogdensburg-
 Prescott, C3/P105
- Pont international Sud de la Voie
 maritime, C3/P2
 Pont Jacques-Cartier, C1/P29
 Pont Lafleur, C1/P84
 Pont Nord international de la
 Voie maritime, C2/P182
 Pont Penn Central, C2/P10
 Pont Saint-Louis, C2/P19
 Pont Victoria, C1/P33
 Port de Côte Sainte-Catherine, C1/P48
 Port de Valleyfield, C2/P31
 Port Lewis, C2/P98
 Port Lewis, haut-fond de, C2/P64
 Port Metcalf, C4/P87
 Port of Prescott, C3/P108
 Portsmouth Harbour, C6/P72
 Portsmouth Olympic Harbour, C6/P74
 Pratiques et procédures de la
 Voie maritime, C1/P2
 Prescott, C3/P121
 Prescott, mouillage de, C3/P136
 Prescott, Port of, C3/P108
 Presqu'île, C3/P89
 Prince Regent Island, C5/P51
 Provast Point, C2/P126
 Pullman Shoal, C4/P54
 Punts, The, C5/P57
- Q**uebec Head, C4/P86
 Quenet, pointe à, C1/P115
 Quinns Bay, C5/P114
- R**aft Narrows, C5/P20
 Raisin River, C2/P133
 Rapide Plat Point, C3/P65
 Rapides de Lachine, C1/P28
 Rapides de Sainte-Anne, C1/P126
 Raquette Point, C2/P193
 Raquette River, C2/P193
 Raquette River, C3/P7
 Reddendale, C6/P49
 Refugee Island, C3/P168
 Règlement sur la Voie maritime, C1/P2
 Renshaw Island, C2/P123
 Réserve indienne n° 14 de
 Kahnawake, C1/P51
 Rideau, canal, C6/P106
 Rive Sud, canal de la, C1/P29
 Rivière aux Saumons, C2/P163
 Rivière Châteauguay, C1/P144
 Rivière Saint-Louis, C1/P159
 Rivière Saint-Régis, C2/P165
 Rock Island Reef, C4/P68
 Rockport, C5/P9
 Rockway Point, C3/P71
 Ronde, île, C2/P161
 Rousson, pointe, C2/P49
 Royal Island, C4/P11
 Ruisseau McMillan, C2/P162
- S**aint-Anicet, C2/P101
 Saint-Anicet, haut-fond, C2/P64
 Saint-Bernard, île, C1/P142
 Sainte-Anne, rapides de, C1/P126
 Sainte-Anne-de-Bellevue (ville), C1/P124
 Sainte-Anne-de-Bellevue,
 écluse de, C1/P125
 Saint-François, baie, C2/P45
 Saint-François, lac, C2/P54
- Saint-Lambert, écluse de, C1/P32
 Saint-Laurent, voie maritime du, C1/P1
 St. Lawrence, Lake, C3/P24
 Saint-Louis, lac, C1/P59
 Saint-Louis, pointe, C2/P67
 Saint-Louis, pont, C2/P19
 Saint-Louis, rivière, C1/P159
 Saint-Nicolas, île, C1/P66
 Saint-Régis, C2/P165
 Saint-Régis, île, C2/P127
 Saint-Régis, rivière, C2/P165
 Saint-Régis Dyke, C2/P185
 St. Regis River, C2/P165
 Saint-Zotique, C2/P78
 Saint-Zotique, mouillage de, C2/P59
 Salaberry-de-Valleyfield, C2/P45
 Samson Point, C6/P67
 Sand Bay, C6/P53
 Saumons, rivière aux, C2/P163
 Schermerhorns Landing, C4/P50
 Services du trafic maritime de la Voie
 maritime du Saint-Laurent, C1/P21
 Sheaffe Island, C4/P7
 Sifton Point, C4/P27
 Simard, île, C2/P164
 Simcoe Island, C6/P29
 Sir William Island, C5/P48
 Sir William Shoal, C5/P48
 Sister Island Shoal, C4/P49
 Skelton Island, C3/P175
 Smith Island, C3/P168
 Snake Island, C6/P45
 Snake Island Bank, C6/P45
 Snell, écluse, C3/P10
 Sœurs, île des, C1/P38
 Sœurs Grises, île des, C1/P142
 Soulanges, canal de, C1/P137
 South Lancaster, C2/P133
 South McNair Shoal, C3/P166
 Sparrowhawk Point, C3/P81
 Spectacles, The, C5/P122
 Spectacles Shoal, C5/P90
 Spencer Island, C3/P102
 Spicer Bay, C4/P73
 Spit Head, C5/P107
 Stanley Crab, C2/P125
 Stanley Island, C2/P120
 Stave Island, C5/P48
 Steeple Shoal, C5/P48
 Stonehouse Point, mouillage, C2/P130
 Stovin Island, C4/P6
 Sturdivants Point, C5/P75
 Summerland Group, C4/P53
 Summerstown, C2/P148
 Sunken Rock Island, C4/P54
 Sunken Rock Shoal, C4/P54
 Superior Shoal, C4/P49
 Swan Bay, C4/P66
- T**ar Island, C5/P6
 Tekakwitha, île, C1/P55
 Tertre, Le (colline), C1/P143
 The Cairn, C2/P138
 The Lake Fleet Islands, C5/P51
 The Navy Islands, C5/P48
 The Punts, C5/P57
 The Spectacles, C5/P122
 Third Brother Island, C4/P49
 Third Crab, C2/P188

- Thompson, île, C2/P116
 Thousand Island Park, C4/P70
 Thousand Islands, C4/P17
 Thousand Islands
 Bridge (États-Unis), C4/P67
 Thousand Islands Bridge (pont des Mille-Îles) (Canada), C5/P23
 Three Sisters Islands, C3/P160
 Tibbetts Point, C4/P103
 Tour de rôle de transit, C1/P25
 Toussaint Island, C3/P89
 Treasure Island, C5/P110
 Trident Point, C5/P98
 Tunnel Bay, C3/P170
- U**nion Park, mouillage de, C4/P24
 Upper Canada Village, C3/P34
 Upper Narrows, C4/P62
- V**alleyfield, pont de, C2/P36
 Valleyfield, port de, C2/P31
 Valois, baie de, C1/P102
- Victoria, pont, C1/P33
 Voie maritime, avis de la, C1/P2
 Voie maritime, Contrôle de la circulation sur la, C1/P22
 Voie maritime, manuel de la, C1/P2
 Voie maritime, pont international Sud de la, C3/P2
 Voie maritime, pont Nord international de la, C2/P182
 Voie maritime, pratiques et procédures de la, C1/P2
 Voie maritime, règlement sur la, C1/P2
 Voie maritime du Saint-Laurent, C1/P1
 Voie maritime du Saint-Laurent, Corporation de Gestion de la, C1/P3
 Voie maritime du Saint-Laurent, Guide des embarcations de plaisance de la, C1/P4
 Voie maritime du Saint-Laurent, Services du trafic maritime de la, C1/P21
- W**addington (New York), C3/P59
- Wallace Island, C5/P29
 Washington Island, C4/P72
 Weaver Shoal, C3/P21
 Wellesley Island, C4/P54
 Westleys Point, C2/P86
 Westminster Park (New York), C4/P55
 Whaleback Shoal, C4/P45
 Whiskey Island Shoal, C4/P51
 Wiley-Dondero Canal, C3/P10
 Wilson Hill, mouillage de, C3/P33
 Wilson Hill Island, C3/P21
 Windmill Point, C2/P169
 Windmill Point, C3/P119
 Wolfe Island, C4/P82
 Wolfe Island Cut, C4/P84
 Wood Island, C5/P27